



**Conférence des Commissions des Affaires  
européennes des Parlements de l'Union  
européenne, du Parlement européen et des pays  
candidats à l'adhésion**

**12 – 14 novembre 1997**

**Luxembourg**



## XVII COSAC

**Conference of European Affairs Committees of European Union Parliaments,  
the European Parliament and the Applicant States  
Conférence des Commissions des Affaires européennes des Parlements de l'Union  
européenne, du Parlement européen et des pays candidats à l'adhésion**

12-14 November 1997/12-14 novembre 1997  
Luxembourg

### **List of participants/Liste des participants**

#### **AUSTRIA/AUTRICHE**

Bundesrat: Mr. Johann PENZ, Chairman  
Mr. Albrecht KONECNY, Chairman of the delegation

Nationalrat: Mr. Reinhard FIRLINGER, Member  
Mr. Joseph WIRNSPERGER, Clerk  
Mrs. Ines KERLE, Clerk

#### **BELGIUM/BELGIQUE**

Chambre des Représentants: M. Jean-Marc DELIZEE, Membre  
M. Hugo D'HOLLANDER, Secrétaire  
M. Daniel LUCION, Secrétaire

Sénat: M. Robert URBAIN, Président  
M. Michel VANDEBORNE, Secrétaire

## **DENMARK/DANEMARK**

Folketing: Mr. Ove FICH, Chairman  
Mr. Klaus HAEKKERUP, Member  
Mrs. Charlotte ANTONSEN, Member  
Mr. Kent KIRK, Member  
Mrs. Addi ANDERSEN, Member  
Mr. Kristian THULESEN DAHL, Member  
Mr. Bjorn EINERSEN, Clerk  
Mr. Finn SKRIVER FRANDBSEN, Clerk  
Mrs. Irli PLAMBECH, Clerk

## **EUROPEAN PARLIAMENT/PARLEMENT EUROPEEN**

Mme Nicole FONTAINE, Vice-Présidente  
M. Renzo IMBENI, Vice-Président  
M. Francisco Antonio LUCAS PIRES, Vice-Président  
M. Inigo MENDEZ DE VIGO, Membre  
M. Francesco Saverio SOLARI, Administrateur principal  
M. Thomas GRUNERT, Administrateur principal  
Mme Patrizia PRODE, Administrateur  
Mme Raymonde DAL MOLIN, Assistante  
Mme Orietta ZANELLA, Assistante  
Mme Beatrice SCARASCIA MUGNOZZA, groupe PPE  
M. Christian LANGE, groupe PSE

## **FINLAND/FINLANDE**

Eduskunta: Mr. Erkki TUOMIOJA, Chairman  
Mr. Kimmo SASI, Vice-Chairman  
Mr. Matti VANHANEN, Member  
Mr. Raimo VISTBACKA, Member  
Mr. Jukka TARKKA, Member  
Mr. Pekka SAARNIO, Member  
Mr. Niilo JÄÄSKINEN, Clerk  
Mr. Mikko VALTASAATI, Clerk

## FRANCE/FRANCE

Assemblée Nationale: M. Henri NALLET, Président  
M. Maurice LIGOT, Membre  
M. Alain BARRAU, Membre  
M. Claude MARTIN, Directeur du Service des Affaires européennes  
M. Paul BEBIN, Chef du Secrétariat de la délégation pour l'UE  
M. Bruno BORDRON, Conseiller au Secrétariat de la délégation pour l'UE

Sénat: M. Jacques GENTON, Président  
Mme Danièle POURTAUD, Membre  
M. Christian DE LA MALENE, Membre  
M. Jean LAPORTE, Directeur du Service des Affaires européennes  
M. François SICARD, Administrateur au Service des Affaires eur.

## GERMANY/ALLEMAGNE

Bundestag: Mr. Michael STÜBGEN, Member  
Mr. Peter ALTMAIER, Member  
Mr. Hartmut GROOS, Clerk

Bundesrat: Mr. Gustav WABRO, Chairman  
Mrs. Ute MULLER, Clerk

## GREAT-BRITAIN/GRANDE-BRETAGNE

House of Commons: Mr. Jimmy HOOD, Chairman  
Mr. Mike HENNESSY, Clerk  
Mrs. Elizabeth FLOOD, Clerk

House of Lords: Lord Geoffrey TORDOFF, Chairman  
Lord GRENFELL, Member  
Lord WALLACE OF SALTAIRE, Member  
Mrs. Mary OLLARD, Clerk

## **GREECE/ GRECE**

Vouli ton Ellinon:

Mr. Lukas APOSTOLIDIS, Chairman  
Mr. Manolis KEFALOYIANNIS, Vice-Chairman  
Mrs. Ekaterini DASKALAKI, Member  
Mr. Lambros KANELLOPOULOS, Member  
Mr. Achileas KANTARTZIS, Member  
Mr. Georgios ROKOS, Member  
Mrs. Margarita TOYIA, Clerk  
Mrs. Helene TSANA, Clerk  
Ms. Sofia DIMITRIOU, Clerk

## **IRELAND/IRLANDE**

Dail Eireann:

Mr. John BROWNE, Chairman  
Mr. Mattie BRENNAN, Member  
Mr. Bernard DURKAN, Member  
Ms. Avril DOYLE, Senator  
Mr. Micheal O'CORCORA, Clerk

## **ITALY/ITALIE**

Camera dei Deputati:

M. Francesco FERRARI, Vice-Président  
M. Alessandro BERGAMO, Vice-Président  
Mme Maria Rita PALANZA, Secrétaire

Senato:

M. Tino BEDIN, Président  
M. Giancarlo TAPPARO, Vice-Président  
M. Saverio VERTONE GRIMALDI, Membre  
M. Marco D'AGOSTINI, Secrétaire

## **LUXEMBOURG/LUXEMBOURG**

Chambre des Députés:

Mme Lydie ERR, Présidente  
Mme Marcelle LENTZ-CORNETTE, Vice-Présidente  
M. Carlo MEINTZ, membre  
Mme Marianne WEYER, Premier Conseiller

## **NETHERLANDS/PAYS-BAS**

Tweede Kamer: Mr. Pieter TER VEER, Chairman  
Mr. René VAN DER LINDEN, Member  
Mr. Gerrit-Jan VAN OVEN, Member  
Mr. Leo VAN WAASBERGEN, Clerk  
Mr. Jan-Nico VAN OVERBEEKE, Clerk

Eerste Kamer: Mr. Jan VERBEEK, Member

## **PORTUGAL/PORTUGAL**

Assembleia da Republica: M. José MEDEIROS FERREIRA, Président  
M. Manuel DOS SANTOS, Membre  
M. Francisco TORRES, Membre  
M. Lius SA, Membre  
M. Manuel FERREIRA RAMOS, Membre  
M. José Carlos TAVARES, Membre  
Mme Ana FRAGA, Secrétaire

## **SPAIN/ESPAGNE**

Congreso de los Diputados: M. Pedro SOLBES, Président  
M. José NAVAS, Membre  
M. José Manuel BRETAL, Secrétaire

## **SWEDEN/SUEDE**

Riksdag: Mr. Lars TOBISSON, Chairman  
Mr. Göran LENNMARKER, Member  
Mrs. Sinikka BOHLIN, Member  
Mr. Christer SKOOG, Member  
Mr. Lennart BRUNANDER, Member  
Ms. Charlotte RYDELL, Clerk  
Ms. Eva STERN DAL, Clerk

## **Applicant States/Etats candidats**

**BULGARIA/BULGARIE** Mr. Assen AGOV, Chairman  
Mr. Evguenii IVANOV, Ambassadeur

**CYPRUS/CHYPRE** Mr. Marcos KYPRIANOU, Chairman  
Mr. Yiannakis GEORGIADES, Clerk

### **CZECH REPUBLIC/REPUBLIQUE TCHEQUE**

Mr. Frantisek BROZIK, Vice-Chairman  
Mr. Ludvik KUMMER, Clerk

**ESTONIA/ESTONIE** Mr. Tunne KELAM, Vice-Chairman

**HUNGARY/HONGRIE** Mr. Viktor ORBAN, Chairman  
Ms. Enikő GYÖRI, Clerk

**LATVIA/LETTONIE** Mr. Edvins INKENS, Chairman

**LITHUANIA/LITUANIE** Mr. Andrius KUBILIUS, Chairman  
Mrs. Ruta BUNEVICIUTE, Clerk

### **POLAND/POLOGNE**

SEJM: Mr. Leszek KIENIEWICZ, Clerk  
Sénat: Mr. Edmund Kazimierz WITTBRODT, Chairman

**ROMANIA/ROUMANIE** Mrs. Mariana STOICA, Chairperson  
Mr. Leonard ORBAN, Clerk  
Mr. Ion JINGA, Clerk

**SLOVAKIA/SLOVAQUIE** Mr. Augustin Marian HUSKA, Chairman  
Mrs. Danica SIVAKOVA, Clerk  
Mrs. Lubica VASEKOVA, Clerk

**SLOVENIA/SLOVENIE** Mr. Feri HORVAT, Chairman



## **COSAC XVII**

### **Conférence des Commissions des Affaires européennes des Parlements de l'Union européenne, du Parlement européen et des pays candidats à l'adhésion**

12 – 14 novembre 1997  
Luxembourg

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Mercredi, 12 novembre 1997**

- 19.30 hrs:           Départ de l'Hôtel Sofitel
- 19.40 hrs:           Départ de l'Hôtel Europe et de l'Hôtel Le Royal
- 20.00 hrs:           **Concert en l'Eglise Saint-Michel à Luxembourg**  
14, rue Sigefroi (Vieille Ville)
- suivi d'un dîner au Cercle Municipal à Luxembourg,  
Place d'Armes

**Centre de Conférences**  
**Luxembourg-Kirchberg**  
**Salle C**

Tel: (352) 4302 57 427

Fax: (352) 4302 57 682

**Jeudi, 13 novembre 1997**

- 9.00 hrs:           Départ de l'Hôtel Le Royal
- 9.15 hrs:           Départ de l'Hôtel Europe et de l'Hôtel Sofitel
- 9.30 hrs:           Enregistrement des participants
- 9.45 hrs:           **Ouverture des débats par Mme Lydie Err, Présidente  
de la Commission des Affaires étrangères et  
européennes**
- 10.00 hrs:          Agenda 2000  
Exposé de **M. Jean Mischo, Ambassadeur, Secrétaire  
Général au Ministère des Affaires étrangères**  
Questions/réponses
- 11.30 hrs:          Débat sur Agenda 2000
- Volet institutionnel
  - Aspect financier de l'élargissement
  - Cohésion et PAC
  - Rôle des parlements nationaux dans la perspective  
de l'élargissement et notamment dans la procédure  
de préadhésion renforcée
- 12.10 hrs:          Départ du Centre de Conférences
- 12.30 hrs:          Déjeuner offert par Mme Lydie Err, Présidente de la  
Commission des Affaires étrangères et européennes, à  
l'Hôtel Parc-Belle-Vue, Salon "Pétrusse"
- 14.30 hrs:          Départ vers le Centre de Conférences
- 14.45 hrs:          Prise d'une photo de groupe

- 15.00 hrs: Continuation du débat sur Agenda 2000
- 16.30 hrs: Ratification du traité d'Amsterdam  
Echange de vues sur la procédure de ratification
- 17.30 hrs: Fin des débats et retour aux hôtels
- 19.30 hrs: Départ de l'Hôtel Europe, de l'Hôtel Le Royal et de l'Hôtel Sofitel
- 20.00 hrs: Dîner au Château de Bourglinster offert par **M. Jean Spautz, Président de la Chambre des Députés**

Vendredi, 14 novembre 1997

- 7.45 hrs: Départ de l'Hôtel Le Royal
- 8.00 hrs: Départ de l'Hôtel Europe et de l'Hôtel Sofitel
- 8.15 hrs: Transparence et rôle de la COSAC dans le cadre du traité d'Amsterdam
- Echange de vues sur la base d'une note comparative des conclusions de la COSAC d'Athènes en matière de transparence et du protocole sur les parlements nationaux du traité d'Amsterdam, élaborée par le Parlement des Pays-Bas
- Evolution du mode de fonctionnement de la COSAC et de ses missions sur base du traité d'Amsterdam
- 9.15 hrs: Site COSAC sur Internet  
Démonstration
- 10.45 hrs: Evaluation des résultats de la Conférence intergouvernementale
- Intervention de **M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre** sur
- la préparation du Sommet sur l'emploi
  - l'UEM
  - Agenda 2000
- 11.45 hrs: Départ du Centre de Conférences
- 12.00 hrs: Déjeuner offert par Mme Lydie Err, Présidente de la Commission des Affaires étrangères et européennes, à l'Hôtel Sheraton Aérogolf, Salon "Le Green"
- 14.00 hrs: Départ vers le Centre de Conférences
- 14.15 hrs: Débat sur Agenda 2000  
Interventions des Présidents des Commissions des Affaires européennes des pays candidats à l'adhésion
- 17.00 hrs: Clôture de la conférence et retour aux hôtels

**COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE DES COMMISSIONS DES AFFAIRES  
EUROPEENNES DES PARLEMENTS DE L'UNION EUROPEENNE, DU  
PARLEMENT EUROPEEN ET DES PAYS CANDIDATS A L'ADHESION QUI  
S'EST TENUE A LUXEMBOURG LE 13 NOVEMBRE 1997**

*Madame la Présidente.*- Monsieur le Secrétaire Général, Chers collègues, Mesdames, Messieurs. C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue à Luxembourg, au nom de la Chambre des Députés, à l'occasion de la 17<sup>e</sup> COSAC, qui s'inscrit dans la 10<sup>e</sup> Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne.

Vous aurez déjà pu constater que nous sommes réunis dans cette enceinte, pour la première fois, à 26 Etats membres et associés, les représentants des onze pays candidats étant conviés tant pour se familiariser avec nos méthodes de travail que pour prendre une part active à nos débats au cours de notre 2<sup>e</sup> journée de travail.

L'ordre du jour, tel qu'il a été fixé par la TROIKA le 17 juillet 1997, est le reflet des défis qui se posent à l'Union, suite à la signature du traité d'Amsterdam le mois dernier. Ce traité a permis, entre autres, de lancer le processus de l'élargissement de l'Union ; il a mis en exergue l'urgence de la lutte active contre le chômage et il a renforcé le protocole sur le travail en commun des parlements nationaux.

L'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui est prédominé par « Agenda 2000 », ce qui dénote l'importance que nous attachons aux problèmes relatifs à l'architecture future de l'Europe.

Si la construction européenne a été une solution originale pour imaginer la paix après les destructions de la deuxième guerre mondiale, l'élargissement vise le même objectif après l'effondrement du rideau de fer. L'élargissement apportera tant aux candidats à l'adhésion qu'à l'Union de grands avantages politiques et le renforcement de la stabilité en Europe, car l'intégration librement consentie entre nations démocratiques est en soi un gage de stabilité.

**Ce processus d'élargissement n'est pareil à nul autre de par sa portée, sa nature et sa motivation. C'est pourquoi nous sommes appelés à faire preuve d'esprit d'innovation pour faciliter cette période de transition, à savoir l'évolution vers le régime démocratique et l'économie de marché, d'une part, et l'adaptation des politiques de l'Union, d'autre part.**

**Comme vous aurez pu en prendre connaissance par le biais de la presse, notre Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. POOS, a dû se rendre d'urgence au Proche-Orient. C'est Monsieur l'Ambassadeur Jean Mischo, Secrétaire Général au Ministère des Affaires étrangères, qui se chargera en lieu et place de Monsieur POOS de faire le point des réformes à intervenir au sein de l'Union européenne.**

**Après le Sommet de Luxembourg la Commission européenne fera au début de 1998 des propositions détaillées au sujet du cadre financier ainsi que de la réforme des politiques structurelles dans le sens d'une rationalisation et concentration des interventions des fonds structurels.**

**La PAC est à agencer dans le sens de l'approfondissement de la réforme de 1992, impliquant la compétitivité de l'agriculture européenne, le maintien de revenus stables pour les agriculteurs et une agriculture qui tient compte des exigences de l'environnement. Bien entendu les objectifs fixés en matière de PAC et le projet d'élargissement de l'Union européenne ne se réaliseront que moyennant contribution des Etats membres.**

**A ceux qui se plaindraient des efforts à fournir par l'Union européenne, je demande si l'Europe n'aurait pas dû changer, indépendamment de l'élargissement, face à la mondialisation des marchés. Quel prix l'Europe devrait-elle payer pour assurer la stabilité du continent si l'élargissement n'était pas mis en œuvre ?**

**Je pense qu'aujourd'hui le principe de l'élargissement n'est mis en doute par personne. Il faudra réussir la quadrature du cercle qui consiste à traiter de façon égale des situations qui ne le sont pas toujours, sans discriminer qui que ce soit. Quelque soit la décision qui sera prise au Sommet de Luxembourg au mois de décembre concernant le**

début des négociations, il faut retenir que le processus d'élargissement se fera par une approche inclusive et évolutive.

Tous les pays candidats ont vocation d'adhérer à l'Union européenne, mais aucun d'eux, de l'avis de la Commission, ne remplit à l'heure actuelle les conditions d'adhésion, à savoir :

- l'Etat de droit,
- l'économie de marché libre,
- le respect des droits de l'homme et
- le respect de l'acquis communautaire.

Rappelons dans ce contexte que les négociations reposent sur le principe de l'application de l'acquis communautaire à la date d'adhésion. La Commission estime que des périodes de transition justifiées peuvent être accordées, à condition qu'elles soient courtes.

Quoiqu'il en soit la phase préparatoire est aussi importante que les négociations proprement dites. En effet, d'autant mieux les pays candidats seront préparés pour négocier, d'autant plus courtes seront les périodes de transition.

Face à l'impression que l'Union européenne serait en train de créer deux groupes séparés de pays candidats, ce qui aurait le résultat de provoquer de nouvelles barrières ou des clivages en Europe centrale et orientale, les Présidents des Commissions des Affaires étrangères des parlements de l'Union avaient préconisé à Luxembourg les 29 et 30 septembre dernier, en présence des représentants des pays candidats, l'ouverture simultanée des négociations avec tous les pays candidats, pour des raisons d'ordre politique et psychologique. Tous les intervenants au débat fin septembre étaient d'accord pour souligner que telles démarches devraient se faire dans le total respect de l'acquis communautaire et que la fin des négociations ne saurait être déterminée que par les mérites de chaque pays candidat.

Plusieurs orateurs avaient soulevé la question de savoir si la Commission n'a pas sous-estimé certains points politiques en faveur de ce qui semble être une approche purement économique.

Le début simultané des négociations d'adhésion qui se poursuivraient ensuite chacune à son rythme, devrait permettre de tenir compte des sensibilités des Gouvernements des pays candidats et des incidences éventuelles sur les développements de politique intérieure, comme la possibilité d'un impact négatif sur les résultats des élections prochaines.

Par ailleurs, les données sur lesquelles la Commission européenne s'est basée pour formuler ses avis sur les pays candidats sont en partie dépassées, vu l'évolution accélérée dans plusieurs pays.

En octobre dernier d'autres voix se sont fait entendre dans le même sens, p.ex. celle de la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen, qui préconise le début simultané des négociations, alors que leur rythme variera sans doute considérablement d'un pays à l'autre.

Les parlementaires ont adopté à différents niveaux la même position.

Le Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas s'est prononcé pour un processus unique d'adhésion dans lequel les pays entreraient soit en « négociations », soit en « préparatoires ». *(Madame Lydie ERR exprime à la délégation néerlandaise ses condoléances pour la mort subite de M. VAN TRAA.)*

Toutes ces propositions vont dans le sens d'un début commun - qu'on le nomme début des négociations ou début de l'élargissement - et d'une différenciation subséquente selon les progrès réalisés par chaque pays individuellement. Ce processus d'élargissement se réaliserait donc moyennant une approche différenciée mais non discriminatoire.

La réunion informelle des Ministres des Affaires étrangères des Quinze les 25 et 26 octobre à Mondorf a confirmé cependant qu'une majorité d'Etats membres est favorable à l'ouverture des négociations d'adhésion avec les candidats qui sont mieux préparés, mais parallèlement avec suivi continu des développements dans les autres pays candidats afin que les négociations puissent être entamées avec eux le plus rapidement possible.

Les vues divergent donc selon que l'on se place au niveau des gouvernements, des parlements ou de la Commission européenne.

Il y a au niveau gouvernemental unanimité sur quatre points :

1. le processus d'élargissement doit être inclusif et évolutif, sans exclure aucun candidat
2. la stratégie de pré-adhésion doit être renforcée
3. le suivi régulier par la Commission des progrès accomplis par chaque pays doit être garanti
4. un traitement individuel, personnalisé et objectif pour chaque candidat, est obligatoire.

En fait le suivi annuel proposé par la Commission constitue déjà une passerelle pour les pays exclus du premier groupe, selon les recommandations de la Commission.

Le caractère évolutif du processus doit être renforcé par un instrument qui maintient le caractère unitaire du processus. Je pense dans ce contexte à la Conférence européenne qui, d'après la future présidence britannique, devrait être ouverte à tous et réunie à l'occasion d'un Sommet extraordinaire en février 1998, et ce avant le début des négociations en vue de documenter que tous les pays candidats sont inclus réellement dans le processus d'élargissement.

Selon le Ministre des Affaires étrangères luxembourgeois le mandat de la Conférence devrait couvrir tous les domaines comportant une « importante compétence des Etats membres », en résumé essentiellement les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers, le 1<sup>er</sup> faisant l'objet d'un examen approfondi lors des pourparlers des négociations.

Devant le Parlement européen à Strasbourg M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, s'est prononcé le 22 octobre comme suit :

« Tous feront partie du processus d'élargissement à partir du moment où il sera lancé. Il sera sans doute difficile de commencer les négociations le même jour avec tout le monde, et celles-ci ne se termineront pas le même jour avec tout le monde. Il faudra que, au soir

du Conseil européen de décembre, tous les peuples d'Europe aient la certitude, la garantie que l'Europe ne sera plus jamais divisée ».

Dans cet ordre d'idées je voudrais conclure ces quelques réflexions d'introduction en réitérant la proposition d'une ouverture officielle du processus d'élargissement, ce qui signifierait égalité de traitement dans un premier stade pour passer ensuite à des négociations bilatérales différenciées. Quelle que soit la décision prise au Sommet de Luxembourg, l'Union européenne devra faire la démonstration que non seulement elle a les moyens de ses ambitions mais également les ambitions de ses moyens.

Je désire encore donner une précision concernant le statut de nos invités, candidats à l'adhésion de l'Union. Vous vous rappelez certainement qu'à La Haye la COSAC avait demandé à la TROIKA de trouver une solution à ce sujet. La TROIKA a décidé que pour la rencontre de Luxembourg et je cite les termes du procès-verbal :

1. « que les pays candidats à l'adhésion à prendre en compte pour participer à la COSAC sont les pays de l'Europe Centrale et Orientale ayant reçu au Sommet de Copenhague une promesse formelle d'avoir vocation à l'adhésion ainsi que Chypre avec référence à l'avis de la Commission.
2. que dans la période préalable aux négociations d'adhésion, les pays candidats à l'adhésion pourront être représentés à la COSAC par un membre de chaque Chambre de leurs parlements,
3. que ces représentants bénéficieront du statut d'invités spéciaux ; leur droit de parole sera limité à un seul point de l'ordre du jour, à savoir « Agenda 2000 ».
4. qu'en considération de l'ordre du jour chargé de la COSAC du mois de novembre, la réunion du 14 novembre sera prolongée après le déjeuner pendant au moins deux heures en vue de permettre aux représentants des pays candidats à l'adhésion de s'exprimer sur « Agenda 2000 ». »

Je suis donc ravie aujourd'hui d'accueillir les Présidents des Commissions des pays candidats. Toutefois, conformément aux directives de la TROIKA leur temps de parole sera limité à l'après-midi du vendredi, 14 novembre.

Je donne maintenant la parole à M. Jean Mischo, Secrétaire Général du Ministère des Affaires étrangères.

AGENDA 2000Exposé de M. Jean MISCHO, Ambassadeur, Secrétaire Général au Ministère des Affaires étrangères

*M. Jean MISCHO, Ambassadeur, Secrétaire Général au Ministère des Affaires étrangères.*- Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au nom de la présidence du Conseil de l'Union européenne, j'ai l'honneur de vous souhaiter une cordiale bienvenue à Luxembourg. Ainsi que l'a déjà souligné Madame ERR, le Président du Conseil en exercice, Monsieur le Ministre Jacques POOS, aurait vivement souhaité pouvoir s'adresser aujourd'hui à vous, mais ses collègues du Conseil lui ont demandé d'effectuer d'urgence un voyage dans les capitales du Proche-Orient. C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole à la place du Président du Conseil.

La Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires joue et jouera un rôle primordial après la ratification du Traité d'Amsterdam en matière de politique européenne. Elle exerce, pour le compte des Parlements nationaux, un contrôle nécessaire qui renforce la légitimité démocratique de la construction européenne.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler les dispositions qui se trouvent dans le Traité d'Amsterdam à la fois au sujet du rôle des parlements nationaux et de la COSAC.

Je suis sûr que la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires utilisera pleinement ce droit ancré dans le traité, surtout en ce qui concerne le processus d'élargissement qui dominera les débats européens dans les années à venir.

Je me réjouis beaucoup de la présence à la présente réunion des parlementaires des pays candidats à l'adhésion. Je voudrais leur souhaiter une bienvenue particulièrement chaleureuse. Cette présence souligne la volonté des parlements des pays de l'Europe centrale et orientale et de Chypre de prendre une part active au processus d'élargissement. La contribution de tous les parlements – du Parlement européen, des parlements des quinze Etats membres et des pays candidats – est une condition

primordiale pour garantir que non seulement les gouvernements, mais également les peuples des nouveaux Etats membres, seront impliqués dans ce processus d'élargissement.

Après les propos d'introduction de Madame la Présidente qui ont traité de toutes les questions essentielles qui nous préoccupent, je risque de paraphraser vos propos. Je ferai cependant de mon mieux pour apporter l'un ou l'autre complément et l'éclairage particulier qui est celui des Etats membres.

La préparation des décisions sur l'ouverture des négociations d'élargissement est entrée dans sa phase décisive. D'ici un mois, à l'occasion du Conseil européen de Luxembourg des 12 et 13 décembre, les chefs d'Etat et de gouvernement devront prendre une série de décisions dont la complexité est à la mesure du caractère historique des événements.

Il est dès lors tout à fait logique que la réunion de la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires se penche aujourd'hui sur « Agenda 2000 » qui, avec l'Union économique et monétaire, est au cœur du projet européen pour les années à venir.

L'élargissement signifie une nouvelle et formidable victoire de l'idée européenne. L'idée européenne a d'abord constitué, pour les pays fondateurs des Communautés, une réponse aux déchirements terribles qu'a connus notre Continent pendant ce siècle. Elle représente également aujourd'hui la meilleure perspective d'avenir pour les pays d'Europe centrale et orientale et pour Chypre après la guerre froide, qui a si cruellement divisé l'Europe.

Nous avons devant nous une tâche difficile mais enthousiasmante : réconcilier définitivement les peuples du continent européen dans la paix, la solidarité, la démocratie et le progrès économique et social.

La Présidence luxembourgeoise est fermement engagée à mettre en route ce grand projet. L'Europe a en effet un rendez-vous historique avec elle-même. Le processus d'élargissement est désormais irréversible.

Sur base des conclusions des Conseils européens de Copenhague, de Essen, de Madrid et de Florence le plan de route menant à l'élargissement futur a été tracé : Les pays ont été déterminés, à savoir ceux qui ont signé un accord d'association avec l'UE, les conditions politiques et économiques fixées, le cadre de pré-adhésion défini et un calendrier esquissé. Ce calendrier prévoit l'ouverture des négociations six mois après la clôture de la CIG.

En juillet dernier la Commission a présenté au Parlement européen et au Conseil sa communication intitulée « Agenda 2000 ». Il s'agit d'une des plus importantes communications que la Commission ait jamais publiée.

Outre les avis de la Commission sur chacune des demandes d'adhésion, la Commission y expose les autres grands défis auxquels l'Union européenne doit faire face à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

Il s'agit particulièrement de la réforme des politiques communautaires, dont certaines étaient déjà envisagées, notamment la réforme de la politique agricole commune, mais qui, dans la perspective de l'élargissement deviennent indispensables. En outre la Commission donne ses idées sur les perspectives financières pour les années à venir et elle formule également des propositions visant à renforcer la stratégie de pré-adhésion.

Le Conseil européen d'Amsterdam a chargé le Conseil « Affaires générales » d'examiner en détail les avis de la Commission sur les demandes d'adhésion ainsi que « Agenda 2000 » et de présenter un rapport détaillé au Conseil européen de Luxembourg. Celui-ci devrait lui permettre d'adopter certaines orientations générales sur l'ensemble du processus d'élargissement, mais surtout de prendre les décisions nécessaires en ce qui concerne les modalités pratiques de la phase initiale des négociations et le renforcement de la stratégie de pré-adhésion de l'Union.

Vous comprendrez, Mesdames, Messieurs, que je ne veux pas préjuger le résultat même du Conseil européen. Mais je souhaite néanmoins rappeler un certain nombre de principes qui marqueront sans aucun doute cette décision. Les débats d'orientation générale que le Conseil a tenus le 15 septembre, les 6 et 25 octobre, ainsi que le 10 novembre, sur l'ensemble du processus d'élargissement lui ont permis d'identifier les

éléments politiques essentiels qui nécessitent encore un examen plus approfondi dans la perspective du rapport que le Conseil est appelé à présenter au Conseil européen.

A ces occasions le Conseil a encore une fois souligné – ainsi que vient de le faire d'ailleurs Madame la Présidente - la nature globale et inclusive que devrait revêtir ce processus d'élargissement qui concerne tous les candidats. Je le répète, chacun des onze pays candidats fera partie du processus qui s'ouvrira au début de l'année prochaine.

Tous les gouvernements des Etats membres sont en faveur d'un scénario inclusif, évolutif, objectivisé et personnalisé.

Les ministres ont clairement exprimé leur attachement au principe de l'égalité des pays candidats. L'égalité des chances sera à la base de tout le processus d'élargissement ; le seul critère déterminant pour l'accession devra être le progrès accompli par chaque pays candidat.

La question de savoir de quelle façon débiteront les négociations est encore ouverte et appartient en définitive au Conseil européen. Nous avons entendu avec intérêt les opinions qui ont déjà été exprimées à ce sujet par différentes instances parlementaires. Comme vous le savez, la Commission a proposé de commencer dans un premier temps les négociations proprement dites avec certains pays candidats. Mais la Commission se propose également de revoir sur une base annuelle l'état d'avancement des préparations à l'adhésion dans chaque pays candidat et de proposer, le cas échéant, l'ouverture des négociations.

Cela n'est qu'une des possibilités que nous examinons à l'heure actuelle. L'autre branche de l'alternative, qui semble avoir la préférence des instances parlementaires, serait de commencer les négociations en même temps avec tous les candidats à l'adhésion. C'est le modèle de la « common starting line ».

Je ne vous révèle rien de nouveau en disant qu'au sein du Conseil il y a des partisans pour chaque modèle. Le débat doit encore être approfondi car la décision à cet égard n'est pas facile.

**Il demeure en tout état de cause, et quelle que soit la décision finalement prise à Luxembourg en décembre, que la stratégie de l'élargissement de l'Union doit être et sera un processus d'inclusion et non d'exclusion.**

**L'égalité de traitement est assurée moyennant l'application de critères objectifs, valables pour tous.**

**La rapidité du processus de négociation sera fonction des particularités de la situation de chaque pays et des efforts supplémentaires qu'il sera disposé à fournir pour se mettre en position d'adhérer à l'Union européenne. Le Conseil a souligné l'importance qu'il attache à la continuation voire l'intensification, dans le chef de chaque pays candidat, de sa stratégie nationale d'intégration en vue de s'aligner sur les nombreuses disciplines internes de l'Union, en particulier la reprise et la mise en œuvre intégrale de l'acquis communautaire.**

**Je tiens à souligner ici que même si nous en venions à décider de commencer les négociations avec seulement certains des pays candidats, cela ne veut pas dire que ces pays seront automatiquement les premiers à adhérer. La logique d'un processus personnalisé et objectivé implique qu'un pays qui aura atteint un certain niveau d'intégration sera invité à négocier et que la date d'adhésion dépend avant tout de critères objectifs. Il n'est dès lors pas exclu que tel pays ou tel pays avec lequel les négociations ont commencé plus tard puisse néanmoins adhérer plus rapidement que tel autre.**

**Il serait donc absolument faux de parler d'un premier et d'un deuxième groupe de pays. Il n'y aura pas de groupes ; chaque candidature est examinée en fonction de ses mérites propres.**

**Mais avant que les premières adhésions n'aient lieu il reste beaucoup de travail à faire.**

**Les avis de la Commission relèvent que tous les pays ont déployé des efforts considérables pour remplir les critères économiques et ceux tenant à la transposition de l'acquis communautaire. Cependant, la Commission indique également que pour l'instant, aucun des candidats n'est véritablement prêt à mettre en œuvre cet acquis.**

Chacun doit donc encore faire des efforts. Je vous rappelle que le nombre minimal des actes législatifs indispensables pour participer au marché intérieur est de 890. Encore ne suffit-il pas de voter ces lois, mais il faut aussi les mettre en œuvre sur le plan pratique.

De plus, l'acquis communautaire n'est pas un concept statique. J'en veux pour preuve le nouveau Plan d'Action du marché unique présenté par la Commission lors du Conseil européen d'Amsterdam. L'achèvement du marché unique est en effet un processus dynamique qui demande même de la part des Etats membres des efforts continus. L'acquis évolue rapidement dans des domaines tels que l'environnement ou la société de l'information.

A cet égard l'idée de la Commission de faire des fiches individuelles pour guider chaque pays candidat dans ses efforts de reprise de l'acquis communautaire dans le domaine du marché intérieur est très intéressante. Une telle fiche, ou « road map » dans le vocabulaire de la Commission, décrirait la situation actuelle dans le pays et fixerait les priorités. Elle établirait aussi un calendrier global pour la transposition des règles du Marché Intérieur. Ainsi chaque pays candidat saura exactement ce qui lui reste à faire. La date d'ouverture des négociations ne sera en effet qu'une des modalités du processus d'adhésion. A côté de cela il y a d'autres éléments, comme en particulier la stratégie de pré-adhésion renforcée qui impliquera un effort d'assistance important de l'Union afin de mettre tous les pays candidats en position d'adhérer à terme à l'Union européenne.

Vous savez que depuis le Conseil européen d'Essen en décembre 1994 l'Union a mis en œuvre une stratégie de pré-adhésion ayant pour objet de rapprocher davantage les pays ayant signé un accord d'association avec l'Union européenne. Je n'ai pas besoin de vous en rappeler les éléments constitutifs.

Mais maintenant, comme Monsieur POOS a pu le déclarer devant le Parlement européen, « le Conseil devra porter une attention toute particulière à la définition d'une stratégie de pré-adhésion renforcée dont l'objectif est l'adhésion à terme de tous les pays candidats faisant l'objet des avis de la Commission ». Et Monsieur POOS y a ajouté que « nous veillerons à ce que les pays candidats sentent que leur vocation à l'adhésion est fermement acquise et que la discussion porte uniquement sur le moment auquel cette vocation pourra se concrétiser. » Eh bien, lors de sa réunion de lundi dernier, 10

novembre 1997, le Conseil, sur la base d'un rapport de la Présidence, a marqué son accord sur les éléments constitutifs de cette stratégie renforcée, étant cependant entendu que les aspects financiers pour la période 2000-2006 restent ouverts et seront précisés dans le contexte plus général des discussions sur le nouveau cadre financier de l'Union proposé dans l'Agenda 2000.

Quels sont ces éléments constitutifs ? Ensemble avec les « accords européens » qui demeurent la base des relations de l'Union avec les pays candidats, la stratégie renforcée s'articule autour des trois éléments suivants :

1. l'aide pré-adhésion,
2. les partenariats pour l'adhésion et
3. la participation aux programmes communautaires et aux mécanismes de mise en œuvre de l'acquis communautaire.

En ce qui concerne tout d'abord l'aide à la pré-adhésion, outre le programme PHARE, celle-ci comporterait deux éléments supplémentaires à partir de l'an 2000, tout d'abord une aide au développement agricole et ensuite une aide structurelle dont l'objectif premier sera d'aider les pays candidats à se rapprocher des normes communautaires en matière d'infrastructures, notamment et par analogie avec les interventions actuelles du Fonds de Cohésion, dans les domaines des transports et de l'environnement.

Summa summarum, entre l'an 2000 et 2006, la Commission a prévu un véritable Plan Marshall pour les PECO, d'un montant de 75 milliards d'ECU en tant qu'aides pré-adhésion.

Les partenariats pour l'adhésion constituent le second élément de cette stratégie de pré-adhésion renforcée. Ce nouvel instrument constituerait l'axe essentiel de la stratégie renforcée en mobilisant toutes les formes d'assistance aux pays candidats d'Europe centrale et orientale, dans un cadre unique, pour la mise en œuvre de programmes nationaux de préparation à leur statut de membres de l'Union. Depuis lundi dernier il est donc acquis que le partenariat pour l'adhésion s'articulera autour :

- d'engagements précis de la part de l'Etat candidat, en particulier sur la démocratie, la stabilisation macro-économique, la sûreté nucléaire et un programme national de

reprise de l'acquis communautaire, soumis à un calendrier précis et axé sur les domaines prioritaires constatés dans chaque avis ;

- d'une mobilisation de tous les moyens disponibles de la Communauté pour la préparation des Etats candidats à l'adhésion. Il s'agirait donc tout d'abord du programme PHARE, mais aussi de nouvelles formes d'aide que pourrait dégager la Communauté dans le cadre de futures perspectives financières en coordination et en partie avec les Institutions financières internationales.

Ce programme d'adoption de l'acquis communautaire sera défini avec la Commission dans le cadre d'une relation de partenariat avec chaque pays candidat, ce qui réfère à une approche personnalisée des candidatures à l'adhésion. Les priorités retenues devraient dans un premier temps correspondre aux secteurs recensés comme déficients dans les avis. La poursuite des objectifs fera l'objet d'un calendrier prévisionnel. L'octroi de l'assistance – sur la base de conventions de financement annuelles – sera subordonné à la réalisation de ces objectifs et à l'état d'avancement des programmes en cours. L'exécution du programme sera ainsi soumise à une stricte « conditionnalité de l'adhésion » reposant sur des mécanismes adaptés d'évaluation et un dialogue permanent avec la Commission.

La Commission fera rapport annuellement au Conseil européen sur les progrès constatés. Le premier rapport sera soumis à la fin de 1998. Lorsqu'un pays candidat sera considéré comme remplissant les conditions requises pour que des négociations d'adhésion soient ouvertes, alors que celles-ci ne l'ont pas encore été, la Commission adressera une recommandation au Conseil en vue de l'ouverture de négociations.

Le troisième point de la stratégie de pré-adhésion renforcée est la participation des pays associés à des programmes communautaires. Le Conseil a également accepté de donner la possibilité aux pays associés de participer à des programmes communautaires et aux mécanismes de mise en œuvre du droit communautaire.

Les accords européens, dont j'ai fait mention tout à l'heure, prévoient déjà cette possibilité au niveau de la participation des pays associés à certains programmes communautaires. C'est déjà une réalité pour certains pays associés pour les programmes Leonardo da Vinci, Socrates et Jeunesse pour l'Europe.

Une participation effective des pays associés à beaucoup d'autres programmes communautaires devrait leur permettre de se familiariser avec les politiques et les méthodes de travail de l'Union en vue de leur adhésion à celle-ci.

Lundi dernier, le Conseil a également examiné la question de la nature du rôle à jouer par le Conseil dans la mise au point du concept de partenariat et dans l'adoption des partenariats individuels. Une orientation générale favorable a été constatée au sujet d'une procédure qui permettra une intervention du Conseil lors des moments les plus significatifs des partenariats tout en évitant de suivre une procédure lourde qui engendrerait des blocages et délais d'adoption importants. Cette procédure s'articulerait autour de l'approche suivante : le Conseil européen décide de l'établissement du partenariat pour l'adhésion en tant qu'élément essentiel du processus d'élargissement à travers un cadre unitaire de la stratégie de pré-adhésion. Il y aura donc une décision globale. Il décide également des principes et des priorités de cette stratégie de pré-adhésion renforcée et des conditionnalités communes applicables à tous les partenariats individuels.

Mais le Conseil devra encore poursuivre ses débats au sujet d'une autre idée importante, celle de la création éventuelle d'une « Conférence européenne ». Vous avez déjà débattu en partie de cette question et Madame la Présidente l'a également évoquée tout à l'heure. Cette idée consiste à rassembler dans une même enceinte tous les Etats membres et tous les pays ayant vocation à adhérer à l'Union et liés à celle-ci par un accord d'association. Cette conférence dont la première réunion devrait avoir lieu avant l'ouverture des négociations d'adhésion, donnerait lieu à des consultations sur un large éventail de questions qui se posent dans les domaines de la politique étrangère et de sécurité commune, ainsi que dans ceux de la justice et des affaires intérieures. Selon certains Etats membres elle pourrait aussi aborder la coopération en matière de transport, d'énergie, d'environnement et de sûreté nucléaire.

Où en sont maintenant les réflexions à cet égard ? Lors de leur réunion informelle des 25 et 26 octobre les Ministres des Affaires étrangères des Quinze ont également évoqué ce sujet. Ils ont mené une discussion sur l'opportunité même de cette idée et sur les modalités de participation à une telle conférence. En plus, la question du mandat de la

conférence a été posée, ainsi que la question des modalités et de l'organisation de celle-ci- Toutefois, aucune décision n'a encore été prise à ce stade.

Si de nombreuses délégations sont favorables à une telle Conférence, certaines doutent qu'elle soit justifiée, surtout celles qui préfèrent un départ des négociations avec tous les pays candidats . Pour les ministres qui y sont favorables, elle doit avoir pour objet de créer dès avant le début des négociations d'adhésion, une enceinte multilatérale regroupant les Quinze, les dix pays d'Europe centrale et orientale ainsi que Chypre, qui fournira la preuve que tous les pays font partie d'un même processus d'adhésion même si les négociations proprement dites ne se dérouleront pas dans le cadre de celle-ci. Le développement de cette idée de conférence permanente pourrait peut-être nous aider à trouver une solution à « mi-chemin » entre les propositions de la Commission et un début simultané des négociations avec tous les candidats.

Les débats à ce sujet se poursuivront d'ici le Sommet en décembre. Ils porteront aussi sur la question de la participation ou non de la Turquie à cette Conférence.

Au stade actuel il n'y a pas non plus d'accord sur le point de savoir si, lors de ce Sommet, il faut se limiter à prendre des décisions au sujet de l'élargissement ou s'il faut également arrêter déjà quelques grandes lignes ou des orientations sur

- la réforme de la PAC,
- les politiques structurelles et
- le cadre financier futur.

A ce stade les opinions sont encore divergentes.

Quoiqu'il en soit, l'instruction des différents dossiers liés à l'élargissement est en cours et elle avance. D'ici là le Conseil européen et le Conseil « affaires générales » se rencontreront en principe encore à deux reprises.

Mon exposé introductif a eu pour objet de vous informer au sujet de la diversité et la complexité du processus en cours.

Le Conseil européen de Luxembourg des 12 et 13 décembre 1997 doit donc prendre des décisions à la fois difficiles et historiques. C'est notre responsabilité d'assurer que ces décisions soient bien préparées.

Afin que les décisions qui tomberont en fin d'année soient le plus objectives possibles, c'est-à-dire qu'elle soient politiquement défendables – à la fois dans les anciens pays membres et dans les pays candidats – les avis du Parlement européen, des parlements nationaux et de la COSAC seront des éléments indispensables.

*Madame la Présidente.*- Je tiens à remercier Monsieur Jean MISCHO pour son exposé intéressant et étoffé qui nous servira de base de discussion. Nous retiendrons de vos propos que malgré la complexité de la tâche de la Commission, l'instruction des dossiers d'adhésion avance.

QUESTIONS POSEES A M. JEAN MISCHO.

Secrétaire Général du Ministère des Affaires étrangères

*M. Robert URBAIN, Président de la Commission des Affaires européennes du Sénat, Belgique.*- La présente réunion de la COSAC se situe à un moment clef de la vie de l'Union européenne dans la mesure où elle se situe au lendemain de la conclusion du Traité d'Amsterdam, à la veille d'une discussion particulièrement importante sur la dimension sociale de la politique européenne et, enfin, à l'avant-veille de l'élargissement qui vient d'être évoqué en détail par Monsieur le Secrétaire Générale au Ministère des Affaires étrangères.

Nous aurons à débattre de « Agenda 2000 ». Il me paraît d'ailleurs que c'est ce document qui pose enfin le vrai problème de l'élargissement. En son temps, et peut-être d'une façon trop hâtive, nous nous sommes décidés pour l'élargissement de l'Union européenne en pensant que la seule volonté politique suffisait pour réaliser ce projet. Cet

élargissement devrait se différencier par rapport aux élargissements qui ont pu être opérés antérieurement avec d'autres pays, tant par le nombre des pays qui demandent à adhérer que par la complexité du projet, à la fois pour l' Union européenne et les pays candidats à l'adhésion.

En ce qui concerne la Conférence intergouvernementale, je pense personnellement qu'elle n'a pas réalisé ses objectifs. Je ne partage pas non plus l'optimisme qui tend à prétendre que les problèmes non-résolus le seront ultérieurement dans le cadre de l'élargissement. Certains, et même le Premier Ministre belge, estiment que le fait d'instaurer avant la fin du siècle l'Union économique et monétaire et la monnaie unique constituera une dynamique suffisante pour surmonter les problèmes qui restent à résoudre tant sur le plan institutionnel que sur le plan financier et budgétaire.

Je constate, en effet, que s'il est vrai que lors du Sommet d'Amsterdam on a avancé sur certains problèmes qui ne sont pas sans intérêt et sans importance, il faut bien convenir que sur le plan institutionnel on n'a guère avancé. Ceux qui estimaient qu'il fallait une date butoir à la Conférence intergouvernementale ont commis l'erreur, me semble-t-il, de mettre la pression non pas sur ceux qui étaient rétifs aux réformes, mais sur ceux qui étaient adeptes des réformes et qui ne pouvaient rien faire, la date de la réunion de la CIG ayant été fixée inexorablement pour la fin du mois de juin. A cela s'ajoutait une deuxième contrainte, à savoir l'ouverture des négociations avec les PECO dans un délai de six mois après la fin de la CIG. Certes a-t-on prévu dans le protocole sur les institutions, dans la perspective de l'élargissement, que des nouvelles négociations institutionnelles auront lieu avant l'élargissement effectif de l'Union. Puis-je vous rappeler à ce sujet que la Belgique, ensemble avec la France et l'Italie sont allés un peu plus loin en déclarant qu'il fallait établir un lien entre les négociations d'adhésion et la nécessité de poursuivre l'approfondissement des réformes institutionnelles en décidant d'amplifier le recours à la décision majoritaire. Dès lors nous avons posé comme condition préalable au processus d'élargissement - et d'ailleurs le Parlement belge a été saisi d'une résolution dans ce sens - une réforme profonde des institutions de l'Union. Si nous ne réformons pas d'abord, les négociations d'adhésion n'aboutiront pas. Nous étions tous d'accord qu'il fallait d'abord « approfondir » avant « d'élargir », mais aujourd'hui je constate qu'il n'en est rien et que le processus de négociation débutera sans qu'il ait été procédé aux réformes qui s'imposent. Le fait de donner la priorité à la

réforme institutionnelle n'est pas seulement de l'intérêt des Etats membres de l'Union mais également de celui des pays candidats. L'Union européenne doit fonctionner convenablement afin qu'elle soit en mesure d'appréhender les grands problèmes qui lui seront soumis par l'ensemble de ses citoyens.

Quel sera le coût de l'élargissement tant pour l'Union européenne actuelle que future ?

Lors de la réunion de la COSAC qui s'est réunie à Madrid le principe même de l'élargissement était acquis. Ceux qui à l'époque avaient l'outrecuidance d'exprimer leurs préoccupations au sujet des problèmes financiers et budgétaires de ce projet restaient sans réponse. Ayant interrogé la Présidence espagnole de l'époque à ce propos il m'avait été répondu que le moment venu il conviendrait de faire preuve de souplesse et d'imagination. Maintenant, avec « Agenda 2000 », nous avons atteint ce moment. Au vu des évaluations qui ont déjà été faites, le coût de l'élargissement tant pour les pays adhérents que pour l'Union européenne sera élevé. Il est clair – d'ailleurs le document « Agenda 2000 » l'annonce – qu'on ne s'orientera pas vers un accroissement de l'effort budgétaire des pays membres actuels, mais – si on maintient le coefficient des 2,7% du PIB – plutôt vers un régime de rigueur et d'austérité en matière de dépenses voire même de fonctionnement des administrations européennes qui devront s'adapter au nombre croissant d'Etats membres.

Il est également indéniable que certaines politiques européennes, comme p.ex. la politique agricole commune, devront évoluer.

D'autre part du fait que les fonds de cohésion ainsi que les fonds structurels et régionaux vont voir leurs moyens singulièrement réduits, le rôle des parlements nationaux sera prédominant. Il est certain en effet que les difficultés, sans être insurmontables, seront majeures, puisqu'à la fin du compte il ne faut pas que l'Union européenne soit obligée de se restreindre à l'excès, et ceci au détriment de ses citoyens. Cet aspect des choses est capital et les parlements nationaux devront pouvoir rassurer leurs citoyens sur ce point. Il est évident que ce travail d'information, de dialogue et de proximité avec l'opinion publique revient en premier lieu aux parlements nationaux et ensuite, mais dans une moindre mesure, au Parlement européen. La COSAC aura donc un rôle à jouer au niveau des politiques nationales.

L'Union européenne n'a pas toujours bonne presse lorsqu'elle donne l'impression d'une certaine impuissance à résoudre ses problèmes. Il ne faudrait pas que son efficacité se trouve entamée par la seule dynamique de l'élargissement.

*Madame la Présidente.*- Vous venez de commencer les débats en abordant une question qui mérite l'attention de tous et qui concerne la nécessité d'une réforme institutionnelle. Vous m'avez quelque peu rassurée du fait que votre position par rapport à ce problème a évolué dans le sens que vous ne parlez plus d'une réforme avant le début mais avant la fin des négociations, ce qui nous permettra d'arriver plus facilement à un accord au sujet de cette question.

*M. Renzo IMBENI, Vice-Président de la Commission des Affaires européennes du Parlement européen.*- Nous avons ici un certain nombre d'invités, qui ne prendront la parole que demain, mais qui d'ici quelques années feront partie de la COSAC et dont le nombre des membres sera ainsi porté à 20 ou à 25. C'est un événement extraordinaire, et je crois qu'il est particulièrement important que l'on mette l'accent sur cet événement historique.

Je suis comme tout un chacun particulièrement intéressé par les appréciations qui seront faites par les opinions publiques sur les problèmes concrets de l'élargissement. Nous allons être confrontés à des problèmes gigantesques de nature économique et structurelle, mais j'aimerais mettre l'accent sur un élément auquel le Parlement européen tient beaucoup, à savoir le motif stratégique de cette mission historique pour l'Union européenne. J'ai certaines craintes sur la façon avec laquelle nous allons aborder les différentes facettes de ce passage historique vers l'élargissement par rapport à l'opinion publique. Si nous n'arrivons pas à mettre l'accent sur l'aspect stratégique de l'élargissement de l'Union européenne mais qu'au contraire nous mettons l'accent sur des aspects spécifiques qui pourraient devenir nos priorités, nous risquons d'entraîner une crise au niveau du projet d'élargissement de l'Union.

Je pense à un aspect auquel notre collègue belge vient de faire référence, à savoir le coût financier que représentera cet élargissement pour l'Union européenne. Je pense que si cet aspect devient le point nodal de l'élargissement, c'est perdu d'avance. Ceci tant au niveau politique et stratégique qu'au niveau des ambitions de l'Union des peuples et des Etats qui souhaitent vivre en paix et au cœur d'une démocratie.

Nous devons donc aborder l'ensemble des problèmes, mais ces problèmes ne doivent pas prendre le pendant de cette stratégie à laquelle nous ne pouvons pas renoncer. Le Parlement européen n'a pas encore pris position sur le problème des négociations. Nous allons voter lundi prochain au sein de la Commission des Affaires étrangères.

Les avis diffèrent au sein des groupes parlementaires et j'ignore pour le moment quelle majorité va se dessiner. En revanche, il me semble - et je demanderai Monsieur l'Ambassadeur Jean MISCHO de revenir tout à l'heure sur cet aspect là - c'est qu'à la suite de toutes les discussions qui ont eu lieu sur la question de l'élargissement le Conseil de Luxembourg au mois de décembre ne pourra pas se terminer en approuvant purement et simplement la proposition de la Commission européenne. Je crois qu'il devra trouver un compromis qui s'écarte de la proposition de la Commission européenne. Le Conseil s'est exprimé pour le moment dans un sens favorable. Mais il reste un certain nombre de questions auxquelles la Commission n'a pas réussi à donner une réponse crédible. Ce sont des questions simples. Pourquoi est-ce que l'Estonie ferait partie de la première vague et non pas la Lituanie et la Lettonie ? C'est une question qui a été posée à plusieurs reprises et à laquelle on pourrait répondre en évoquant des différences au niveau des situations économiques et du respect des critères à l'intérieur des trois pays en question. Si l'on décidait néanmoins que les trois pays baltes feraient tous partie de la première vague, à ce moment là on se demanderait pourquoi les Pays Baltes et non pas la Roumanie et la Bulgarie.

J'ai pris bonne note que pour la Commission il s'agit d'un processus inclusif et non pas exclusif, d'un processus de différenciation et non pas de discrimination. Il n'en reste pas moins qu'il y a une donnée de fait sur laquelle je me permettrai de donner mon opinion personnelle et qui est la suivante : Le démarrage de ces négociations sera en fait symbolique. Un certain nombre d'échéances devront encore être respectées : le processus de ratification du Traité d'Amsterdam, l'Union économique et monétaire, les

nouvelles perspectives financières. Tout cela risque de faire reculer le véritable démarrage de ces négociations. Alors pourquoi ne pas ébaucher une solution qui mette les onze pays candidats sur le même plan et adopter le modèle «régate», tout en sachant bien que le processus sera long. Ensuite nous verrons ce qu'il en est de la Slovaquie. En adoptant cette suggestion le Conseil aura pris une décision sage : Le prix à payer ne sera pas trop élevé et on évitera ainsi d'envoyer un signal négatif aux opinions publiques de certains pays candidats.

Le dernier volet de mon intervention concerne le problème de l'élargissement par rapport au Traité. Le Traité d'Amsterdam est faible en ce qui concerne le gouvernement de l'Union de demain. J'espère que les pays candidats vont s'associer à ce point de vue et qu'il n'y aura pas de malentendu, à savoir que d'aucuns au sein de l'Union demanderaient la réforme du Traité d'Amsterdam pour repousser l'élargissement dans le temps. Je crois que c'est de l'intérêt des Quinze et des pays candidats de réformer d'abord le traité, parce que tel qu'il existe actuellement le gouvernement de l'Union à vingt-cinq ne serait pas viable.

*Madame la Présidente.*- Je pense que votre message est clair et que si la position du Parlement européen sur la question de l'élargissement de l'Union avait laissé encore un doute dans les esprits des participants à cette Conférence, il devrait être dissipé.

*M. José MEDEIROS FERREIRA, Président de la Commission des Affaires européennes de l'Assembleia da Republica, Portugal.*- Etant donné que nous aurons encore le temps d'approfondir les problèmes au tour de « Agenda 2000 », mes propos se rapporteront avant tout aux deux premières interventions d'aujourd'hui.

S'il est indéniable que la Présidence luxembourgeoise a déployé des efforts appréciables au cours de ce semestre, j'aimerais toutefois, à la suite de deux exposés que nous venons d'entendre, formuler une critique à son encontre en ce qu'elle s'est trop occupée de la question de l'élargissement au détriment des questions internes liées au fonctionnement actuel de l'Union européenne. La façon avec laquelle vous avez traité la question du processus d'adhésion est remarquable. Je pense également, et ceci afin d'éviter tous

clivages au sein de l'Union européenne, que la mise en place de la Conférence européenne en tant que forum est une excellente idée et constituera un moyen efficace de maintenir des contacts tout au long du processus d'adhésion avec tous les pays candidats.

Je me demande cependant si la Présidence luxembourgeoise est consciente qu'il existe encore d'autres questions dont il faudra débattre. A côté des questions concernant le fonctionnement interne de l'Union, il y a la question de l'emploi, sans oublier celle de la cohésion économique et sociale qui doit être considérée comme objectif stratégique de l'Union européenne.

Ma question à la Présidence luxembourgeoise concerne le cadre financier futur de l'Union et est la suivante : Quel est le cadre financier proposé pour les aides pré-adhésion. ? Est-ce que différentes modalités sont prévues ? Dans ce contexte je me permets d'attirer votre attention sur un rapport intéressant du Parlement européen qui a traité aux aspects financiers de l'Union européenne.

*M. Jean MISCHO, Ambassadeur, Secrétaire Général au Ministère des Affaires étrangères.-* Je voudrais dire que la Présidence luxembourgeoise fonctionne comme toutes les autres Présidences et qu'elle s'occupe du Marché intérieur. Tous les Conseils qui sont en charge des différentes compétences de l'Union européenne, à savoir l'agriculture, la jeunesse et l'éducation, les transports, la sécurité sociale ... travaillent indépendamment de la question de l'élargissement. Si Monsieur FERREIRA vise le Conseil « Affaires générales », là évidemment il est clair que la question de l'élargissement est importante. Nous avons également beaucoup travaillé sur la question du Moyen-Orient, sur les importations en provenance des pays d'outre-mer.

Il est vrai que dans le cadre de la question de l'élargissement les aspects financiers n'ont pas encore été suffisamment examinés et approfondis. Le Président du Conseil a déclaré devant le Parlement européen au mois de juillet qu'il n'espérait pas résoudre le problème financier, les réformes de la PAC et des politiques structurelles d'ici le mois de décembre. Les problèmes qui se posent à nous sont vastes et liés. Nous pensons être en

mesure de pouvoir élaborer certaines orientations générales, mais nous ne seront pas en mesure de les résoudre.

Pour les problèmes financiers en relation avec les nouvelles adhésions, ce sont les propositions de la Commission qui nous servent de base de discussion. La Présidence n'a pas présenté de propositions propres sur la question du financement. Nous travaillons sur le document « Agenda 2000 » et si nous arrivons à savoir d'ici le mois de décembre si le coefficient de 1,27 fixé comme plafond suffira ou ne suffira pas, nous serons satisfaits. Si par contre on devait en décembre soulever également le problème des contributions nationales alors nous risquons d'avoir un échec, non seulement par rapport au cadre financier, mais par rapport à la question de l'élargissement. Nous devons donc nous limiter d'ici le mois de décembre à des orientations générales.

Ceci dit, il est bien connu que le Portugal est en désaccord avec les propositions de la Commission en ce qui concerne la politique structurelle. Le Premier Ministre du Portugal s'est d'ailleurs déplacé à Luxembourg pour exposer ce problème à notre Premier Ministre, mais je pense que ce sujet ne sera abordé qu'au cours de la prochaine Présidence.

*Madame la Présidente.*- Sans vouloir sous-estimer l'importance des questions d'ordre financier, il faut les placer dans le cadre politique qui a déjà été indiqué par Monsieur IMBENI et en parler en temps utile, ne serait-ce que par souci de ménager nos opinions publiques respectives.

*M. Lars TOBISSON, Président de la Commission des Affaires européennes du Riksdag, Suède.*- Au Parlement suédois nous avons déjà eu des débats préliminaires en ce qui concerne « Agenda 2000 ». L'accord est assez général pour dire que l'élargissement de l'Union visant à inclure les démocraties des PECO et Chypre sera la tâche la plus importante de l'Union européenne dans les années à venir.

S'agissant du début des négociations il y a eu un certain désaccord entre ceux qui sont partisans d'un départ simultané et ceux, et j'en fais partie, qui adhèrent aux

propositions faites par la Commission. Je trouve en effet que les propositions de la Commission contiennent des avantages pratiques. Quoiqu'il en soit je crois qu'on s'est trop axé sur cette question de procédure. L'option pour un départ simultané ou en cascades ne créera pas de différences, parce qu'au fond ce qui est essentiel c'est que le processus soit ouvert. Il ne faut rejeter personne, tout le monde est le bienvenu dans notre Union. Le temps qui sera nécessaire aux différents pays candidats pour adhérer dépendra des efforts qu'ils feront. J'approuve l'idée d'organiser une Conférence européenne qui aurait pour objet de déclarer que tous les pays candidats sont les bienvenus et que le maximum sera fait pour faciliter leur intégration dans l'Union européenne. Plutôt que d'épiloguer sur la procédure à retenir concernant le début des négociations, je dirais qu'il faudrait s'axer sur le processus d'adhésion dans sa globalité. Il faudra veiller à ce que tout le monde adhérera au bout du parcours. Ce qui compte c'est l'arrivée.

Au PPE nous avons eu un congrès en début de semaine à Toulouse et là on a planché sur cette question. Finalement on a mis sur rails une solution qui pourrait servir de modèle pour appréhender cette question. Ne désirant pas faire de longs commentaires sur cette question, je voudrais vous faire part de ce que, à mon avis, nous devrions faire pour assurer cet élargissement :

1. Les pays candidats devront faire du mieux qu'ils pourront pour balayer devant leurs portes. Mais l'Union européenne devra elle aussi balayer devant sa porte : Je pense à la nécessité d'une réforme institutionnelle. Cela ne sert à rien d'occulter ce fait. Le Traité d'Amsterdam a été décevant à cet égard, il aurait dû aller plus loin. Donc il est essentiel d'engager cette nouvelle CIG pour revoir le traité. Je ne pense pas d'ailleurs qu'il faille attendre la ratification définitive du Traité d'Amsterdam pour organiser cette nouvelle CIG. Nous aurons des concessions à faire et nous devons trouver des compromis pour arriver à trouver une solution institutionnelle : Ceci devient d'autant plus nécessaire que nous allons accueillir dix membres supplémentaires au sein de l'Union.
2. Parallèlement à la réforme institutionnelle, nous devons aborder le volet financier. Je dois avouer à ce sujet que j'étais très impressionné par le document « Agenda 2000 ». La discussion sur les perspectives financières m'a beaucoup intéressé. Je crois de mon côté qu'il devrait être possible de réaliser l'élargissement à l'intérieur

du cadre économique actuel. Mais cela va évidemment imposer de gros sacrifices aux Etats membres actuels.

3. Il faudra d'autre part, et indépendamment du processus d'élargissement, libéraliser la PAC et engager une démarche afin de réduire les coûts de cette politique qui est onéreuse. Des promesses ont été faites à cet égard à l'OMC et il faudra en tenir compte. Le respect de notre engagement vis-à-vis de l'OMC engendrera encore davantage de sacrifices que l'élargissement en lui-même.
4. Les moyens qui seront affectés aux fonds structurels et de cohésion devraient dans une très large mesure revenir aux pays candidats qui ont des besoins massifs en matière d'aides structurelles. Je voudrais faire une remarque personnelle au sujet des contributions des Etats membres à l'économie de l'Union. C'est ainsi que la Suède envoie des fonds à Bruxelles et par après une partie de ces fonds reprend le chemin de la Suède. Je pense qu'il y a un aspect de conditionnalité qui devrait jouer dans ce domaine. Ne serait-il pas souhaitable qu'à l'avenir les contributions des Etats membres soient des contributions nettes, c'est-à-dire que le montant des fonds qui est censé retourner au « pays contributeur » demeure dans ce pays au lieu d'en sortir pour y retourner ensuite.

Avant de conclure, je voudrais revenir sur le volet institutionnel et demander à Monsieur le Secrétaire Général comment la Présidence actuelle voit le lancement de ces négociations afin que l'Union soit en mesure d'accueillir les pays candidats dans les meilleures conditions possibles?

*Monsieur Jean MISCHO, Ambassadeur, Secrétaire Général au Ministère des Affaires étrangères.*- En tant que Présidence nous nous en tenons à ce qui a été convenu. Comme vous le savez un calendrier existe à propos de la réforme institutionnelle. La Présidence ne s'opposera pas à ce qu'on aborde plus tôt que prévu le volet de la réforme institutionnelle. Je voudrais cependant souligner qu'il serait utile pour le Conseil que les participants à cette conférence nous fassent part de leurs réflexions et propositions d'orientation à ce sujet. Le problème est complexe.

J'ai vérifié hier la liste de tous les articles du traité qui exigent l'unanimité et j'ai constaté que mon gouvernement aurait pu accepter la majorité qualifiée pour deux tiers

des articles figurant sur cette liste. Bien sûr il y a des articles pour lesquels nous désirons conserver le principe de l'unanimité. Mais sur l'ensemble des articles il y a une opposition de certains Etats de l'Union. Ce n'est que sur un article que l'on a apporté une modification en ce qui concerne notamment les programmes de recherche. S'agissant des nouvelles compétences qui sont dévolues à l'Union, la règle de la majorité qualifiée a été prévue pour quasi tous les cas. Si vous vérifiez ce qu'il en est des nouveaux éléments vous constaterez que presque partout on voit la majorité qualifiée apparaître et on a même la majorité qualifiée à l'heure actuelle dans le contexte de la PESC. Une stratégie commune a donc été adoptée à l'unanimité, mais la mise en œuvre de la PESC peut être arrêtée à une majorité qualifiée. Ce qui est une avancée sensible.

1. Si les parlements pouvaient se mettre d'accord sur une liste de dispositions du traité exigeant la majorité qualifiée ce serait utile pour la Commission.
2. La composition de la Commission constitue le deuxième élément dans ce train de mesures. Si la COSAC et les parlements nationaux adoptaient une résolution dans le sens que tous les petits pays seraient disposés à renoncer à leur Commissaire (ce qui signifierait qu'au sein de la Commission on aurait un Commissaire par trente millions d'habitants) et que ceux qui ont moins de trente millions d'habitants accepteraient d'avoir un Commissaire tous les dix ou quinze ans, on pourrait avancer. Si les parlements nationaux acceptaient un tel scénario il est évident que les gouvernements l'accepteraient probablement aussi. Mais pour l'instant nous pensons qu'il serait difficile de faire accepter une telle proposition par les parlements nationaux. J'ai entendu des déclarations à ce sujet, en provenance de petits pays. Et bien les représentants de ces pays souhaitent quant à eux que leur pays soit représenté par un commissaire à eux. Il semblerait par ailleurs que pour les pays candidats, et sur un plan psychologique, il serait très important d'avoir un de leurs ressortissants représenté au sein du collège. Ceci pose donc un problème.
3. La pondération des droits de vote : Un document de travail était prévu à l'ordre du jour du Conseil d'Amsterdam à ce sujet, mais on n'a pas pu dégager d'accord sur cette question qui est d'ailleurs très délicate. En effet des déclarations ont été faites à ce sujet comme quoi désormais les Pays Bas disposeraient de davantage de voix que la Belgique, alors que la France, l'Allemagne, l'Italie et la Grande-Bretagne garderaient leurs droits de vote actuels. Ceci veut dire que dans ce scénario une différence de cinq millions d'habitants entre les Pays-Bas et la Belgique constituerait

une différence importante, puisque les Pays-Bas bénéficieraient d'un nombre de voix supérieur à celui de la Belgique, alors qu'une différence de trente millions d'habitants entre l'Allemagne et les autres pays n'aurait aucune importance et en définitive l'Allemagne aurait donc le même nombre de voix que la France ou la Grande-Bretagne.

L'absence d'une réforme institutionnelle de l'Union européenne est par conséquent liée à des problèmes tout à fait particuliers et délicats. D'ailleurs vous avez donné des exemples illustrant ces problèmes. Si les parlements nationaux pouvaient adresser des propositions d'orientation sur cette question, cela aiderait le Conseil à dégager un accord sur la réforme institutionnelle.

*Madame la Présidente.*- La façon avec laquelle vous nous avez retourné la balle était un exemple de diplomatie et je pense que le Ministre lui-même n'aurait pas su vous surpasser dans cet exercice. Il est vrai qu'il est beaucoup plus facile de réclamer la réforme institutionnelle que de remplir cette exigence d'un contenu précis. Vous venez d'en préciser les difficultés. Retenons qu'il est logique que si l'on désire aboutir à une réforme institutionnelle il faudrait se mettre non seulement d'accord sur le contenu, mais également sur le moment tout en ne perdant pas de vue que cette réforme institutionnelle ne saurait servir à la prise d'otage de pays qui attendent de rejoindre notre Union. Si on arrive à satisfaire toutes ces exigences nous réussirons peut-être.

*M. Inigo MENDEZ DE VIGO, Membre de la Commission des Affaires européennes du Parlement européen.*- Madame la Présidente, vous venez de dire que Monsieur MISCHO venait de nous renvoyer la balle au sujet du problème institutionnel. Je me permettrai de prendre position à ce sujet.

Je crois, Monsieur MISCHO, que le problème de la réforme institutionnelle est capital et nous sommes tous d'accord pour que cette réforme ait lieu avant l'élargissement. A défaut l'Union européenne ne pourra pas fonctionner convenablement. L'inexistence d'une réforme institutionnelle entraînerait un danger plus grand encore, puisqu'elle risquerait de bloquer le processus d'adhésion.

Comment donc procéder aux réformes institutionnelles pour qu'elles soient couronnées de succès ? Si on demande à chaque Etat membre de définir les questions qui selon son opinion requièrent l'unanimité, nous n'irons nulle part et nous n'arriverons pas à sortir de l'impasse. La position du Parlement européen sur cette question – qui, je l'espère, trouvera prochainement une résonance favorable parmi les Etats membres – est qu'il faut changer de méthode et donner la priorité à la politique par rapport aux Ministères des Affaires étrangères. Je pense qu'il serait plus utile que ce soit la Commission européenne qui fasse une proposition sur les changements institutionnels à introduire et qu'ensuite le Parlement européen et les parlements nationaux en soient saisis pour en débattre. Et ensemble nous parviendrons à faire un document commun de propositions concrètes de révision du traité. Celles-ci seraient ensuite soumises pour décision aux gouvernements respectifs. Mais nous les hommes politiques nous pouvons préparer cette décision.

Voilà donc une proposition de réponse qui pourrait être utile et qui pourrait accélérer quelque peu les travaux de la CIG. Cette proposition permettrait de mettre la politique en avant pour que l'Europe du futur fonctionne d'une façon efficace et démocratique tout en admettant l'adhésion de nouveaux Etats. Cette proposition fera l'objet d'un rapport que nous allons soumettre la semaine prochaine et j'espère que son contenu sera approuvé à l'unanimité.

*Madame la Présidente.* - Je transmets votre proposition à la prochaine Présidence et je suis ravie de donner maintenant la parole à notre ami britannique, Jimmy HOOD.

*M. Jimmy HOOD, Président de la Commission des Affaires européennes du House of Commons, Grande-Bretagne.* - J'aimerais d'abord aborder la question de l'introduction de la monnaie unique dans mon pays. Les interventions faites par nos Ministres la semaine dernière à propos de la monnaie unique ont fait que nous nous sommes engagés à adhérer, dès que l'économie de notre pays le permettra, à l'Union économique et monétaire.

L'élargissement est le grand défi qui se pose à l'Union européenne. Il en va de même de la réforme institutionnelle. Comme l'a dit à juste titre un des représentants du Parlement européen la réforme institutionnelle ne devrait pas représenter un obstacle à l'élargissement. Du fait que l'élargissement ne concernera pas un seul, mais un nombre assez élevé de pays candidats, la réforme institutionnelle s'impose. Mais cette réforme ne doit pas constituer un obstacle quel qu'il soit. Je suis cependant quelque peu préoccupé par les modalités qui seront adoptées pour le processus d'élargissement. Je crains en effet que le scénario qui prévoit l'option du 5 + 1 et ensuite l'extension du processus à tous les autres pays candidats peut nous mener à une impasse dans laquelle il n'y aura pas d'élargissement du tout. Je ne puis pas non plus adhérer aux propos tenus au sujet de la question de la réforme institutionnelle, qui tendent à affirmer que le fait de demander cette réforme serait simplement une excuse pour ralentir toute la procédure de l'élargissement.

Que est le point de vue de la Présidence luxembourgeoise au sujet de la date de la prochaine CIG qui nous permettrait d'accueillir de nouveaux Etats membres dans le giron de l'Union ? Je crois que nous pouvons accepter de façon réaliste la date de l'an 2002/2003 pour autant que nous souhaitons cet élargissement. Qu'en pense la Présidence luxembourgeoise ?

*M. Jean MISCHO, Ambassadeur, Secrétaire Général au Ministère des Affaires étrangères.*- Si j'ai bien compris, Monsieur HOOD me demande de lui faire des indications sur la date à laquelle nous envisagerions la future CIG. Pour ma part j'estime qu'elle devrait avoir lieu avant d'entamer les premières négociations, et en tout cas avant de clore ces premières négociations.

Je me permets de revenir sur la remarque faite par Monsieur MENDEZ DE VIGO à propos des propositions d'orientation en matière de réforme institutionnelle. Dans mon intervention j'ai simplement déclaré que les représentants des peuples, de leur côté, seraient bien intentionnés de présenter devant leurs parlements respectifs des propositions d'orientation concernant la réforme institutionnelle de l'Union pour avoir par ce biais des scénarios pour cette réforme, ce qui serait une très bonne chose.

Monsieur MENDEZ DE VIGO prétend que la politique devrait primer sur les avis qui sont donnés par les différents ministères. Je n'ai pas l'impression que la politique ait été vraiment le principal objet de ces discussions.

Au Luxembourg les fonctionnaires ne donnent jamais d'instructions à leurs ministres comme p .ex. celle de bloquer l'extension du vote à la majorité. Nous avons eu des réunions de ministres pour discuter sur des textes concernant la réforme institutionnelle. Ils avaient le traité dans une main et la liste des articles susceptibles de subir des modifications dans l'autre. Il y a eu deux heures de négociation pendant lesquelles des petites croix ont été mises à droite ou à gauche et qui devaient illustrer et déterminer les cas dans lesquels le Gouvernement luxembourgeois était ou pas d'accord à modifier. Concernant la modification du vote à la majorité nous avons eu des contacts très étroits avec le Ministère des Affaires étrangères et avec notre Parlement. Nous faisons régulièrement rapport aux parlementaires de la situation des négociations et ainsi nous avons un écho de ce qui se passe. Je pense qu'il en va de même dans les autres pays.

Quoiqu'il en soit je crois que le fait pour les parlementaires de présenter et de se mettre d'accord sur des propositions d'orientation pour la réforme institutionnelle pourrait avoir des répercussions favorables sur tout ce processus.

*M. Johann PENZ, Président de la Commission des Affaires européennes du Bundesrat, Autriche.*- Il est évident qu'il y a un malaise à l'heure actuelle. Nous disons tous oui à l'élargissement mais le oui se rétrécit comme une peau de chagrin et le mais dans le « oui, mais » augmente.

J'ai écouté les différents arguments sur la question de l'élargissement. Je me suis demandé s'il fallait faire un cours pour les pays candidats. Je pense qu'il s'agit tout simplement de voir si on accepte l'élargissement ou non. Il est évident qu'il y a des problèmes dont on ne peut pas se défausser sur les uns ou sur les autres. Nous ne devons pas entraver la marche en avant du processus. La question de la réforme institutionnelle ne doit pas servir d'alibi pour retarder le processus d'élargissement. Je pense que si nous adoptons cette voie là c'est la faillite totale. Le chemin des négociations d'adhésion sera très long. Mais l'Union a quand même su trouver des solutions dans le passé.

**Pourquoi ne pas engager notre démarche dans deux voies en même temps. Je pense qu'il ne serait pas judicieux de préconiser une certaine voie plutôt que l'autre, mais qu'il faut agir en parallèle, c'est-à-dire élargir et réformer en même temps.**

**A côté de la réforme institutionnelle et de la négociation des traités d'adhésion il y a un troisième point sur lequel il faudra agir, à savoir les divergences entre Etats membres. L'Union devra modifier un certain nombre de choses si elle désire vraiment disposer des moyens nécessaires à l'élargissement.**

**Je formule ma dernière observation en pensant à mon pays. Est-ce qu'il est concevable de constituer un gouvernement où chaque province serait représentée au même titre ? Je fais allusion à la question de savoir si la différence qui est faite au sein de l'Union entre les Etats membres de grande et de petite taille est défendable. Il y a des pays qui auront un commissaire, il y en a d'autres qui n'en auront pas. Est-ce que c'est vraiment ce type de scénario qui peut servir de base pour les institutions européennes ? Je ne pense pas. Il faudrait plutôt s'inspirer des pratiques nationales. Je pense que ce qui compte c'est la qualification et la compétence.**

*M. Michael STÜBGEN, membre de la Commission des Affaires européennes du Bundestag, Allemagne.- J'aimerais revenir sur la question du début des négociations d'élargissement.*

**On s'était mis d'accord que six mois après la conclusion de la CIG le processus des négociations d'adhésion serait lancé. Nos futurs partenaires doivent pouvoir se fier à nos engagements et ce n'est pas judicieux de lancer un débat maintenant qui remettrait en cause cette décision. Il reste encore beaucoup de points qui posent problème. Il est vrai que les résultats obtenus à Amsterdam ne sont pas satisfaisants. Mais il est également vrai qu'on ne peut pas arrêter l'histoire. L'histoire ne peut pas être bloquée. Je dirais également qu'il y a pas mal de choses qui ont bougé et évolué de façon positive à l'Est et que déjà depuis un certain temps on parle de perspectives d'adhésion pour ces pays à l'Union européenne. Il faut que d'ici la fin de l'année nous arrivions à concrétiser davantage ces perspectives d'adhésion. Il faut que les pays candidats soient sûrs d'adhérer.**

**Le Bundestag et le Gouvernement fédéral veilleront à ce qu'en décembre 1997 lors du Sommet à Luxembourg on prenne une décision sur le lancement des négociations et sur le calendrier de « Agenda 2000 ».**

**« Agenda 2000 » contient encore d'autres thèmes complexes – fonds structurels, fonds agricoles - pour lesquels il faudrait également arriver à des décisions concrètes. L'Allemagne n'est pas seule à relever qu'on n'a pas encore beaucoup avancé par rapport à ces sujets difficiles et délicats. Je ne pense d'ailleurs pas que l'on trouvera en décembre une solution concernant le volet des fonds structurels. D'ailleurs ce qui sera important en décembre c'est de prendre une décision au niveau du commencement des négociations. C'est seulement à partir de ce moment qu'il faudra se pencher sur les autres questions. Mais il n'est pas nécessaire qu'il y ait unanimité au niveau des chefs d'Etats et de gouvernement sur tous les thèmes de « Agenda 2000 ». Il faudra bien sûr se mettre d'accord à un moment donné. Chacun a des revendications à faire valoir. Des concessions devront être faites.**

**Au Bundestag nous avons eu des débats très controversés. C'est ainsi que sur la question des modalités des négociations d'adhésion, c'est-à-dire la date et le comment, le SPD et le Gouvernement fédéral partagent l'approche de la Commission. C'est également le cas pour certains membres du CDU. Le parti écologique, le parti libéral et le CDU/CSU, n'ont pas changé leur position et adhèrent au principe du début simultané des négociations pour tous les pays candidats.**

**La Commission européenne a élaboré un « Agenda 2000 » équilibré et concret en ce qui concerne le lancement des négociations, mais elle a commis deux erreurs de conception :**

- 1. La Commission propose de commencer les négociations avec un groupe d'adhérents (5+1) tout en ouvrant aux autres pays candidats la possibilité d'adhérer plus tard. Mais « Agenda 2000 » aura une incidence sur les marchés économiques et financiers et ceux qui seront dans le premier train seront évidemment privilégiés par rapport à ceux qui se raccrocheront au train en marche. Sur ce point le modèle adopté par la Commission n'est pas bien ficelé.**
- 2. La Commission dit d'autre part qu'il faut différencier au niveau des négociations d'adhésion. Et elle ajoute qu'il faudra différencier mais non pas discriminer. Mais en**

pratique ce ne sera pas le cas. Ceux qui ne feront pas partie de la première vague d'adhésion se sentiront discriminés par rapport à ceux qui en font partie. Je pense donc que si on suit le modèle proposé par la Commission il y aura discrimination et non pas différenciation. Le Bundestag ne s'est pas encore prononcé définitivement sur cette question. Maintenant on est en train de réfléchir à la mise en place d'un compromis entre les deux scénarios.

Je voudrais savoir du Secrétaire Général des Affaires étrangères si la Présidence luxembourgeoise a déjà réfléchi à toutes ces questions. Au fond peu importe que l'on commence les négociations avec certains seulement des pays candidats, ce qui est important c'est la stratégie d'accompagnement. A partir de l'année prochaine des contrats de partenariat d'adhésion devraient donc être conclus et ensuite la Commission passerait des accords individuels avec chaque pays, un peu suivant le modèle des « Accords Europe ». La Commission négociera individuellement avec chaque pays. Il me paraît d'ailleurs nécessaire de procéder de cette façon, puisqu'aucun des pays candidats ne remplit à 100% les conditions d'adhésion. Et à partir de ces négociations individuelles on pourra également lancer des négociations globales avec les 5 + 1. Ce qui est décisif c'est que tout le monde soit dans le même bateau. C'est aux pays candidats de prouver, grâce aux efforts qu'ils feront, qu'ils ont vocation à remplir complètement les conditions d'adhésion. Etant entendu que cette phase d'adhésion préalable s'appliquerait aux onze pays candidats on pourrait à partir de là se demander comment moduler et différencier au niveau de chaque candidature. Au Bundestag nous réfléchissons à la mise au point d'un compromis qui tiendrait compte des observations que je viens de faire. On va essayer de faire en sorte que le Bundestag se prononce à ce sujet avant le 15 décembre. Je voudrais donc savoir si la Présidence luxembourgeoise entrevoit l'élaboration d'un compromis dans le sens que je viens d'indiquer.

*M. Jean MISCHO, Secrétaire Général au Ministère des Affaires étrangères.-* La Présidence luxembourgeoise du Conseil essaie également de mettre au point un compromis. Pour l'instant on en ignore les contours. Nous allons devoir intensifier nos contacts avec les Etats membres sur ce point. Mais on recherche une voie d'issue dans le sens du compromis.

Vous venez de faire allusion aux accords de partenariat prévus dans le cadre du renforcement de la stratégie de pré-adhésion et vous avez suggéré de passer dans un premier temps des accords de partenariat avec tous les pays candidats et ensuite seulement de lancer les négociations. Votre suggestion me semble intéressante, mais je ne puis pas prendre position tout de suite à ce sujet. C'est le Ministre des Affaires étrangères qui devra se prononcer là-dessus. Je ne manquerai pas de lui soumettre l'idée que vous venez de nous communiquer.

*M. René VAN DER LINDEN, membre de la Commission des Affaires européennes de la Tweede Kamer, Pays-Bas.-* J'aimerais faire, au nom de la délégation néerlandaise, quelques commentaires critiques par rapport aux thèmes dont nous débattons.

D'un point de vue général je désire mettre l'accent sur le fait qu'à côté des considérations stratégiques il ne faut pas négliger les considérations d'ordre morale qui jouent un rôle important dans le processus d'élargissement et ceci notamment par rapport à la question du début des négociations. Je pense en effet qu'il faut éviter des divisions en Europe et favoriser l'intégration et l'unification.

J'en viens à ma première remarque. Je pense que nous pouvons accepter les propositions de la Commission européenne dans ses grandes lignes, à condition qu'elles ne débouchent pas sur un sentiment d'exclusion dans le chef de certains Etats candidats. C'est pourquoi je souhaite que toutes les suggestions qui ont été faites et qui pourraient servir à un compromis éventuel soient intégrées dans les débats qui auront lieu au Parlement néerlandais. Les propositions qui ont été faites par la Commission à propos du suivi annuel, du processus d'élargissement et du début différé des négociations constituent un outil utile pour inciter les pays candidats à s'adapter au processus. Il ne faut pas oublier que des pays comme la Bulgarie et la Roumanie font des efforts considérables pour adhérer le plus tôt possible à l'Union européenne. Il faut les encourager dans cette voie et il faut leur offrir des perspectives, bien que le fossé entre ces pays et les Etats membres reste béant. Le suivi annuel proposé par la Commission pourra à l'évidence constituer un incitant pour les pays candidats pour s'accrocher au processus d'adhésion.

**Deuxième remarque :** Je suis d'accord avec ceux qui disent qu'il faut réformer les institutions au sein de l'Union. La réforme institutionnelle ne peut cependant pas être un alibi pour reporter l'élargissement aux calendes grecques. Le Traité d'Amsterdam est décevant sur ce point. Le but était en effet de préparer l'Union à l'élargissement et là on n'a pas réussi à balayer devant notre porte.

**Troisième remarque :** J'en arrive au volet financier. Les Pays-Bas estiment que le montant qui est prévu pour l'élargissement est insuffisant. C'est peu. Si on compare ce montant aux dépenses des fonds structurels au sein de l'Union, on constate qu'il y a un certain déséquilibre entre ces deux paramètres. Le moment venu le Parlement néerlandais soutiendra son gouvernement dans son initiative de faire ajuster vers le haut les fonds dont bénéficieront les pays candidats dans le cadre du processus d'élargissement.

Ceci m'amène à deux points politiques sensibles :

1. **Tout d'abord Chypre :** L'Union européenne ne peut pas s'accommoder des problèmes politiques majeurs qui caractérisent la situation de ce pays. Une importante responsabilité revient donc à Chypre et à la Turquie pour trouver une solution à leur différend. Si aucune solution n'est trouvée à ce sujet, il y aura problème, car la Commission a déclaré qu'elle s'en remettrait exclusivement à l'appréciation des Grecs.
2. **La Turquie :** Apparemment la Turquie va être admise à la Conférence européenne, alors que ce pays n'est pas en mesure de respecter les critères de Copenhague concernant les Droits de l'Homme. Mais depuis la chute du Mur de Berlin en 1989, la Turquie est le pays qui a gagné le plus en poids sur le plan européen. En revanche, les autres points sensibles qui existaient dans la région dans le domaine politique ont diminué. Nous devons donc également tenir compte de la situation de la Turquie.

**Enfin et pour revenir au problème du financement de l'élargissement, il faut retenir que l'Union européenne connaîtra des difficultés au niveau des fonds structurels puisqu'il n'y a pas de plafond nominal de prévu pour ces fonds. Il augmente en fonction de l'augmentation du bien-être des membres de l'Union et sur ce point il y a quand même un déséquilibre important au niveau des pays candidats. Nous partageons,**

d'autre part, la décision de la Commission en ce qui concerne l'enveloppe de 1,27. Nous pensons que l'enveloppe de 1,15 était par trop optimiste. Le fonds de cohésion était originairement une mesure transitoire pour assurer l'intégration et la réalisation de l'Union économique et monétaire. A notre avis il faudra rediscuter ce point.

En ce qui concerne l'octroi de dérogations par rapport à la décision des ressources propres - c'est-à-dire l'affaire des escomptes et des réductions - nous pensons qu'il faudrait fixer des plafonds nominaux par Etat membre et qu'il ne faut plus utiliser les exceptions unilatérales parce que cela permet d'en arriver à une dérive entre Etats membres. Pour ce qui est de la question du financement de l'élargissement, nous nous opposons aux dires de ceux qui prétendent établir un lien entre le financement de l'Union et l'élargissement. Il y a ceux qui affirment qu'il faut régler le financement et d'autres qui prétendent à propos de l'élargissement qu'il faut découpler ces deux paramètres. Je partage les propos de notre collègue allemand à ce sujet.

*M. Henri NALLET, Président de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée Nationale, France.*- Comment reprendre le débat de la réforme institutionnelle, indépendamment des liens de la réforme institutionnelle avec l'élargissement ? Je reviendrai sur cette question cet après-midi.

Je ne peux pas donner mon adhésion à la partie de football à laquelle on a assisté tout à l'heure. Je crois en effet que le rôle de nos parlements nationaux est d'exprimer à l'ensemble de la Communauté les réactions de nos concitoyens. Et les réactions de nos concitoyens sur le Traité d'Amsterdam ont été, au moins sur une partie, assez négatives. Ils considèrent que le Traité d'Amsterdam n'a pas fait l'exercice jusqu'au bout de ce qui avait été prévu par le Conseil, à savoir la réforme institutionnelle. La question est donc de savoir comment cet exercice sera repris avant l'élargissement. J'ai entendu dire ce matin qu'il appartenait aux parlements nationaux de faire des propositions. Non, ce n'est pas le rôle des parlements nationaux. Les parlements nationaux ont à mettre la pression démocratique sur l'ensemble du processus et c'est la raison pour laquelle je me trouve plutôt à l'aise avec les réflexions du Parlement européen. Quelle que soit la méthode utilisée, que ce soit une conférence intergouvernementale, un système « comité des sages » – puisque c'est une idée qui commence à courir – ou bien un système

« processus communautaire classique » qui est proposé par la Commission (discussion des parlements et du Conseil), il y a un moment donné nécessité que quelqu'un prenne l'initiative. Ce quelqu'un peut être le Conseil ou la Commission. Je ne suis pas sûr que les parlements nationaux soient les mieux adaptés dans le système institutionnel pour faire ce travail là. Il me semble au contraire que les parlements nationaux devraient d'abord réfléchir à une question à savoir pourquoi la conférence intergouvernementale a échoué. Et tant que nous n'aurons pas clarifié cette question entre nous, je ne vois pas très bien quels pourraient être les apports des uns et des autres. Il faut que nous réfléchissions sur les raisons pour lesquelles nos chefs d'Etat et de gouvernement, que nous avons élus, n'ont pas été capables de résoudre ces problèmes, certes difficiles, mais analysés depuis longtemps.

C'est l'apport que je voulais faire et c'est la raison pour laquelle nous avons à l'Assemblée Nationale discuté de ces problèmes et nous souhaitons continuer à faire entendre nos réflexions et interrogations à l'égard du processus de décision classique au sein de la Communauté et en particulier en direction du Conseil européen qui doit, à un moment où à un autre, être à l'initiative selon la méthode que nous adopterons en sachant que le Conseil européen, c'est-à-dire l'intergouvernemental, sera aussi à la fin du processus, c'est-à-dire au moment où on va décider. C'est donc un problème politique.

*M. Gustav WABRO, Président de la Commission des Affaires européennes du Bundesrat, Allemagne.-* Je dirais que la COSAC arrive à point nommé et au bon endroit. Ma question à l'adresse de Monsieur le Secrétaire Général des Affaires étrangères est la suivante : Je parle au nom du Bundesrat. Nous allons y avoir bientôt une session qui sera consacrée à la question de l'élargissement.

Il y a quelques semaines je me suis rendu dans les Etats baltes, en Roumanie, et là le souhait en matière d'adhésion se trouve en tête des préoccupations du peuple roumain. Nos amis de l'Estonie, de Lettonie et de Lituanie ont des soucis différents et nous sommes arrivés à la conclusion que bien qu'il faille appréhender les pays candidats sur le plan économique, c'est surtout sur le plan politique que la question de l'adhésion à l'Union joue un rôle prépondérant. Nous pensons donc que les pays candidats doivent

adhérer le plus rapidement possible à l'Union, et ceci pour des raisons politiques. Nous entrevoyons bien qu'il y aura des difficultés et nous nous sommes demandés comment faire pour trouver un compromis.

Au Bundesrat nous serions prêts à soutenir tout type de compromis qui permettrait de trouver une solution permettant d'intégrer le plus rapidement possible les pays candidats au sein de l'Union. Il faut en tout cas éviter que le processus engendre des frustrations dans le chef de ces Etats. Nous avons à notre disposition différents outils qui devraient nous permettre de trouver un compromis, ce qui serait idéal.

C'est vrai que la question de la réforme institutionnelle aurait dû être réglée. Cela n'a pas été possible. Mais il serait dangereux d'en faire une condition sine qua non d'agrément au processus d'élargissement. Je dois également avouer que, contrairement à ce qu'a éprouvé Madame la Présidente par rapport à l'intervention de notre collègue belge ici présent, que je trouve ses propos plutôt préoccupants. J'en reviens à l'intervention britannique : Le fait d'ériger une condition sine qua non avant, au milieu ou avant la fin des négociations constitue un acte très périlleux, puisque l'institution d'une telle condition risquerait de bloquer le tout. Il faut donc mettre en garde ceux qui plaident pour cette façon de procéder.

*M. Jean MISCHO, Secrétaire général au Ministère des Affaires étrangères.* - Je voudrais évidemment répondre aux observations de Monsieur NALLET. Je regrette que vous avez eu l'impression – qui est d'ailleurs partagée par Madame la Présidente – que je vous avais renvoyé la balle au sujet de la réforme institutionnelle. Ce n'était pas mon intention. Je n'ai pas voulu jouer au football ou au ping-pong avec vous. Je me suis simplement posé la question de savoir - ce qu'au fond Monsieur NALLET a également fait –pourquoi la conférence intergouvernementale a échoué sur les questions institutionnelles ! Et je vous ai cité les trois domaines où il y a eu échec de sa part, à savoir pondération des votes, composition de la Commission et vote à la majorité qualifiée. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il n'appartient pas aux parlements nationaux de faire des propositions. J'ai simplement voulu identifier les problèmes qui se posent sur le plan institutionnel et pour lesquels les Etats membres souhaitent une réforme. Et puis je me suis adressé aux représentants des Etats membres ici présents

pour leur faire savoir que s'ils avaient des propositions d'orientation à faire au sujet des points pour lesquels une réforme est nécessaire, ceci pourrait aider la Commission. Ceci d'autant plus que certains, notamment Monsieur MENDEZ DE VIGO, disent que la méthode de négociation actuelle entre gouvernements a échoué et qu'il y a lieu de changer radicalement de méthode et de donner la priorité à la politique. La politique fait partie du domaine du gouvernement et du parlement. Si les parlements estiment pouvoir prendre des initiatives sur la question des réformes institutionnelles nous les écouterons, mais il appartient à l'exécutif de négocier et de trouver des solutions. Nous allons donc avoir une conférence intergouvernementale avant le 1<sup>er</sup> élargissement et nos chefs d'Etat et Ministres vont essayer d'aboutir à des accords. D'ailleurs nous étions assez proches d'aboutir à Amsterdam.

*Madame la Présidente.*- Je désire remercier Monsieur MISCHO pour ses interventions et sa présence parmi nous pendant deux longues heures, alors que le programme pendant la Présidence, vous l'imaginez, est très chargé pour le peu de fonctionnaires disponibles pendant cette période. Nous le prions de transmettre nos remerciements et notre estime à tous les fonctionnaires pour le travail accompli pendant la Présidence.

*Interruption*

CONTINUATION DU DEBAT SUR « AGENDA 2000 »

M. Ove FICH, Président de la Commission des Affaires européennes du Folketing, Danemark.- J'ai été quelque peu étonné ce matin que l'on consacre tant d'énergie à discuter de la question de la réforme institutionnelle plutôt que de l'élargissement. En effet, je ne crois pas que la question de la réforme institutionnelle soit prioritaire.

J'ai le sentiment que nous nous trouvons dans une situation où – pour employer une image - nous avons fait l'acquisition d'une nouvelle voiture et que nous sommes déjà en train de discuter des réparations auxquelles il faudrait procéder avant même de l'avoir essayée. Je fais bien sûr allusion au Traité d'Amsterdam. Je ne pense pas que ce soit la meilleure façon d'aborder cette situation. Je suis d'avis qu'il faudrait d'abord voir comment fonctionne la voiture et une fois que nous l'aurons essayée, de voir s'il convient éventuellement d'y effectuer certains changements. Après tout nous disposons d'un Traité d'Amsterdam qui sera ratifié d'ici un an ou plus. Or, nous sommes déjà en train de discuter de ce qu'il faudrait changer dans ce traité. Ne serait-il pas plus judicieux de le mettre à l'épreuve et de le modifier ensuite si cela s'avère nécessaire ?

Nous savons qu'il y a certains points qui n'ont pas abouti à Amsterdam et il ne faudra pas les négliger. Dans ce contexte le Secrétaire Général du Ministère des Affaires étrangères s'est référé tout à l'heure à la question du vote à la majorité. Bien sûr, cette question pose problème. Mais si nous faisons une liste de tous les sujets pour lesquels le système de vote devrait être modifié et si tout un chacun donne son avis sur les sujets pour lesquels il souhaite que le système de vote soit modifié, je suis certain que nous n'obtiendrons jamais de position commune et ni de changement non plus. Et c'est cela la situation dans laquelle nous nous trouvons.

C'est pourquoi il conviendrait d'analyser l'histoire de l'Union européenne pour voir à quel moment nous avons modifié notre mode décisionnel pour passer de l'unanimité à la majorité qualifiée. Eh bien, c'est seulement lorsque nous avons eu suffisamment confiance les uns dans les autres sur telle ou telle question que nous l'avons fait. Nous devrions essayer d'utiliser notre système décisionnel tel qu'il existe maintenant et le

revoir d'ici cinq ans, lorsque nous aurons acquis suffisamment de confiance les uns dans les autres.

La question du nombre de commissaires a également été soulevée. Je voudrais aborder cette question-là en mon nom propre. Nous avons eu jusqu'à présent 20 commissaires. Si chacun d'entre nous, y compris les pays candidats, obtient un commissaire nous aurons 26 commissaires. Qu'est-ce que cela change ? Si on arrive à travailler à 20, on pourra également le faire à 26.

Je vous recommanderais donc de ne pas vous laisser obnubiler par des questions d'ordre institutionnel qui sont des questions mineures. Ce n'est pas cela qui compte et c'est la raison pour laquelle je vais aborder le deuxième thème d'aujourd'hui : l'élargissement.

Au Parlement danois il y a un quasi consensus pour un départ commun, c'est-à-dire que tous les pays candidats sont placés sur la même ligne de départ. Bien sûr, des différences apparaîtront au cours du processus de négociation. Cela ne fait aucun doute. Mais nous estimons que c'est aux pays candidats de faire leurs preuves politiquement et économiquement et ce n'est pas à nous de choisir en leur nom. Ceci est un principe capital que nous devrions respecter. Et si cette façon de procéder devait s'avérer comme étant insatisfaisante, nous devrions pour le moins adopter une procédure qui permette à tout le monde d'être inclus dans le processus d'adhésion. Je ne songe pas à une place de parking, mais je me réfère à un processus actif où tout le monde participe et je souhaiterais entendre des réflexions créatives à ce sujet. Nous avons songé à la conférence permanente. Je crois effectivement que cette conférence permanente présente des aspects intéressants. Mais c'est à nous de donner un contenu à cette conférence qui doit nous permettre d'aboutir à une adhésion pleine et entière. Nous devons définir clairement et nous mettre d'accord sur les différents éléments qui détermineront le contenu de cette conférence. Une réflexion plus approfondie de notre part à ce sujet s'impose donc.

Plutôt que d'évoquer les questions institutionnelles et d'en débattre, nous devrions nous concentrer prioritairement sur les conditions préalables à l'élargissement. Des réformes devront être réalisées, comme p.ex. celle de la PAC. J'ai déjà eu l'occasion de traiter ce

point au début de mon intervention. Que nous le souhaitions ou non, nous allons devoir entamer cette réforme tôt ou tard, nous n'avons pas le choix.

En ce qui concerne la question des fonds structurels, je considère que les propositions de la Commission ne sont pas très satisfaisantes et cela à deux égards :

- D'abord parce qu'elles vont dans le sens où ceux qui bénéficient déjà actuellement des fonds structurels verront leurs allocations augmenter dans les années à venir. Ceci n'est pas une bonne façon de procéder.
- Ensuite, pour ce qui est du montant des aides dont bénéficieront les pays candidats dans le cadre de la stratégie de pré-adhésion renforcée, la Commission prévoit un montant bien plus élevé pour les pays candidats qui feraient partie de la première vague que ceux qui n'en feraient pas partie. Cette façon de procéder n'est pas très logique et personnellement je pense que cela devrait être exactement l'inverse.

La question des fonds structurels devra donc être réexaminée.

J'en viens finalement au volet financier. On peut débattre sur le fait de savoir si le taux de 1,27% du PIB, comme constituant le cadre financier du processus d'élargissement, est suffisant ou pas. Mais plutôt que de nous lancer dans des discussions fleuves à ce sujet, nous devrions d'abord nous demander pourquoi ne pas lancer le processus de négociation et voir ensuite jusqu'où nous pouvons aller avec les moyens dont nous disposons. Lorsque nous n'aurons plus de ressources nous nous arrêterons. Voyons donc d'abord dans un premier temps comment financer les étapes à venir. C'est peut-être une démarche plutôt pragmatique et qui ne tient pas compte de l'ensemble des problèmes. Mais personnellement je préfère résoudre les problèmes lorsque je me trouve en face d'un problème et je pense qu'il n'est pas ingénieux de nous livrer à des spéculations quant à d'éventuels problèmes qui pourraient survenir à l'avenir.

*M. Erkki TUOMIOJA, Président de la Commission des Affaires européennes du Eduskanta, Finlande.*- Le Gouvernement finlandais a présenté au Parlement un document sur « Agenda 2000 ». Ce document, qui donne un panorama général du point de vue finlandais sur « Agenda 2000 », a été envoyé aux Commissions des Affaires

européennes des Parlements de l'Union européenne . Un rapport sera fait et fera l'objet d'un débat au Parlement finlandais avant le Sommet de Luxembourg.

Nous pouvons toutefois d'ores et déjà dire que nous sommes relativement satisfaits du résultat du Sommet d'Amsterdam. Bien sûr, certaines idées que nous aurions aimé voir incorporée dans le traité n'y figurent pas. Mais il est évident qu'il est impossible d'aboutir à un résultat qui reprenne tous les souhaits de tout un chacun. Il faudra comme toujours essayer d'arriver à un compromis qui nous permette d'aller de l'avant.

Nous aurons une conférence intergouvernementale avant d'atteindre les dernières étapes du processus d'élargissement. Toutefois je ne pense pas qu'il faille aborder ce point déjà maintenant. Il s'agit maintenant d'entamer des négociations sérieuses et de réfléchir à la mise en œuvre de « Agenda 2000 ».

Le Gouvernement finlandais est plus ou moins satisfait du contenu de « Agenda 2000 ». Tout d'abord parce qu'il donne une idée réaliste de la façon de procéder à l'élargissement, ce qui a d'ailleurs fait l'objet d'un soutien quasiment unanime dans notre pays. Le processus d'adhésion pourra s'effectuer selon différentes approches : Il y a d'abord le scénario « régata » que la Finlande approuve. S'il est vrai que certains pays souhaiteraient que le processus d'élargissement évolue beaucoup plus rapidement par rapport aux estimations qui ont été faites, il faudra, à mon avis, prévoir une période de 7 à 8 ans avant que l'Union européenne accueille de nouveaux membres. Nous ne sommes pas opposés à ce que ce processus aboutisse plus rapidement, mais il nous faut tout de même rester réalistes.

On ne doit, d'autre part, pas seulement se limiter à la question de savoir si les pays candidats sont prêts ou non, mais vérifier également si les Etats membres sont prêts à recevoir de nouveaux membres. Je pense bien entendu à la question des réformes structurelles et non pas exclusivement aux réformes institutionnelles. En effet, à côté des réformes institutionnelles d'autres réformes sont reprises par « Agenda 2000 ».

Je pense que dans le processus d'élargissement qui va suivre, et suite à la proposition de la Commission européenne et aux débats qui ont eu lieu sur la façon de mener à bien ce processus l'élargissement, différentes approches devront être envisagées. J'ai bon espoir que finalement on se mettra d'accord sur un compromis et sur une démarche qui

permettra aux pays candidats qui ne figurent pas sur la liste du premier groupe de présenter leurs dossiers respectifs, qui feront l'objet d'un examen. Même si ce processus ne devait prendre que cinq ans, il faudra à un certain moment reconsidérer l'ordre et les méthodes utilisées pour les négociations visant à l'élargissement.

Il y a une question qui ne figure pas dans « Agenda 2000 ». Il est dit dans « Agenda 2000 » que la mise en œuvre de l'Union économique et monétaire – ce qui sera le cas à partir de 1999 – n'aura aucune incidence sur l'agencement de notre rôle futur. La majorité du peuple finlandais ne pense pas que la mise en œuvre de l'Union économique et monétaire soit une bonne idée, moi non plus d'ailleurs. Mais si l'UEM se réalise, à ce moment là je pense qu'il vaudra mieux en faire partie, plutôt que de ne pas en faire partie. Et si nous adhérons à l'UEM, cette adhésion amènera d'autres changements. Je ne peux pas prévoir aujourd'hui tous les changements qui en découleront . Mais je suis sûr que de nouvelles questions apparaîtront et auxquelles il faudra trouver une réponse afin d'affronter le défi que représente l'UEM.

Pour terminer je voudrais aborder le cadre financier du processus d'élargissement. On s'est mis d'accord sur le chiffre de 1,27 % du PIB. La Finlande est un contributeur net et elle n'aimerait pas voir ses contributions à la Communauté augmenter davantage. Il faut néanmoins se demander si le plafond de 1,27% est compatible avec le projet d'élargissement. Je ne le sais pas, mais je sais qu'il faut éviter de créer deux sortes d'États membres, à savoir des pays qui ont tous les droits et qui ont accès aux moyens financiers et puis une autre catégorie de pays qui n'auraient pas les mêmes droits. Si c'est cela qu'on projette, le processus d'élargissement est voué à l'échec. Il faudra donc également réexaminer de façon critique le cadre financier.

Une façon de faire consisterait à soumettre la PAC à un examen très critique et en tout cas beaucoup plus critique que celui de la Commission européenne. Nous sommes d'accord avec l'esprit de la proposition de la Commission au niveau de la PAC, mais au sein des parlements et ici-même il faudra revenir à une idée qui n'est pas neuve et qui dit qu'il faut renationaliser les contributions à la PAC. L'établissement de nouvelles règles reviendrait à l'Union et la question des paiements pourrait peut-être être revue au niveau de chaque pays. Ceci permettrait peut-être d'aboutir à une extension du cadre financier de 1,27%. En dehors des aspects auxquels je viens de faire allusion il y en a un

autre qui va dans le sens de mes propos, à savoir que nous devons adopter une attitude beaucoup plus saine par rapport à la question de l'agriculture européenne. Certains d'entre nous critiquent davantage et d'autres moins la politique européenne dans ce domaine. Mais nous désirons tous que le système dans son ensemble fonctionne et tirer le maximum de bénéfice de ce que nous percevons de Bruxelles. Sinon les choses ne vont pas bien fonctionner.

*M. Lukas APOSTOLIDIS, Président de la Commission des Affaires européennes du Vouli ton Ellinon, Grèce.* - J'aimerais ajouter quelques commentaires sur certains points qui ont été soulevés.

Je vais commencer par le Traité d'Amsterdam : Il y a eu en Grèce un ou deux débats à la Commission des Affaires européennes au sujet du Traité d'Amsterdam. La majorité du Parlement grec en a fait une évaluation positive. A notre avis ce traité reflète correctement la situation de l'Union européenne. Je ne pense pas que le mieux soit l'ennemi du bien. Je crois que l'on doit s'attendre à quelque chose de bien de ce Traité d'Amsterdam, mais on a tous le droit de s'attendre au mieux. Je pense également que cette réunion devrait non pas faire une nouvelle évaluation du traité, mais plutôt réfléchir à la façon de laquelle l'Union abordera les différentes phases qu'elle sera amenée à vivre prochainement. Une de ces phases est l'Euro avec toutes ses implications. Il y a la question du chômage, « Agenda 2000 », et bien entendu la question de l'élargissement.

Le Traité d'Amsterdam a émis des réserves – réalistes, d'ailleurs – au sujet des institutions de l'Union européenne qui devront être soumises à un approfondissement avant tout élargissement. Au niveau du processus d'unification de l'Union européenne, préconisé par la CIG et par le Parlement européen, le Traité d'Amsterdam a déterminé sa démarche. Ce chemin, que nous allons parcourir ensemble, sera de plus en plus difficile au fur et à mesure que nous serons opposés à des questions plus difficiles qui vont nous mener vers l'intégration. Ceci sera p.ex. le cas lorsque nous aborderons les questions concernant l'indépendance nationale des Etats membres.

Mon deuxième commentaire concerne la politique de l'emploi en Europe. Il s'agit là d'un point essentiel pour les citoyens européens et qui demande un effort de concentration et de réflexion particulier de notre part. Nous devons aboutir à une position européenne en la matière.

Il faudra également attirer l'attention de nos concitoyens sur l'importance de la construction européenne. La voie vers l'UEM est bien tracée, mais la voie politique vers l'intégration européenne est un point qui n'a pas été abordé à fond dans le Traité d'Amsterdam. La construction européenne passe aujourd'hui par les institutions européennes et non pas seulement par les membres élus en Europe. Je pense donc que nous devons donner le sentiment aux citoyens qu'ils participent à la construction de ce nouveau bâtiment que nous voulons construire et que cela se fera en pensant au bien-être des Etats membres et partant des citoyens européens.

La position de mon pays au niveau du processus d'élargissement est connue. Nous adhérons à un processus dans lequel le départ des négociations aura lieu au même moment et avec tous les pays candidats. Je sais qu'il y a un projet de rapport du Parlement européen qui partage notre opinion. Ceci constitue un aspect important de la question d'élargissement puisque ce n'est que de cette façon que les conditions d'adhésion seront égales pour tous les pays candidats. Nous encouragerons les gouvernements des pays candidats pour qu'ils poursuivent les réformes qu'ils ont entreprises. Ces pays rencontreront forcément des difficultés et des frictions naîtront. Il faut qu'il y ait donc élargissement égal et dans le même sens vers les pays de la Méditerranée. D'un autre côté le fait d'opter pour le démarrage simultané des négociations ne signifie pas que nous allons déboucher à des résultats au même moment. Les pays candidats vont adopter des cadences différentes pour remplir les critères européens et cela prendra un certain temps, de sorte qu'un réajustement des critères deviendra nécessaire.

Mon pays n'a a priori pas de point de vue négatif quant à l'instauration de la Conférence européenne. Mais quel sera le rôle de cette conférence ? Est-ce qu'il s'agit tout simplement d'ajouter une nouvelle institution à celles qui existent déjà ? Est-ce qu'elle servira d'excuse pour dire que nous ne pouvons pas aller de l'avant ? Est-ce

qu'elle constituera un prix de consolation ? Voilà des questions que je souhaitais poser à ce sujet.

Nous n'adhérons pas à l'idée de voir la Turquie participer à la Conférence européenne, non pas parce que nous voulons faire front contre la Turquie - le Parlement européen a d'ailleurs également pris une décision en la matière - mais si la Turquie ne respecte pas les Droits de l'Homme et ne clarifie pas la question des Kurdes, ses différends avec Chypre et ses rapports avec la Grèce, nous nous y opposons. La Turquie ne fait pas partie de l'Union européenne et elle ne peut pas poser de veto. Elle ne peut pas empêcher l'accession de Chypre parmi les Onze, alors que c'est le seul pays qui réponde aux critères d'Amsterdam et de Copenhague. Récemment il y a eu un Sommet des Balkans. C'était la première fois après la guerre. Il a eu lieu en Crète où tous les dirigeants des Balkans se sont réunis pour avoir la paix dans la région. Lors de ce Sommet mon Gouvernement a dit publiquement que si la Turquie respectait les critères d'Amsterdam et de Copenhague, la Grèce ne s'opposait pas à la possibilité de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

*Madame la Présidente.*- Permettez-moi de vous rappeler qu'au niveau gouvernemental il semble exister un consensus sur la présence de la Turquie dans le cadre de la Conférence européenne. Je pense que la mise en place d'un lieu de rencontre supplémentaire ne peut qu'améliorer la situation en créant de nouvelles possibilités de dialogue. Il faudra peut-être revenir à cette question qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et en fera couler encore.

*M. Henri NALLET, Président de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée Nationale, France.*- Je n'interviens cet après-midi que sur « Agenda 2000 ». Ma délégation à l'Assemblée Nationale a examiné les documents de la Commission la semaine dernière. Nous avons adopté des conclusions. Ce texte est assez long et donc je ne vais vous en communiquer que l'essentiel et préciser les points qui apparaissent le plus important à l'Assemblée Nationale.

D'abord, Madame la Présidente, je vous rappellerai que notre délégation s'est prononcée à l'unanimité en faveur de l'élargissement en précisant que cet élargissement, qui est une tâche historique, doit être un succès pour les pays candidats, pour les Etats membres actuels et pour la construction européenne. C'est pourquoi nous avons apprécié les efforts de la Commission européenne pour présenter à l'ensemble des Etats membres et des pays candidats un document d'ensemble qui s'efforce de couvrir tous les aspects de l'élargissement et qui nous semble répondre au mandat qui lui avait été donné par le Conseil de Madrid. Et je crois qu'on peut considérer dès aujourd'hui que le Conseil de Luxembourg des 11 et 12 décembre prendra ce document de travail comme base de travail pour la question de l'élargissement.

Il y a évidemment de nombreux aspects positifs dans « Agenda 2000 ». Nous avons en particulier souligné la globalité de l'approche, le fait que ce soit le premier document qui parle de tous les aspects liés à l'élargissement. Nous avons apprécié très positivement la stratégie de pré-adhésion qui nous paraît la seule voie raisonnable pour préparer l'élargissement. Nous avons aussi apprécié la proposition concernant la Conférence européenne quelque soit d'ailleurs son format. Nous ne sommes pas entrés dans le détail du format de cette conférence. Il nous semble que ce sera un problème de nature diplomatique qui devra être réglé par le Conseil européen, mais le principe de la conférence nous paraît très positif. Maintenant je voudrais passer aux questions que nous nous posons à propos de ce texte et des faiblesses que nous y décelons.

D'abord, la première faiblesse qui nous a frappés dans tous les textes, c'est qu'on ne sait pas trop de quelle Europe on parle. Est-ce que l'Europe qu'on veut élargir, à partir de « Agenda 2000 », est une construction volontaire qui affirme une conception commune de la vie en société que nous voulons développer et défendre ensemble pour des institutions communes ou alors est-ce que l'Europe qu'on veut élargir est une zone de libre échange, en quelque sorte parfaite, puisqu'elle serait achevée par une monnaie unique ? Il y a là un choix entre deux types de constructions européennes qui ne nous semble absolument pas clarifié par « Agenda 2000 ». Au contraire, nous pensons et nous l'avons écrit, qu'il manque exactement la même chose dans « Agenda 2000 » que dans le Traité d'Amsterdam, à savoir la définition du concept. Il nous semble, et c'est un point essentiel de notre raisonnement que je défendrai devant vous ici, que les insuffisances de « Agenda 2000 » et les insuffisances du Traité d'Amsterdam sont de même nature. De

quelle Europe parlons-nous ? Et lorsque nous disons donc qu'il faudrait réorganiser le fonctionnement de l'Europe, nous ne posons pas de condition. Il nous semble que nous touchons au fond la question qui est posée par l'élargissement, à savoir de quelle Europe on parle.

Deuxième faiblesse sur laquelle je voudrais insister, c'est que ce texte souffre d'une absence d'analyse et de confrontation de nature macro-économique sur l'élargissement et sur ses conséquences pour les différents pays. Nous avons dans « Agenda 2000 » des perspectives budgétaires et financières autant que nous en voulons. Mais où est la vraie analyse économique. Nous ne savons pas où nous allons sur les marchés. Quelles seront les conséquences sur tel ou tel marché ? Quelles seront les conséquences sur le marché de la viande bovine ou sur le marché des céréales suite à l'élargissement ? Quelles seront les conséquences de l'élargissement sur la location de certaines entreprises compte tenu du coût du travail dans l'ensemble ainsi constitué ? Quelles seront les conséquences de l'élargissement sur la croissance et sur l'emploi, aussi bien dans les pays nouvellement adhérents que dans les pays qui constituent aujourd'hui l'Union ? On ne nous donne pas d'informations à ce sujet. Je crois qu'il s'agit là d'une profonde faiblesse de ce document. Il y a trop d'analyses budgétaires et pas assez d'analyses économiques. Or je ne peux pas croire que la Commission s'est livrée à cet exercice sans avoir eu à sa disposition des études économiques. Où sont-elles ? Je crois que nous devons demander que tout soit sur la table et que toutes les analyses macro-économiques, au sens scientifique du terme, soient à la disposition de ceux qui auront à prendre des décisions.

Ensuite, après ces deux faiblesses que je viens de souligner, l'une de nature politique, l'autre de nature économique, je voudrais formuler les questions que se pose la délégation française, et en particulier la question centrale qui a été abordée par certains de mes collègues tout à l'heure :

Est-ce que le cadre financier 2000-2006 définit le contenu politique de l'offre ? Nous avons tendance à y répondre affirmativement parce que nous pensons que le cadre financier de l'élargissement est déjà fixé puisqu'on nous dit pas plus de 1,27% du PIB. On nous dit ensuite qu'il n'y aura pas de dégradation au niveau du retour qui revient aux quinze Etats membres et qu'enfin le cadre agricole financier doit être maintenu. Je m'étonne que personne ne l'ait souligné et en particulier ceux qui veulent réformer la PAC. Je voudrais savoir comment on peut réformer la PAC sans toucher au cadre

financier et je suis intéressé de savoir comment réagiraient certains qui sont autour de cette table, lorsque p.ex. on proposerait une baisse des prix des céréales de 30 à 40%. On ne touche donc ni aux ressources propres, ni à la part qui revient aux quinze États membres et qui constituent déjà l'Union, ni au cadre agricole. Alors je me pose la question de savoir où est-ce qu'on va trouver l'argent pour financer l'élargissement. La Commission répond qu'on va trouver l'argent dans la perspective de croissance économique qui va augmenter les ressources propres, d'une part, et d'autre part – je m'en excuse, mais c'est ce que dit la Commission – sur l'ambiguïté des propositions concernant les fonds structurels et les fonds de cohésion. On nous dit qu'il va falloir toucher, mais on ne nous dit pas ce à quoi il va falloir toucher. Est-ce que p.ex. nous pouvons trancher sur l'avenir des fonds de cohésion sans avoir une étude fiable sur les résultats des années passées ? A quoi cela a-t-il servi ? Quelles sont les régions qui en ont bénéficié ? Quels ont été les effets sur l'emploi, sur les structures sociales dans les régions qui ont bénéficié des fonds de cohésion ? Est-ce que les économies qui pourraient être faites sur les fonds structurels et l'éventuelle croissance des ressources propres due à la croissance économique seront suffisantes pour financer l'élargissement ? On nous dit oui, quelques milliards d'écus. Mais je crois que l'on peut s'interroger sérieusement, et c'est ce que nous avons fait, sur les estimations des besoins des pays candidats. Où est l'estimation de ces besoins ? Cette estimation fait défaut dans « Agenda 2000 ». On nous dit en gros ça coûtera autant, mais à partir de quelle analyse du revenu des différentes populations dans différentes régions et des besoins de ces populations ? Nous pensons à la délégation française que les estimations des besoins qui nous sont présentées sont trop faibles et en particulier pour la période de pré-adhésion. Nous aimons beaucoup la période de pré-adhésion, parce qu'elle doit permettre aux pays candidats d'absorber tout l'acquis communautaire. Mais est-ce qu'on a mesuré dans ce document ce que représente l'absorption de l'acquis communautaire dans le domaine du marché unique, dans le domaine du marché agricole et dans tous les autres domaines dans lesquels les pays candidats doivent s'adapter pour pouvoir adhérer ? Du coup, et c'est la question sur laquelle nous avons terminé notre travail, on peut se demander si au fond l'élargissement qui est sous-entendu par « Agenda 2000 » n'est pas un élargissement minimal. C'est peut-être un élargissement minimal. Mais à ce moment là nous voudrions que cela soit dit et que cela soit clairement exposé, à la fois au sein de nos instances – pour que nous ne nous cachions pas – mais aussi à l'égard des pays candidats pour qu'ils sachent à quelle Europe ils vont avoir affaire. Voilà, Madame la Présidente, le résumé de

nos premières réflexions. Nous trouvons le document très positif, mais nous le trouvons trop insuffisant pour que nous puissions avancer.

Je voudrais conclure par une dernière remarque : Nous avons insisté beaucoup dans notre travail sur l'idée que tout - élargissement, cadre financier, réforme institutionnelle - est lié dans cette étape décisive pour l'Europe. Ces trois points sont intimement liés. Et je voudrais dire avec beaucoup de franchise, Madame la Présidente, que je considère comme irrecevable l'argument que j'ai à nouveau entendu ce matin après l'avoir entendu il y a quelques jours au Parlement européen à l'occasion d'une réunion qui avait été organisée sur la ratification du Traité d'Amsterdam. Cet argument concerne la réforme institutionnelle et consiste à dire que ceux qui évoquent la réforme institutionnelle cherchent en fait à retarder l'élargissement. Cet argument est irrecevable parce que de manière logique il se retourne comme un gant. Moi je peux dire que ceux qui ne veulent pas faire la réforme institutionnelle retardent l'élargissement. Donc cela peut durer longtemps et c'est pourquoi je pense qu'il faut poser le principe que tout est lié et que vraisemblablement nous allons vers ce que nous appelons dans le langage communautaire un paquet d'ensemble : élargissement, réforme institutionnelle, cadre financier et que seule une décision politique pourra trancher ce paquet et que cette même décision tranchera aussi ce que sera pour très longtemps la construction européenne.

*Madame la Présidente.* - Je pense qu'il peut y avoir des divergences dans les points de vue selon que l'on privilégie telle ou telle thèse. Une chose est claire : Quelle que soit l'envergure des trois problèmes soulevés, élargissement, réforme institutionnelle, cadre financier, on doit être d'accord sur le fait que tout est lié. Encore faudrait-il arriver à se mettre d'accord par où commencer. C'est une question des plus délicates et la solution dépendra comme toujours des prises de décisions individuelles. Je demanderai à la délégation française de nous faire tenir ses observations par écrit. Elles pourront servir comme base de réflexion.

*Monsieur Francisco TORRES, Membre de la Commission des Affaires européennes de l'Assembleia da Republica, Portugal.* - Je me rallie aux propos de mon collègue français

lorsqu'il affirme que la question de l'élargissement et celle de la réforme institutionnelle sont liées. D'ailleurs je pense qu'il ne faut pas séparer ces deux questions. Le rapport du Parlement européen est très clair à ce sujet.

Au Parlement portugais il y a un grand consensus quant à la question du début du processus d'élargissement. Nous souhaitons que le processus de négociation pour l'adhésion se fasse avec tout le monde et que ce soit un véritable processus de négociation pour une véritable adhésion.

Je voudrais maintenant souligner quelques points sur lesquels on a discuté au cours des derniers mois. Et même ici on a dit élargissement en se basant sur les fonds structurels et de cohésion : Il y a la notion de contribution des pays, mais il ne faut pas paralyser le travail. Si on faisait véritablement les comptes pour savoir qui a reçu quoi en matière de fonds et bien je crois qu'on serait très surpris. Je peux également dire que mon pays contribue en matière agricole. C'est un des seuls pays à le faire. Il y a donc à côté de la question des contributions en espèces, la question de la cohésion économique et sociale, qui est un principe politique, qui se trouve dans les Traités de Maastricht et d'Amsterdam, et qui n'est lié ni à l'Union économique et monétaire ni au Marché unique. Certains collègues portugais pensent que le fonds de cohésion est une espèce de compensation pour le Marché unique pour les pays plus fragiles. Personnellement je pense qu'il est destiné au développement des pays les plus pauvres, comme c'était le cas pour le Portugal et comme c'est le cas maintenant pour les pays candidats. C'est une chose que de dire qu'il y a des avantages dans cette façon de procéder. C'est tout autre chose de lier les deux choses et de dire que les fonds de cohésion existent uniquement pour arriver à l'Union monétaire. Certains prétendent qu'il fallait d'abord parvenir à la convergence réelle, mais l'Union économique et monétaire n'a rien à avoir avec la convergence réelle. La cohésion économique et sociale est un aspect politique essentiel. C'est un principe fondamental. On doit savoir quel est le modèle de société que nous voulons pour l'Europe. Il ne suffit pas de discuter tout simplement de zones de libre échange économique, il faut savoir aussi comment on veut vivre en tant que société. Donc le principe de cohésion est vraiment quelque chose de fondamental.

Il faudra également revoir la question des ressources propres. Est-ce qu'on envisage le cadre financier uniquement par le biais de la croissance ? A ce moment là il y a des

incertitudes sur cette croissance. Qu'est-ce qu'on va faire d'ici l'an 2000 ? Est-ce que ce sera suffisant ? Comment allons-nous organiser la distribution des fonds structurels et des fonds de cohésion ? Je crois que tous ces points devront être clarifiés afin de pouvoir rationaliser les ressources de la Communauté. Chaque pays doit bien réfléchir quant à l'utilisation des fonds qu'il reçoit de Bruxelles. Même le Portugal, qui a reçu des aides agricoles, veille à ce que ceux qui sont les plus défavorisés bénéficient de ces aides. Car, pour citer un exemple, lorsque des agriculteurs portugais n'ont pas assez de capacités compétitives cela a des conséquences pour l'Europe. Le Portugal veut une société rurale qui soit cohérente, préservée et digne parce que cela peut aussi « dignifier » le modèle européen.

Je pense également que « Agenda 2000 » privilégie surtout l'analyse financière et budgétaire et très peu l'analyse économique. On n'y trouve rien sur l'impact économique et nous craignons d'éventuelles délocalisations. Pour les économies les plus fragiles, comme celles des pays candidats, je crois que d'une façon générale l'élargissement sera positif puisque les pays candidats feront partie de la même grande famille européenne.

*Lord WALLACE OF SALTAIN, membre de la Commission des Affaires européennes du House of Lords, Grande-Bretagne.* - Je dois avouer que je me suis interrogé à propos du rôle de la COSAC, mais les débats d'aujourd'hui démontrent que son rôle est extrêmement important : Il est de notre devoir d'informer et d'alimenter nos débats nationaux par rapport aux problèmes qui émergent sur le plan européen. « Agenda 2000 » contient certains points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord. Les analyses qui vont approfondir certains points de « Agenda 2000 » seront très utiles sur le plan national, car cela confirmera l'importance de notre rôle.

Lorsque nous parlons du processus d'élargissement nous sommes d'accord pour dire qu'en principe nous sommes tous d'accord pour élargir. Ce qui veut dire qu'en pratique des appréhensions subsistent.

Monsieur NALLET vient de faire allusion au modèle de société européenne pour dire qu'il est d'accord à condition que ce modèle ne disparaisse pas. Une telle attitude est également une façon de refuser l'élargissement.

Je me rappelle une discussion avec Monsieur Jacques DELORS il y a quelques années. On s'était demandé s'il y a un modèle de société européenne et sous la tutelle de Monsieur DELORS nous étions convenus pour dire qu'un tel modèle n'existe pas et que dans une communauté à Quinze il y a plusieurs modèles qui sont d'ailleurs perpétuellement en mutation.

Il faut donc appréhender l'élargissement en se disant qu'on se trouve dans une société sociale et économique en mutation. Cette société changera qu'il y ait élargissement ou pas. J'espère que nous arriverons en tant que COSAC à faire comprendre sur le plan national que l'élargissement est une occasion en or et que cet élargissement n'est pas seulement une question de coût et un fardeau pour les Etats qui font déjà partie de l'Union. L'élargissement aura pour conséquence d'étendre notre marché intérieur et de toucher cent millions de consommateurs en plus. Je voudrais citer la Pologne à titre d'exemple : Le taux de croissance en Pologne cette année s'élève à 6,8%. La Pologne accuse un déficit commercial, ce qui veut dire que ses importations de l'Union européenne supplantent ses exportations. Par conséquent le taux de croissance de l'Union se porte bien grâce à la situation économique de la Pologne. Alors si l'on garde le statu quo en Europe, ceci équivaut à un refus du potentiel que représente l'élargissement.

« Agenda 2000 » comporte également un certain nombre d'aspects intéressants.

Je voudrais vous toucher un mot sur le volet institutionnel par opposition au volet politique, car au sein de l'Union on a consacré beaucoup de temps à cette question. Tout d'abord on a dit qu'il fallait régler le volet institutionnel. Mais le règlement de cette question pose problème, ce qui fait qu'on ne peut pas aborder le volet politique. Donc, de toute évidence, il faut aborder ces deux questions en même temps. Je sais que je suis minoritaire au sein de mon Parlement à défendre cette conception et je ne nie pas que les questions institutionnelles sont graves et sérieuses. D'ailleurs il faudra trouver une solution qu'on s'élargisse ou non .

Je trouve intéressante la proposition française de vouloir réduire la taille de la Commission bien en deçà du nombre d'Etats qui composent l'Union. En d'autres termes si l'on veut donner un symbole national à notre présence à Bruxelles il va falloir valoriser la position des représentations permanentes qui deviendront les symboles nationaux de notre présence à Bruxelles. Je pense que c'est un aspect dont il conviendrait de parler au sein de nos différentes commissions parlementaires.

Pour conclure, je voudrais souligner que je ne crois pas que l'on aille au devant d'un modèle de zone de libre échange européenne. En réalité nous sommes en train de créer un ordre européen reposant sur des principes de justice, de démocratie et d'économie. Nous nous sommes beaucoup consacrés à l'examen du coût alors qu'il aurait fallu appréhender davantage les aspects plus vastes de l'élargissement.

*M. José NAVAS, membre de la Commission des Affaires européennes du Congreso de los Diputados, Espagne.-* Après avoir écouté les différentes interventions de ce matin, j'ai l'impression qu'il y a encore une différence très claire au sein de l'Union européenne entre le Nord et le Sud. D'une façon traditionnelle cette référence Nord/Sud est également utilisée pour qualifier certaines sociétés qui arrivent à un grand développement de qualité de vie (Nord) et d'autres qui n'y parviennent pas (Sud).

Je m'aperçois qu'au sein de l'Union européenne certains membres et certaines institutions européennes considèrent qu'un des éléments fondamentaux de l'Union elle-même n'est plus d'application et ignorent qu'à côté des aspects économiques de l'Union il existe des aspects sociaux. Aujourd'hui on a clairement pu constater quelle est la vision des pays que l'on considère comme étant des pays généralement du Nord, puisqu'ils sont très développés, par rapport aux besoins des pays du Sud. Et cet état d'esprit se retrouve non seulement à propos de la question de l'élargissement, mais également au sujet de la composition actuelle de l'Union européenne. Les débats d'aujourd'hui et de demain se dérouleront en présence d'observateurs qui sont des représentants des pays candidats à l'élargissement. Du fait que les pays candidats connaissent un niveau de développement économique faible ils auront besoin de la

solidarité des pays de l'Union. Ils devront par conséquent prendre connaissance des principes qui régissent la solidarité au sein de l'Union européenne.

L'élargissement de l'Union européenne aboutira à l'ouverture de nouveaux marchés. Cet élargissement se fera par l'octroi d'aides et d'efforts des pays qui ont un degré de développement assez élevé et qui bénéficieront de l'ouverture de ces nouveaux marchés. L'élargissement des marchés sera une conséquence rapide de l'adhésion des nouveaux pays à l'Union. Mais ne pourrait-on pas développer en même temps la cohésion économique et sociale ?

Je voudrais revenir sur les propos des intervenants concernant la question de financement de l'élargissement. Il n'y aura pas d'augmentation du budget communautaire et l'hypothèse d'une croissance du PIB est peu probable. En d'autres termes, le financement va donc provenir des fonds de cohésion. Un pacte de stabilité est prévu dans le Traité d'Amsterdam qui stipule qu'il y aura une révision constante des politiques économiques de tous les pays dans le but de parvenir à un ajustement de leurs résultats financiers.

Je pense pour ma part que toutes les analyses qui ont été faites à propos de l'élargissement contiennent une part de raison. Mais il ne faut pas les ériger en vérités absolues. A très court terme nous devons donner une réponse définitive à toutes les questions qui ont été posées à propos du début et des modalités du processus d'élargissement, de son financement, de la nécessité d'une réforme institutionnelle ...

Je pense qu'il est important de commencer les négociations avec une Union européenne solide et dont les préoccupations sont plutôt alimentées par des considérations d'ordre collectif que national. Je pense à une Union

- avec une réforme institutionnelle et qui réponde aux besoins de l'élargissement,
- avec un budget adéquat, qui tient compte des coûts de l'élargissement ;
- et qui, finalement, insiste sur la construction sociale.

C'est de cette façon que nous parviendrons à une Union plus solide.

*M. Tino BEDIN, Président de la Commission des Affaires européennes du Sénat italien.-*

Je crois que la nouveauté historique qu'est pour la COSAC la présence de nos homologues parlementaires des pays candidats nous oblige de parler de la question de l'élargissement. Je crois que de parler de cette question me paraît également une façon de remercier Madame ERR, grâce à la diligence de laquelle nous devons la présence de ces imminents collègues. C'est également une façon de mettre dans le bon plan les évolutions institutionnelles. Notre collègue français les a évoquées tout à l'heure de façon ponctuelle et je pense que son intervention doit être mise en exergue. En effet, il s'agit là d'un des thèmes autour duquel nous devons essayer par le biais du débat d'aujourd'hui de parvenir à un accord.

Je me dis à propos du lancement du processus d'élargissement que celui-ci doit être perçu comme étant une occasion supplémentaire pour confirmer la nature ouverte et transparente de la construction européenne. En d'autres termes nous devons dire que l'Union dispose d'instruments qui font en sorte que les différences ne constituent pas des obstacles à l'intégration. Cela est vrai non seulement pour les pays d'Europe Centrale, par rapport auxquels nous devons répondre à des attentes qui ont été ignorées depuis trop longtemps, mais cela vaut également pour des pays méditerranéens comme Chypre et à moyen terme sans doute également pour la Turquie. De ce point de vue, même si je comprends les préoccupations de notre collègue grec, je ne les partage pas. Je crois que nous avons un intérêt réciproque et collectif de récupérer la Turquie et de lui rendre une situation égalitaire avec le reste de l'Europe en l'introduisant dans un processus de coopération qui devrait régir nos relations au sein de l'Union.

Je voudrais faire une observation à propos des institutions, qui est un des thèmes principaux de notre réunion. L'élargissement ne nous met pas seulement devant le défi de repenser les frontières géographiques de l'Europe, mais également de devoir restructurer nos institutions de façon à éviter que l'élargissement géographique ne se traduise par une dilution du niveau d'intégration. Le Traité d'Amsterdam n'a pas, me semble-t-il, pleinement répondu à cette exigence. En d'autres termes il n'a pas permis le renforcement des institutions qui nous paraît indispensable. Il a esquissé une voie qu'il faudra suivre d'ici la conclusion du processus d'élargissement. J'aimerais insister sur ce point. C'est dans cet esprit que la déclaration sur les réformes institutionnelles a été présentée par la France, l'Italie et la Belgique au moment de la signature du nouveau

traité. Cette déclaration était nécessaire, nous en sommes convaincus. D'ailleurs, ce débat finalement n'a fait que consolider notre point de vue en la matière. Notre orientation ne doit pas aboutir à des conflits au niveau du processus d'élargissement. Lorsque nous déclarons que les questions institutionnelles qui n'ont pas trouvé de solution à Amsterdam devront être résolues rapidement, nous sommes motivés par le fait que cet élargissement devrait se faire dans un cadre institutionnel durable et adéquat et qui réponde aux attentes des pays candidats.

Un autre thème qui fait l'objet de notre réunion concerne les méthodes pour parvenir à l'élargissement. Nous sommes conscients du caractère ouvert de ce processus d'intégration européenne. Ceci devrait sous-tendre les modalités qui devraient être respectées pour nous amener vers l'élargissement. Nous mettons l'accent sur la nécessité de transmettre aux pays candidats un message d'inclusion et de globalité du processus auquel ils vont être associés. Cette façon de procéder ne vise pas à répondre à des intérêts nationaux spécifiques, mais à une vision de l'Union où tous les pays qui en font partie adoptent les principes fondamentaux présentés à l'article F du traité et puissent se situer dans ce processus sans que la nécessité de l'adaptation de leurs structures économiques et sociales puisse se traduire par de nouveaux clivages des continents. C'est pourquoi nous nous tournons plus particulièrement vers les pays qui plus que d'autres ont besoin de s'adapter aux critères de l'Union. Nous devons débattre d'un processus qui soit unificateur et global et qui comprenne dès le début l'ensemble des pays pour qui l'adhésion constitue l'objectif final. Le début de ce processus de négociation ne doit pas être retardé.

Je conclus, Madame la Présidente, en réaffirmant un principe. On a évoqué ici, et sûrement à juste titre, le volet financier. Moi je crois que nous ne faisons qu'entamer le débat sur la réforme des politiques dans la perspective de l'élargissement. Ce débat ne se terminera certainement pas avec le Conseil de Luxembourg. Je crois toutefois qu'un certain nombre de principes fondamentaux vont devoir être exprimés de façon claire et précise, et avant tout celui que la prise en considération des coûts inévitables liés à l'élargissement ne devra pas déboucher sur une remise en question du principe de solidarité qui est à la base de notre Union. En d'autres termes, ceci ne devrait pas constituer une occasion pour étendre voire généraliser des logiques qui reposent sur le juste retour des choses et qui risquent de déboucher sur des dynamiques incontrôlables

de revendications croisées et qui seraient paralysantes. Nous devons donc être mus par des principes opposés, c'est-à-dire des principes de répartition équitable entre les Etats membres, qui nous paraissent être les seuls à respecter les principes de solidarité. C'est le seul message que nous pouvons donner aux pays candidats. Et donc nous devons continuer à appliquer ces mêmes principes dans nos relations réciproques jusqu'à ce que nous soyons une Union élargie. Il en découle que nous ne devons pas sacrifier les politiques de l'Union au coût de l'élargissement. Pour ce faire nous allons devoir poursuivre la politique de rigueur financière et de saine gestion qui a été appliquée ces dernières années également au budget communautaire. Et cela pour libérer suffisamment de ressources pour maintenir nos ambitions à un niveau adéquat et cohérent et qui soit dans les lignes du traité. Ces politiques devront être adaptées pour être plus efficaces et pour nous permettre de produire des résultats positifs en matière de croissance de nos systèmes politiques et sociaux et de permettre de les intégrer dans un cadre de plus en plus global.

*M. Maurice LIGOT, membre de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée Nationale, France.-* J'estime que la réunion de la 17<sup>ème</sup> COSAC est particulièrement intéressante pour deux raisons : Premièrement parce que les questions traitées à cette COSAC sont d'une très grande importance et j'ajoute, grâce à la hauteur de vue qu'apporte notre président sur ces questions.

En tant que représentants de nos parlements nationaux et à l'écoute directe de l'opinion publique, nous sentons bien que l'Europe pose de nombreux problèmes à nos concitoyens et qu'elle suscite beaucoup de doutes. Les prises de position de « Agenda 2000 » sont susceptibles de renforcer – je le crains – certains de ces doutes. C'est le rôle de la COSAC d'exprimer les sentiments de nos concitoyens et de les faire remonter vers les institutions européennes et d'apporter des réponses européennes à nos concitoyens. Car nos concitoyens ont besoin d'être éclairés pour mieux comprendre l'Europe, ce qui m'amène à faire deux remarques.

- Ma première remarque est la suivante: Est-ce que la COSAC a les moyens d'exprimer de façon pertinente les soucis de nos concitoyens et de faire des suggestions judicieuses aux institutions européennes ? Je dirais que sur cette question deux étapes importantes ont été franchies. La première a été franchie à

Dublin l'an dernier lors de la 15<sup>ème</sup> COSAC où un texte a permis d'établir une détermination consensuelle de ce que pourra être la COSAC de demain. Je constate par ailleurs que le Traité d'Amsterdam comporte une précision importante concernant le rôle de la COSAC dans l'ensemble du processus européen et par conséquent, ce qui n'était considéré que comme réunion très informelle et un peu académique, prend aujourd'hui un peu plus d'importance. Mais je constate en particulier que les problèmes posés tels que l'approfondissement des institutions et la question de l'élargissement intéressent très directement la représentation nationale que nous exprimons. Ceci fait qu'on attend, d'une façon ou d'une autre, que la COSAC ait un véritable rôle à jouer, et c'est d'ailleurs bien ce qu'a suggéré ce matin le Secrétaire Général au Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg s'exprimant au nom du Ministre en disant « j'attends vos suggestions en ce qui concerne notamment les problèmes de l'approfondissement ». Nous avons donc un rôle à jouer et je crois qu'il ne faut pas se priver de le jouer par le biais de suggestions utiles et susceptibles d'être prises en considération.

- Ma deuxième observation porte sur l'équilibre qui doit exister entre l'élargissement qui est très largement développé dans « Agenda 2000 » et l'approfondissement des institutions qui ne fait l'objet que de quelques lignes seulement. On s'est déjà beaucoup exprimé à ce sujet et je suis heureux de constater que beaucoup de mes collègues des parlements nationaux sont d'avis que ces deux questions devraient évoluer d'un même pas.

S'agissant de l'approfondissement, la COSAC aurait intérêt, comme l'ont dit beaucoup de délégués, à prendre une position claire et forte sur le renforcement des institutions, et de veiller à ce que le calendrier prévu par le traité, c'est-à-dire approfondissement intervenant au plus tard au premier élargissement, soit respecté. Il faudra déterminer une véritable méthode de préparation, qui soit différente de celle qui a existé jusqu'à maintenant avec l'instrument de la CIG et qui a bien montré ses limites, ces limites paraissant d'ailleurs un peu incompréhensibles. Nous nous sommes beaucoup demandés pourquoi les résultats de la CIG ont été si médiocres. Ceci signifierait donc que nos gouvernements ont été beaucoup plus timides – semble-t-il – que ne le sont les parlementaires. Je crois que plutôt d'avoir recours au système de la CIG mieux vaut avoir au préalable un texte de synthèse qui serait présenté pour une discussion approfondie par les représentants des gouvernements.

S'agissant de l'élargissement je rejoins tout à fait ce qu'a dit mon collègue Henri NALLET, ce qui montre bien l'unanimité du point de vue de l'Assemblée Nationale française sur ce point. Nous sommes obligés de dire que « Agenda 2000 » a eu une approche trop exclusivement financière et par conséquent restrictive et qu'il a manqué à cette réflexion d'ensemble fort importante et très utile une réflexion économique et sociale sur les effets de l'élargissement, et ceci tant à l'égard des pays candidats que des pays membres. Ne pas avoir donné connaissance des études à ce sujet au préalable paraît être un manque certain pour la réflexion d'ensemble des parlementaires. Des propositions financières avancées mais sans fondement économique et social, cela peut être considéré soit comme vice de construction grave parce qu'on ne voit pas les fondations, soit comme une grande légèreté, ce qui paraît tout de même étonnant de la part de la Commission.

Je pense donc que sur l'ensemble de ces deux questions la COSAC, et notre réunion d'aujourd'hui le prouve, avait beaucoup de choses à dire, mais elle devrait également avoir souci de déblayer un certain nombre de problèmes qui sont peut-être des faux problèmes.

Je pense p.ex. au problème concernant la composition de la Commission qui est d'une certaine façon un faux problème. Il est évident que pour ce qui est de la question de la pondération des votes, chaque pays a son importance démographique qu'on ne peut pas ignorer. Quant au vote à la majorité, comme on l'a bien rappelé ce matin, c'est au cas par cas qu'il faut voir l'utilité réelle de la majorité ou de l'unanimité et ne pas s'en tenir simplement à des considérations purement doctrinales qui risqueraient de nous empêcher de trouver des solutions.

Je termine, Madame la Présidente, en disant que notre réunion de la COSAC sur « Agenda 2000 » est d'une grande importance et devrait aboutir à des conclusions précises à l'adresse des institutions.

*Lord GRENFELL, membre de la Commission des Affaires européennes du House of Lords, Grande Bretagne.-* Avant d'aborder quelques aspects financiers du processus

d'élargissement, je voudrais dire que je suis heureux que Monsieur NALLET est de retour dans son fauteuil et j'aimerais qu'il accepte un exemplaire d'un rapport plutôt intéressant de ma part qui a été fait par la Commission spéciale européenne de la Chambre des Lords sur les fonds de cohésion. Un grand travail a été réalisé là et ceci montre que le domaine est loin d'être vierge.

Par rapport à ce que vient de dire à l'instant Monsieur LIGOT je voudrais répondre ceci : Les analyses socio-économiques font partie intégrante du processus d'élargissement en cours. Il y a toute une palette d'études qui ont déjà été réalisées, grâce au concours notamment des institutions financières internationales. Je ne pense pas que l'on arriverait à l'élargissement sans avoir fait une étude poussée des situations socio-économiques dans les pays candidats. Ces études sont nécessaires pour voir comment on va gérer les fonds et comment on va assumer la question de l'acquis communautaire.

**Les aspects financiers :** Au risque d'être simplificateur dans mon approche j'imagine que l'équation des fonds disponibles en ce qui concerne l'élargissement notamment au cours de la phase de pré-adhésion dépend de quatre facteurs :

- 1<sup>er</sup> facteur : Les changements opérés au niveau des politiques des fonds structurels.
- 2<sup>ème</sup> facteur : La réduction des coûts de la politique agricole commune.
- 3<sup>ème</sup> facteur : L'adoption du budget 1999 à un niveau assez en deçà de 1,27.
- 4<sup>ème</sup> facteur : Un taux de croissance de 2,5% au sein de l'Union aux alentours des années 2000 à 2006.

Le joker parmi ces quatre facteurs c'est le postulat du taux de croissance de 2,5% au sein de l'Union. Les quatre facteurs et les mesures y contenues déboucheraient en termes de ressources sur 20 milliards d'Écus supplémentaires. On peut se poser la question si le chiffre de 2,5% est réaliste. Vous savez qu'un taux de croissance de 2,4% a été réalisé au sein de l'Union au cours de la dernière décennie. Cela dit il faut se poser une question : Qu'est-ce qui va se passer si on s'aperçoit qu'on a péché par excès d'optimisme ? Est-ce que dans ce cas là on décidera que le plafond de 1,27 peut être dépassé ? J'aimerais savoir ce qu'il en est. Est-ce que nos collègues sont d'accord pour dire qu'il est primordial de faire une déclaration très claire du côté gouvernemental

selon laquelle on dirait qu'on peut relever le plafond mais à condition que cela soit nécessaire ? En tout cas le chiffre de 1,27% ne doit pas être gravé dans le marbre pour les années à venir.

Mon dernier commentaire concerne le fonds de cohésion, sujet sur lequel je désire apporter une précision. Apparemment on a besoin d'une décision très claire quant à la question de savoir ce qui va se passer au niveau du fonds de cohésion. Il y a un certain nombre d'Etats membres qui disent que l'accès à ce fonds dépend de l'accès à l'UEM. Il y a deux semaines, en tant que membre d'une commission spéciale de la Chambre des Lords, je me suis rendu à Bruxelles et j'y ai discuté assez ouvertement avec le Commissaire LIIKANEN qui est en charge du budget. Celui-ci m'a dit que les experts juridiques de la Commission affirment que le fonds de cohésion n'était pas un fonds de convergence et que, bien qu'il ait été établi dans le contexte de l'UEM, il n'a pas de lien juridique par rapport à cet autre paramètre. Donc, au regard de ces arguments juridiques, il n'y aurait pas de problème d'accès. Mais comment vont réagir les Etats membres qui soutiennent qu'il n'y a pas d'accès possible au fonds de cohésion aussi longtemps qu'on a pas adhéré à l'UEM ?

Une fois que les pays candidats auront adhéré les critères d'éligibilité en ce qui concerne le fonds de cohésion devront être modifiés. L'aide financière dans le domaine du transport constituera un point essentiel et c'est précisément un des objets du fonds de cohésion. Mais l'éligibilité par rapport au fonds actuel ne doit pas constituer un a priori pour les pays candidats. Des décisions devront être prises au cas par cas, à la lueur de leurs besoins financiers individuels, de leurs progrès économiques et de leur situation économique globale.

Je crois donc qu'il ne faut pas parler du financement de l'élargissement, uniquement en termes de fonds communautaires disponibles. Vous savez, il ne s'agit pas uniquement de fonds communautaires. Il y a pas mal de fonds à mobiliser au sein des pays en question, mais il y a également des fonds qui sont disponibles au sein des institutions financières internationales. Et last but not least, afin de consolider et de mobiliser les fonds nécessaires à ce processus d'élargissement, il faut encourager le financement et les initiatives du privé.

LA RATIFICATION DU TRAITE D'AMSTERDAM

Echange de vues sur la procédure de ratification

M. Carlo MEINTZ, membre de la Commission des Affaires européennes de la Chambre des Députés, Luxembourg.- Nous allons aborder le dernier sujet de l'ordre du jour qui concerne la ratification du Traité d'Amsterdam. Vous avez à votre disposition un document assez volumineux qui contient les réponses des différents parlements sur cette question, à l'exception d'un pays dont le représentant va nous communiquer ses éléments de réponse de vive voix. Il ne sera donc pas nécessaire de reprendre tout ce qui se trouve dans ce document et je suggère que les interventions des différentes délégations se limitent à des points bien précis.

*M. Francisco Antonio LUCAS PIRES, Vice-Président de la Commission des Affaires européennes du Parlement européen.*- Je voudrais saluer la Présidence ainsi que les représentants des onze pays candidats qui se trouvent avec nous pour la première fois. Comme vous le savez le Parlement européen ne dispose pas du pouvoir de ratification de traités. Je pense néanmoins que le Parlement exerce un certain pouvoir et que les décisions qui sont prises sur certains sujets tiennent compte de son opinion. Il y a des cas où les positions prises par le Parlement, dans l'exercice des seules facultés politiques, ont pratiquement reçu un caractère obligatoire. Je cite comme exemple l'investiture du Président SANTER et sur laquelle le Parlement européen a été amené à s'exprimer par un vote. Ce fut heureusement un vote positif, car sinon le Président SANTER n'aurait pas pu continuer sa démarche. Je pense donc que le Parlement européen a quand même quelque chose à dire et c'est le cas aujourd'hui. Le Parlement européen, comme l'a estimé d'ailleurs le Président de la Commission d'intégration du Parlement français, Monsieur Henri NALLET, est d'avis qu'Amsterdam ainsi que « Agenda 2000 » constituent des solutions à court terme. J'y ajouterai le Sommet de l'emploi qui va nous réunir le 20 novembre.

**Mais malgré tout, nous sommes clairement favorables au Traité d'Amsterdam. Je dirais même que la décision du Parlement au sujet du Traité d'Amsterdam était plus facile à prendre que celle qui portait sur « Agenda 2000 ». D'ailleurs le rapport de nos collègues TSATSOS et MENDEZ DE VIGO sur le Traité d'Amsterdam a connu très peu d'amendements si on le compare au rapport qui a été fait sur « Agenda 2000 ». La corrélation de force qui s'est exprimée à la Commission institutionnelle en faveur du rapport sur le Traité d'Amsterdam était une situation assez confortable. Donc je pense que cette question ne va pas soulever trop de problèmes. Amsterdam est un Maastricht II. Je dirais plutôt que c'est un Maastricht I et ½. Mais malgré tout cela va dans la bonne direction .**

**On a dit que l'Europe continue à travailler, mais qu'elle n'a pas encore déterminé de modèle final pour la construction européenne. Il est vrai que depuis le début ce modèle n'existe pas et la construction européenne s'est faite selon un processus dans lequel les différents pays membres essaient de se comprendre et de travailler ensemble. Parfois on a fait un pas en avant, puis deux pas en arrière. Des théoriciens ont également fait évoluer l'idée de la construction européenne. Nous savons également que pour la première fois il existe une politique de l'emploi qui a droit au chapitre dans le Traité d'Amsterdam. Nous pouvons tous constater que dans de nombreux domaines les compétences de la Communauté se sont étendues.**

**Le paramètre selon lequel le Parlement européen a jugé Amsterdam n'est pas celui d'une Europe idéale. Ce paramètre a été le même que celui utilisé pour Maastricht. Nous devons admettre qu'avec Amsterdam nous avons progressé, même si ce n'est pas le progrès que nous aurions souhaité. Dans ce sens nous assumons une position réaliste et il y a eu un vote favorable avec une grande majorité de la Commission institutionnelle et du Parlement européen. Mais nous l'avons fait après avoir entendu les représentants des parlements nationaux des quinze Etats membres que nous avons tous invités pour débattre avec nous, au sein de la Commission institutionnelle, de ce projet de traité.**

**Nous savons tous qu'il s'agit d'aborder maintenant la question de la monnaie unique. C'est la monnaie unique qui nous permettra de passer à l'étape suivante. Amsterdam, le Sommet de l'emploi, « Agenda 2000 » constituent des étapes importantes, mais qui**

finalement ne se trouvent qu'à l'ombre de la monnaie unique. En fin de compte ce traité nous permettra, dans une résolution que nous allons prendre la semaine prochaine, de demander à tous les parlements nationaux de nous accompagner et de ratifier le traité le plus rapidement possible, car notre principale préoccupation porte sur le futur. Si nous demandons une ratification rapide du Traité d'Amsterdam, c'est que nous savons qu'à partir d'Amsterdam nous verrons quelles seront les grandes difficultés. Nous avons vu quelle était la convergence budgétaire entre les quinze Etats membres et nous avons constaté qu'il était difficile de prendre des décisions sur des points importants. Après 18 mois nous avons accouché d'un bébé assez rachitique, mais nous allons faire ce que font les parents pour leur bébé.

Nous pensons qu'à la prochaine conférence intergouvernementale nous connaissons encore davantage de difficultés que celles que nous avons connues à la dernière conférence parce qu'avec une CIG de 20 membres ou plus il sera encore plus difficile de prendre une décision. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut d'ores et déjà réfléchir sur la façon d'aider le processus intergouvernemental, pour le faire sortir de ses difficultés. Nous pensons également que les parlements nationaux, en dialogue avec le Parlement européen, devraient commencer à préparer, d'une façon ou d'une autre, la réforme du Traité d'Amsterdam sur ses points les plus déficitaires, comme p.ex. la réforme institutionnelle.

Nous pensons que cette réforme institutionnelle est très importante mais nous ne prétendons pas que l'élargissement dépende entièrement de cette réforme. Faire une telle déclaration serait décourageant pour les pays candidats et pourrait porter préjudice au processus de ratification. Nous sommes d'avis que le renforcement des institutions est nécessaire pour aller de l'avant sur la voie de l'intégration européenne au niveau politique et qu'il faut légitimer les institutions du point de vue démocratique. Ceci est d'autant plus vrai que nous nous trouvons sur un terrain qui n'est pas uniquement économique, mais avant tout politique et malgré tout nous n'allons pas dédramatiser cette question. Nous allons nous mettre en contact avec les parlements nationaux pour essayer de contourner cette difficulté de la CIG.

Avant de conclure je voudrais demander à tous les parlements nationaux de ratifier le plus vite possible le Traité d'Amsterdam.

*M. Pieter TER VEER, Président de la Commission des Affaires européennes de la Tweede Kamer, Pays-Bas.* - Je m'exprime au nom de ma délégation et je voudrais rapprocher la présente COSAC de celle du mois de juillet à La Haye qui a eu lieu une semaine avant le Traité d'Amsterdam. Lors de cette réunion nous avons discuté de façon intensive avec notre gouvernement qui présidait la Communauté. C'est vrai que le succès a plusieurs pères et il est difficile de dire que c'est le débat à la COSAC qui a contribué au succès d'Amsterdam. Cela dit je ne dirais pas non plus que tout ce qui a été fait à Amsterdam est le fruit des efforts néerlandais. Je crois que la modestie est de rigueur. Le Traité existe et je dirais que la discussion d'aujourd'hui sur « Agenda 2000 » montre qu'il est important d'aller de l'avant avec nos activités dans le contexte de l'Union européenne.

Comment se présente la ratification du Traité d'Amsterdam au Parlement néerlandais ? A brève échéance nous recevrons le projet de loi du gouvernement. Nous allons en discuter et la Deuxième Chambre a l'intention d'instruire le dossier le plus tôt possible, et en tout cas avant le mois de mai 1998. C'est en effet à ce moment-là qu'il y aura des élections et cette législature-ci souhaite mettre la touche finale aux projets qui sont en cours. Ensuite on passera à la Première Chambre et je dirais qu'avant la fin de 1998 la ratification aux Pays-Bas devrait avoir été concrétisée.

*M. José MEDEIROS FERREIRA, Président de la Commission des Affaires européennes de l'Assembleia da Republica, Portugal.* - Tout d'abord je voudrais m'associer aux propos tenus par d'autres collègues de ma délégation pour insister sur l'importance de cette réunion. Nous aimerions également féliciter les représentants des pays candidats pour leur présence à cette réunion.

Nous allons procéder à la ratification du Traité d'Amsterdam à un moment très important de la vie européenne. L'ordre du jour de la présente COSAC contient des sujets de grande importance comme l'élargissement, l'emploi, l'Union économique et monétaire, la cohésion et en général « Agenda 2000 ». C'est pourquoi notre responsabilité est grande. Les pas en avant que nous allons faire devront être des pas solides et de convergence dans l'esprit des opinions publiques qui nous soutiennent.

Parfois il faut se soumettre au jugement de l'opinion publique. On ne peut pas toujours rester distancé par rapport à ce que pensent les concitoyens. La population portugaise quant à elle a une opinion tout à fait favorable par rapport au processus de consultation européenne tel qu'il se déroulera pour la ratification du Traité d'Amsterdam. Le Portugal a acquis une certaine expérience au sein de la Communauté et nous savons parfaitement quels sont les bénéfices que nous pouvons tirer de l'intégration. Nous en connaissons également les risques, notamment au niveau de nos marchés. Nous savons surtout ce que nous pouvons apporter à la construction européenne pour qu'elle soit plus forte et plus solide. Nous nous trouvons donc au sein de l'Union européenne non pas comme un pays marginal ou secondaire. Le Portugal est tout à fait au centre du débat. Au nom de mon parti politique, qui représente la majorité politique actuelle dans mon pays, ainsi qu'au nom des autres partis politiques je souhaite dire que nous allons tout faire pour que le Portugal se trouve en première ligne dans la construction européenne.

Le débat qui va avoir lieu au Parlement portugais sera un débat dans lequel on tiendra compte de ce que pensent nos concitoyens. L'opinion publique pense qu'il y a deux colonnes fondamentales dans la construction européenne et qu'il convient de les renforcer. Une de ces colonnes représente l'élargissement et l'autre représente la cohésion économique et sociale. Ce sont deux valeurs fondamentales. Si jamais il y avait un problème d'un côté ou de l'autre, la construction de l'Europe serait tout à fait différente de ce à quoi on aspire. C'est pourquoi nous ne pourrions pas ignorer la réalité. Il faudra tout faire pour ratifier le Traité d'Amsterdam. Le document que la délégation portugaise a présenté reprend ces idées et nous voulons nous associer au processus de ratification parlementaire qui aura lieu. Il y aura très certainement parallèlement un référendum politique. Ce ne sera pas un référendum sur le traité puisque la Constitution portugaise l'interdit, mais ce sera un référendum sur le Conseil européen.

Il s'agit donc de deux processus qui sont liés et qu'on ne peut pas ignorer. C'est pourquoi nous en avons déjà parlé au début de la réunion et nous insistons sur ce point que la question de la cohésion est fondamentale pour le Portugal. La question de la cohésion, je le répète, n'est pas simplement une question de convergence nominale, mais c'est le point de départ pour la constitution d'une Europe plus riche, plus solidaire et plus proche pour aller dans le sens d'une convergence réelle. Pour l'opinion publique la

question de la cohésion est ressenti comme constituant un point très sensible. Nous savons très bien comment ce processus se déroule et qu'il ne doit pas être forcément volontariste. Ce matin on en a parlé comme étant la quadrature du cercle. Mais nous sommes convaincus que nous allons ratifier le traité dans notre pays et, je le répète, cette décision parlementaire se fera en accord avec la grande majorité de l'opinion publique.

*Mme Avril DOYLE, sénateur, Présidente de la Commission des Affaires européennes du Dail Eireann, Irlande.-* J'aimerais m'associer à mes collègues qui ont souhaité la bienvenue aux pays candidats et qui se trouvent parmi nous aujourd'hui. J'espère que leur adhésion pleine et entière à l'Union se fera dans un avenir proche. En effet, du point de vue économique et social, leur adhésion ne peut être que bénéfique pour l'Union.

Pour ce qui est de la ratification du Traité d'Amsterdam, l'Irlande doit passer par une procédure de ratification. Nous devons modifier notre Constitution avant de ratifier. Le livre blanc sera publié avant Noël. Notre département des affaires étrangères estime - d'une façon optimiste - que ce livre blanc est un excellent moyen d'informer l'opinion publique. Notre problème, qui est le même dans un certain nombre d'autres pays est de savoir comment rendre les projets de l'Union européenne attrayants aux yeux de l'opinion publique. Si vous connaissez de bons moyens pour y arriver, faites-le moi savoir. En Irlande il est très difficile de susciter l'intérêt de la population pour les questions ayant trait à l'Union européenne. Très peu de gens participent à ce genre de consultation publique.

Deux arrêts récents viennent d'être rendus par la Cour de Justice qui ont pour conséquence que le gouvernement a un devoir impératif d'égalité dans le processus, c'est-à-dire que le gouvernement ne peut pas investir ses fonds pour vendre le paquet « Traité d'Amsterdam ». Nous ne pouvons pas forcer l'opinion publique de voter par oui. Nous devons également expliquer les points de vue des opposants. En fait il s'agit de faire accepter le traité avec une main attachée derrière le dos, ce qui n'est pas facile. Nous devons donc présenter les deux faces de la question pour respecter cet impératif de la Cour. Nous espérons que ce référendum se tiendra au début du printemps 98 et qu'à ce moment-là nous poursuivrons le processus au niveau de la législation, et ainsi de suite.

*M. Gustav WABRO, Président de la Commission des Affaires européennes du Bundesrat, Allemagne.-* Lorsqu'on a discuté du projet de Traité d'Amsterdam à La Haye on s'est demandé si la bouteille était à moitié pleine ou à moitié vide. Je suis convaincu que la bouteille est plus qu'à moitié pleine. Bien sûr que nous n'avons pas tout réalisé. Je voudrais tout de même saisir l'occasion pour féliciter les Pays-Bas pour les efforts qui ont été déployés sous leur Présidence et des résultats qui y ont été obtenus.

En Allemagne il y a une grande majorité qui se dessine en faveur de la ratification. C'est également le cas au Bundestag et au Bundesrat. La situation en Allemagne est peut-être un peu différente par rapport à d'autres pays du fait que la réunification est intervenue en 1989 grâce à la solidarité de tous les Etats qui sont rassemblés dans cette enceinte. L'ex RDA a été intégrée dans la RFA. Il y a des gens qui pendant des décennies ont vécu à l'ombre de la RFA et qui ont été intégrés dans la RFA. Je dirais que la population a encore cet événement en mémoire. C'est pourquoi le peuple allemand, dans sa très grande majorité, salue l'élargissement à l'Est. Cette attitude, cette atmosphère, ont fait qu'on a pu réduire les délais prévus pour la ratification au Bundesrat. Donc c'est vraiment à très brève échéance qu'au Sénat on pourra discuter, le 28 novembre, de la question de la ratification du Traité d'Amsterdam. On devrait pouvoir boucler la ratification au mois de mars 1998.

Il y a un élément qui est intéressant pour nous. C'est le fait qu'il y ait des négociations en cours en ce qui concerne certaines revendications allemandes qui ne vont pas entraver le processus de ratification. Je crois qu'il serait utile et de bonne augure pour l'élargissement de ratifier rapidement.

*M. Ove FICH, Président de la Commission des Affaires européennes du Folketing, Danemark.-* Le Parlement danois a démarré le processus de ratification. Nous avons eu une première lecture déjà au mois d'octobre et le document de ratification est maintenant devant notre Commission. Nous allons encore plancher là-dessus au sein de notre Parlement. Il ne fait aucun doute qu'une grande majorité du Parlement danois répondra par oui à cette ratification. Il n'y a pas seulement les trois partis principaux, qui adhèrent au projet de ratification, mais également des partis de moindre

importance. Certains partis s'opposeront à la ratification, mais la grande majorité y est favorable. Dans l'intervalle il y aura un référendum. En effet, dans le Traité d'Amsterdam il y a une certaine forme de transfert de souveraineté et de compétences qui nécessitent le recours à ce référendum. Ce référendum sera un peu retardé, car notre Cour Suprême est saisie d'une affaire qui porte sur la ratification du Traité de Maastricht. Cette question devrait être tranchée au mois d'avril 1998. Nous avons donc décidé de reporter le référendum et d'attendre la décision de la Cour Suprême. En principe le référendum aura lieu le 28 mai 1998. Bien entendu, le résultat de ce référendum est attendu avec intérêt. Les attentes au sein de notre délégation ne sont pas identiques. Personnellement je suis convaincu que la réponse à ce référendum sera oui. Tous les signes vont dans ce sens, mais comme je le disais, la délégation a des avis partagés sur la question.

*Lord Geoffrey TORDOFF, Président de la Commission des Affaires européennes du House of Lords, Grande-Bretagne.-* Normalement les choses vont très lentement lorsqu'il s'agit de décider sur des questions ayant trait à un projet de ratification. Mais cette fois-ci le document de ratification a été adopté en deuxième lecture par la Chambre des Communes hier et il sera donc présenté à la Commission. Je n'ai aucun doute que le projet de ratification sera adopté sans trop de problèmes et que tout se passera bien au niveau de Monsieur BLAIR. Il y aura peut-être quelques réticences de la part de la Chambre des Lords, mais nous pensons que la procédure de ratification ira rapidement de l'avant.

*M. Jacques GENTON, Président de la Commission des Affaires européennes du Sénat, France.-* Je voudrais dire à la COSAC que le rapport de délégation du Sénat français conclut que quelques dispositions du Traité d'Amsterdam sont en contradiction avec notre Constitution, ce qui évidemment peut amener le Gouvernement à consulter le Conseil constitutionnel. Si le Conseil constitutionnel déclarait que le traité comporte une ou deux clauses contraires à la Constitution, l'autorisation de ratifier ne pourra intervenir qu'après la révision de la Constitution. La procédure pourrait être la suivante : Au cas où la révision de la Constitution est nécessaire le projet de révision doit être votée par les deux assemblées en termes identiques. Il doit être ensuite approuvé soit par référendum soit par le Congrès. Le Congrès c'est l'assemblée des députés et des

sénateurs qui siègent à la majorité des 3/5 des suffrages exprimés. L'autorisation de ratification fait l'objet d'un projet de loi soumis à la procédure législative ordinaire ou au référendum. Mais nous avons déjà interrogé le Gouvernement sur cette procédure éventuelle. Le Ministre des Affaires européennes a indiqué à la délégation du Sénat que le Gouvernement envisageait une procédure parlementaire qui devrait intervenir vraisemblablement au cours du deuxième semestre 1998. Je ne suis pas chargé de faire part de mon opinion personnelle, mais je préfère de loin la procédure parlementaire.

**COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE DES COMMISSIONS DES AFFAIRES  
EUROPEENNES DES PARLEMENTS DE L'UNION EUROPEENNE, DU  
PARLEMENT EUROPEEN ET DES PAYS CANDIDATS A L'ADHESION QUI S'EST  
TENUE A LUXEMBOURG LE 14 NOVEMBRE 1997**

*Madame la Présidente.*- Mesdames, Messieurs. Les travaux d'aujourd'hui porteront sur le débat relatif au Sommet sur l'Emploi, en présence de Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, et les problèmes d'ordre intérieur de la COSAC, pour ainsi dire, car ils concernent directement le fonctionnement de notre assemblée.

Puis-je vous rappeler que le problème de la lutte contre le chômage a été remis sur la sellette parce que plusieurs indices favorables convergent :

- Les efforts de stabilisation déployés dans le cadre de l'UEM portent leurs fruits en matière de croissance. Grâce à la reprise économique la relation croissance du PIB /création d'emplois s'est structurellement améliorée.
- La volonté politique manifestée lors du dernier Sommet a abouti dans le traité d'Amsterdam à un nouveau chapitre sur l'emploi et dont l'article 109Q fait état de l'élaboration de lignes directrices dont les Etats membres tiendront compte dans leurs politiques de l'emploi.

Il est vrai que la politique de l'emploi est d'abord nationale. S'il reste toujours vrai qu'il faut agir localement, il est devenu, dans le contexte européen et notamment du marché intérieur, nécessaire de raisonner globalement.

Ainsi la Présidence luxembourgeoise a-t-elle proposé d'appliquer dans le domaine de l'emploi la méthode de convergence, avec vérifications régulières des résultats, procédé qui a déjà fait ses preuves en matière d'Union économique et monétaire.

Au Sommet sur l'Emploi, qui aura lieu dans quelques jours, il faudra parvenir à un accord sur :

1. des lignes directrices quantifiées et vérifiables concernant notamment les chômeurs de longue durée et les jeunes, la politique de formation et la fiscalité, comme la réduction de la charge fiscale sur le travail, l'introduction d'une TVA sociale pour les secteurs à haute densité sur l'emploi. Notons dans ce contexte la difficulté pour les PME de trouver du personnel qualifié alors que la moitié des chômeurs en Europe ne disposent pas d'une qualification leur permettant de trouver un travail.
2. L'accord devra porter également sur des objectifs concrets, comme la réduction des frais généraux des PME, car elles constituent 97% du tissu d'entreprises, la flexibilité s'agissant des horaires, de la durée et du mode de travail, comme l'annualisation, la lutte contre les heures supplémentaires.
3. Le 3<sup>e</sup> volet de cet accord devra concerner le mécanisme du suivi comportant une surveillance multilatérale, comme dans l'UEM.

Je pense savoir que la Présidence a beaucoup travaillé avec la BEI pour dégager des moyens de financement substantiels, pour aider les PME mais aussi pour redécouvrir les réseaux transeuropéens, qui peuvent être créateurs de nouveaux emplois comme p.ex. dans le secteur des télécommunications.

Une partie de la réunion de ce matin sera consacrée au Site Internet COSAC, destiné à faciliter l'organisation de nos réunions futures, en l'absence d'un secrétariat permanent.

Je remercie le Parlement des Pays-Bas pour l'élaboration d'un document sur la transparence. Dans ce contexte j'aimerais relever que notre travail collectif a remporté un premier succès par l'obligation de transmission aux parlements nationaux des documents de consultation de la Commission et des propositions législatives, retenue dans le protocole sur le rôle des parlements nationaux annexé au traité d'Amsterdam. Il en est de même du délai de six semaines, proposé à l'origine par le Parlement de Grande-Bretagne, qui doit s'écouler entre le moment où une proposition législative est mise par la Commission à la disposition des Parlements et l'inscription à l'ordre du jour du Conseil.

**Le même protocole donne également compétence à la COSAC dans les domaines du 3<sup>e</sup> pilier et en matière d'application du principe de subsidiarité.**

**Voici, me direz-vous, des sujets qui ne sont pas tout à fait nouveaux. Ce qui constitue néanmoins une nouveauté c'est que tous ces sujets se trouvent sinon dans le traité même du moins dans une annexe du traité.**

**Suite à la modification du rôle des parlements nationaux dans le Traité d'Amsterdam, nous devons nous interroger sur la méthode de travail de la COSAC.**

**Si les points 5 et 6 du protocole concernant les contributions de la COSAC relatives au 3<sup>e</sup> pilier et au principe de subsidiarité, à transmettre au Parlement européen, au Conseil et à la Commission, ne doivent pas rester lettre morte, il faudra bien se mettre d'accord sur la procédure de rédaction de tels documents. Certaines délégations auront certainement des propositions à faire à ce sujet et je propose de mettre à profit la réunion de ce matin pour un premier échange de vues en la matière.**

**Devant l'ordre du jour très chargé et désirant éviter toute perte de temps, j'ouvre sans plus attendre le débat.**

**TRANSPARENCE ET ROLE DE LA COSAC DANS LE CADRE DU TRAITE  
D'AMSTERDAM**

**Echange de vues sur la base d'une note comparative des conclusions de la COSAC  
d'Athènes en matière de transparence et du protocole sur les parlements nationaux du  
Traité d'Amsterdam, élaborée par le Parlement des Pays-Bas.**

**Evolution du mode de fonctionnement de la COSAC et de ses missions sur base du Traité  
d'Amsterdam**

*Mme Nicole FONTAINE, Vice-Présidente de la Commission des Affaires européennes du Parlement européen.* - Je me réjouis que ce thème de la transparence et du rôle de la COSAC soit inscrit à l'ordre du jour, non pas parce que c'est la première fois que nous débattons de ce thème - les habitués de la COSAC savent combien nous avons eu de débats et de réflexions sur cette importante question- mais parce que - ce qui est nouveau aujourd'hui - nous l'abordons d'une façon particulièrement opérationnelle, puisqu'il s'agit de mettre en œuvre le chapitre 19 qui a été adopté dans le cadre du Traité d'Amsterdam. Je me permets quand même de rappeler que ce chapitre 19 s'est très largement inspiré des réflexions que nous avons eues ensemble au sein de la COSAC, et notamment des conclusions auxquelles nous étions parvenues lors de la COSAC de Dublin, qui était elle-même d'ailleurs l'aboutissement d'une très longue réflexion. Je crois que c'était important de le rappeler et de voir maintenant comment nous pouvons ensemble concrétiser cela au mieux.

Nous avons pris connaissance de la note que la délégation néerlandaise a préparée à cet effet. La délégation néerlandaise rappelle opportunément l'importance de la transparence et de l'information et la nécessité que les parlements nationaux soient officiellement et directement informés par la Commission de toute proposition de législation. J'ajouterai un point, également essentiel, c'est que nous puissions, parlements nationaux et Parlement européen, mettre en commun nos informations.

C'est ce que nous avons déjà très largement fait, notamment lors de visites de délégations qui sont venues nous rencontrer au sein des commissions au Parlement européen. On a fait également allusion à la réflexion très intéressante qui a eu lieu pendant deux jours entiers au sein de la Commission institutionnelle pour faire le bilan du Sommet d'Amsterdam et je crois que presque toutes nos commissions parlementaires ont accueilli des délégations des parlements nationaux pour cette mise en commun d'informations et de nos réflexions. Nous souhaitons intensifier nos échanges et nous serions heureux d'entendre toutes les suggestions que vous pourriez, les uns et les autres, avoir à faire pour y parvenir.

En ce qui concerne le point du secrétariat – qui est également évoqué dans la note – je sais que vous avez des avis partagés. Beaucoup de parlements nationaux pensent qu'il n'est pas forcément nécessaire d'ajouter une autre structure à toutes les structures qui existent actuellement. C'est vrai en effet que cette réflexion a toute sa pertinence. Ce que je voulais simplement vous dire à ce sujet c'est que dans l'hypothèse – et c'est à vous d'en décider – où vous opteriez pour une formule plus pragmatique et plus flexible qui consisterait à faire en sorte que ce soit la TROIKA qui prépare – sans ajouter une structure supplémentaire – les réunions de la COSAC et les échanges d'informations, le Parlement européen est tout à fait à votre disposition – si vous le souhaitez bien sûr – pour apporter toute l'aide logistique aux travaux de la Présidence et pour mettre à votre disposition les locaux qui pourraient être nécessaires à cet effet.

En ce qui concerne le point des réunions de la COSAC qui devraient permettre une consultation des membres appartenant à un même groupe politique, c'est un usage que nous avons mis en œuvre déjà depuis plusieurs COSAC et qui apporte une très grande richesse à nos travaux. Mais nous ne pensons pas qu'il faudrait institutionnaliser ces rencontres. Nous pensons qu'il est préférable qu'elle reste en marge de la COSAC.

Et enfin sur le dernier point, Madame la Présidente, où il est fait allusion aux réunions annuelles avec les délégations des onze pays candidats sur « Agenda 2000 », je voudrais profiter de ce point pour dire combien nous avons été heureux de la participation des pays candidats à l'Union européenne et nous félicitons la TROIKA qui a souhaité cela et qui l'a réalisé. Nous souhaitons que cette pratique se poursuive et qu'elle se poursuive

dans le cadre où nous l'avons fait aujourd'hui et pas seulement sur « Agenda 2000 » et qu'à partir de maintenant nous ayons ensemble ces échanges et ces possibilités de dialogue sous cette forme. J'ai eu le sentiment que cette appréciation était partagée par tous les parlements nationaux qui se sont exprimés.

En ce qui concerne le site INTERNET nous attendons avec beaucoup de plaisir la démonstration que vous allez nous faire. Là aussi je peux vous dire que le Parlement européen souhaite bien sûr être partie prenante de ce site INTERNET parce que nous pensons que c'est un lieu privilégié où nous pourrions là aussi échanger et poursuivre nos dialogues, nos réflexions et notre action commune.

*M. Pieter TER VEER, Président de la Commission des Affaires européennes de la Tweede Kamer, Pays-Bas.-* J'écoutais avec intérêt le discours de Madame FONTAINE et deux questions me sont venues à l'esprit, à savoir : Qui est la COSAC ? Que fait la COSAC ? J'aurais également voulu parler du chapitre 19 du Traité d'Amsterdam.

Un petit rappel : A Dublin, après une longue période de discussion, nous avons adopté une résolution sur les activités de la COSAC. A La Haye nous avons lancé un appel aux négociateurs du Traité d'Amsterdam en leur mettant à cœur de ne pas perdre de vue le rôle des parlements nationaux dans l'élaboration du traité. Je crois qu'il faut consolider cet appel. Avec le chapitre 19 les parlements nationaux ont un rôle important à assumer au niveau de la discussion portant sur les affaires européennes. Le renforcement de leur rôle devrait les mettre davantage en mesure de lutter contre le pessimisme ambiant de la société actuelle et permettre d'établir un pont entre les gouvernements et les citoyens.

Je dirais que c'est une bonne chose qu'on ait mentionné la COSAC dans le chapitre 19 qui confère un rôle actif et davantage de poids aux réunions de la COSAC. La mise en œuvre de ce chapitre nous occupe tous évidemment.

A propos de la préparation des réunions de la COSAC la délégation néerlandaise estime qu'on pourrait effectivement s'en remettre à la TROIKA qui se verrait ainsi dotée d'un

rôle plus actif en la matière. C'est également elle qui devrait faire des suggestions à propos des ordres du jour et la COSAC, en amont.

*Monsieur Jacques GENTON, Président de la Commission des Affaires européennes du Sénat, France.-* Je voudrais dans ce débat sur le rôle de la COSAC dans le cadre du Traité d'Amsterdam souligner deux points :

- Tout d'abord, le protocole sur les parlements nationaux prévoit que la COSAC peut soumettre des contributions aux institutions de l'Union. Or, on voit mal comment la COSAC pourrait remplir ce nouveau rôle en continuant à fonctionner par consensus. Il paraît en effet irréaliste de vouloir faire adopter à l'unanimité des textes de portée politique par 96 parlementaires de toutes tendances issus - pour le moment - de quinze pays différents. Si nous voulons que la COSAC remplisse le rôle prévu par le traité il nous faut donc, me semble-t-il, réfléchir à une réforme de notre règlement afin de permettre à la COSAC de se prononcer sur des textes par un vote. J'ai envoyé une lettre dans ce sens à Madame la Présidente et je crois qu'il serait bon que nous demandions à la TROIKA de réfléchir sur ce sujet afin que nous puissions en débattre lors de la prochaine COSAC qui se tiendra à Londres.
  
- Le protocole sur les parlements nationaux souligne que la COSAC pourrait notamment se pencher sur la mise en place d'un espace de liberté, de sécurité et de justice. Ce sujet a été abordé au sein de la délégation du Sénat français et il a donné lieu à plusieurs études. Le développement de la criminalité transfrontière est une préoccupation que nous avons tous. Je pense plus précisément à la criminalité organisée, aux réseaux terroristes et aux trafics internationaux de toute sortes. Pour répondre à ce défi nous devons envisager la création d'un véritable espace judiciaire européen. Or, les progrès dans ce domaine sont très lents. Le Traité d'Amsterdam ne constitue qu'une avancée limitée. Dans ces conditions cela pourrait être un thème de réflexion de la COSAC et un moyen de lutter ensemble plus efficacement contre la criminalité transfrontière. Sur ce point un dialogue approfondi entre Parlement européen et parlements nationaux me paraît très utile. A l'issue de cette réflexion nous pourrions faire des propositions aux institutions de l'Union européenne. En

faisant cela nous serions, me semble-t-il, dans le nouveau rôle que nous assigne le traité.

*Madame la Présidente.*- Je voudrais vous signaler que votre lettre a été transmise à toutes les délégations ici présentes. Votre lettre, de même que votre intervention orale, soulèvent deux problèmes :

- Il y a d'abord la question du mode décisionnel de la COSAC, au vu du chapitre 19 du Traité d'Amsterdam sur les parlements nationaux. C'est une question sur laquelle il ne sera nécessaire de se pencher qu'après ratification du Traité d'Amsterdam. Nous avons donc le temps de nous organiser et vous comprendrez, Monsieur GENTON, vous qui êtes le seul à savoir que les premiers statuts de la COSAC ont été élaborés sous Présidence luxembourgeoise, que je suis ravie de transmettre cette question à la TROIKA et, le cas échéant, à une des présidences subséquentes.

Je serais néanmoins ravie de connaître les opinions de mes collègues ici présents sur la question de savoir si la TROIKA doit ou ne doit pas prendre en considération la proposition de Monsieur GENTON. Personnellement je pense que oui. Il faudra réfléchir dans quelles conditions la COSAC pourra prendre une décision et quel vote appliquer. Devra-t-elle avoir recours au vote à la majorité, si oui à quelle sorte de majorité ? Finalement elle devra réfléchir si ses décisions ne devraient pas être prises à la double majorité, c'est-à-dire majorité au niveau des votes et majorité au niveau des pays représentés.

Il faudrait, à mon avis, également analyser la question de savoir si une telle décision peut ou non comprendre des avis minoritaires.

Le rôle de la COSAC, tel qu'il ressort du chapitre 19 du Traité d'Amsterdam, consisterait d'ailleurs plutôt à donner des avis. Les décisions que la COSAC sera amenée à prendre doivent être considérées comme étant des suggestions à l'adresse des institutions dont il est fait état dans ce chapitre.

Personnellement je pense qu'il importe davantage de faire entendre notre voix que de trouver la solution idéale – à supposer qu'il en existe une – sur la façon de laquelle la COSAC pourrait prendre des décisions.

- Pour ce qui est de votre suggestion sur le 3<sup>ème</sup> pilier, je trouve votre proposition intéressante. J'y ajouterai l'idée de créer un groupe de travail à l'intérieur de la COSAC qui serait chargé de préparer les questions de détail et de faire en sorte d'envoyer en temps utile et avant la date fixée pour la réunion de la COSAC tous documents et textes nécessaires et utiles pour garantir la bonne tenue de la réunion. De cette façon ces documents et textes pourraient être analysés et discutés, avant la réunion de la COSAC, ou bien au sein des commissions compétentes ou, lorsqu'il s'agira de questions importantes, en séance plénière des parlements. En procédant de cette façon les représentants des délégations nationales pourront le jour de la réunion de la COSAC mieux faire valoir leur position, étant en quelque sorte mandatés à cet effet.

*M. Erkki TUOMIOJA, Président de la Commission des Affaires européennes du Eduskunta, Finlande.*- Quelques remarques à propos de ces propositions : Je voudrais pour commencer rappeler la position de la Finlande sur le déficit démocratique au sein de l'Union qui a toujours dit qu'il s'agit avant tout d'une question de renforcement du rôle des parlements nationaux.

Nous ne désirons pas, d'une manière ou d'une autre, voir institutionnaliser le rôle des parlements nationaux en tant que tel ou bien voir institutionnaliser leur coopération avec toute autre organisation. Tout en reconnaissant l'importance du rôle que peuvent jouer les parlements nationaux, il s'agit néanmoins d'un aspect qui ne peut être modifié qu'au niveau national et je ne pense pas que l'Union européenne doive s'ingérer dans ce processus constitutionnel qui doit être déterminé dans chaque pays. C'est pourquoi nous n'avons pas été très enthousiastes à l'idée qu'on puisse ajouter un chapitre dans le traité à propos de la COSAC. Ce qui a été proposé à Dublin nous paraissait tout à fait raisonnable et favorable à l'ensemble des parlements, mais nous ne pensons pas qu'il

faillie aller au-delà. C'est pourquoi j'estime qu'un certain nombre de propositions qui se retrouvent dans le document élaboré par la délégation néerlandaise, ne me paraissent pas acceptables.

Bien entendu nous sommes en faveur de toute initiative allant vers une meilleure organisation des réunions de la COSAC. A Rome nous avons d'ailleurs nous-mêmes fait un certain nombre de propositions à ce sujet et je me félicite aujourd'hui de constater qu'il y a une évolution positive au niveau de la préparation et de l'organisation des réunions de la COSAC. L'organisation de cette réunion-ci est particulièrement réussie. Quelle que soit l'option retenue pour l'organisation de nos réunions, celle-ci devra se baser sur la participation des secrétariats des parlements nationaux. Dans ce contexte je vous signale que déjà deux parlements ont dépêché leurs représentants à Bruxelles. Ces représentants participeront à la préparation de nos réunions et de nos travaux futurs.

Je voudrais revenir aux propositions néerlandaises, dont certaines me paraissent effectivement utiles. Mais l'idée selon laquelle les parlements nationaux devraient servir de porte-parole pour le Parlement européen me dépasse quelque peu. Je crois que chacun a son rôle à jouer et les rôles ne doivent pas être mélangés. Les parlements nationaux doivent se préoccuper avant tout de leur propre gouvernement. Je sais que dans un certain nombre de pays les parlements n'ont pratiquement aucun lien avec leur gouvernement, alors que je suis personnellement d'avis que de permettre une collaboration entre ces deux organes devrait être la principale tâche des parlementaires. Pour certains de mes collègues c'est comme si leur gouvernement n'avait rien à voir avec nous, alors que la Constitution finlandaise prévoit que le gouvernement doit répondre devant le parlement de tout ce qu'il fait au sein du Conseil des Ministres. Il doit nous informer au préalable de toute question qui relève de la compétence de notre parlement et se conformer à notre avis.

Quant à la proposition qui est faite par la délégation française, nous pouvons bien entendu l'examiner de plus près, mais personnellement je n'en suis pas partisan. Il est vrai que le point de vue des Français diffère sur ce point de celui des autres délégations. Je me rappelle la proposition qu'ils avaient faite, la veille de la CIG, pour institutionnaliser le rôle des parlements et des deuxièmes chambres. Cette proposition

s'inscrit dans le droit fil des idées auxquelles la Finlande n'est pas favorable. D'ailleurs pour moi c'est clair : la COSAC ne peut bien fonctionner qu'en se fondant sur la notion du consensus. L'idée d'y incorporer en plus une notion de vote majoritaire ne serait pas viable dans la pratique. Je ne conçois également pas l'idée de vouloir institutionnaliser le rôle de la COSAC, qui n'est d'ailleurs pas reprise dans le Traité d'Amsterdam. Jusqu'à présent la COSAC a toujours bien fonctionné en se fondant sur la notion du consensus. Nous avons réussi à adopter des positions communes et à nous mettre d'accord sur des compromis. Ce fut le cas à la veille de la CIG, après la CIG. Ce fut également le cas lors de la rédaction de notre note concernant le rôle des parlements nationaux. C'est uniquement de cette façon là que nous pouvons continuer à travailler avec profit.

*Madame la Présidente.*- Vous venez de nous dire que plusieurs parlements nationaux auraient déjà leur représentant sur place à Bruxelles. Je sais que tel est le cas pour le Danemark. Est-ce qu'il y en a d'autres ?

*Mr. Erkki TUOMIOJA, Président de la Commission des Affaires européennes du Eduskunta, Finlande :-* La Finlande dispose également, depuis le début de l'année, de son représentant à Bruxelles.

*Madame la Présidente.*- Je pense que cette précision est de toute importance. Je me demande si ces deux représentants à Bruxelles sont, le cas échéant, disposés à prêter leur collaboration à la préparation des réunions de la COSAC.

Notre collègue finlandais vient de nous faire part de sa position et de celle de la Finlande par rapport à la question du mode décisionnel de la COSAC. Je rejoins tout à fait son raisonnement et je partage son point de vue. Je me demande, dans le même ordre d'idées, s'il est concevable que la COSAC s'exprime même dans l'hypothèse où nous n'arriverions pas à nous mettre d'accord, puisque le résultat des réflexions que nous ferions à propos d'un sujet n'est qu'une suggestion que nous pouvons adresser aux

institutions. Et j'ajouterai un point de détail à la suggestion de Messieurs GENTON et TER VEER, à savoir de relever éventuellement la proportion des opinions divergentes lorsque nous aurons à nous prononcer sur une question.

*M. Ove FICH, Président de la Commission des Affaires européennes du Folketing, Danemark.*- Cela va sans dire que par le biais de deux représentants de la Finlande et du Danemark au Parlement de Bruxelles nous participerons à l'organisation des réunions de la COSAC. Nous aimerions bien que d'autres parlements nationaux puissent dépêcher leurs collaborateurs à Bruxelles, de façon qu'il y ait à l'échelon du secrétariat à Bruxelles une sorte de réseau de contacts entre nos différents parlements nationaux.

*M. Erkki TUOMIOJA, Président de la Commission des Affaires européennes du Eduskunta, Finlande.*- Je voudrais revenir à la suggestion de Madame la Présidente concernant la façon de laquelle la COSAC peut communiquer les résultats de ses réunions. Lorsqu'à la fin d'une réunion de la COSAC nous effectuons un résumé de ce qui a été dit nous pourrions le communiquer à d'autres institutions, sans qu'il soit nécessaire pour cela que nous nous exprimions par le biais de résolutions proprement dites. Il suffit que nous communiquions nos réflexions à propos de certains sujets – même si elles ne font pas l'unanimité - afin de montrer que nous en avons débattu.

*M. José MEDIEROS FERREIRA, Président de la Commission des Affaires européennes de l'Assembleia da Republica, Portugal.*- J'aimerais tout d'abord nous féliciter des progrès que nous avons faits dans le domaine de la transparence et du rôle des parlements nationaux et ceci notamment avec l'insertion du chapitre 19 dans le Traité d'Amsterdam. Je me réjouis plus particulièrement de ce que le chapitre 19 prévoit l'accompagnement des parlements nationaux, à titre individuel, et j'aimerais faire à ce sujet une distinction entre le rôle des parlements nationaux à titre individuel et collectif, ce dernier rôle étant celui de la COSAC.

- **L'accompagnement des parlements nationaux par rapport aux questions européennes est assuré du fait que toutes propositions législatives de la Commission, définies par le Conseil, doivent être envoyées directement à tous les parlements nationaux six semaines avant toute décision.**
  
- **L'accompagnement collectif des parlements nationaux au niveau de la COSAC reste encore à définir. Nous disposons déjà de deux propositions différentes qui émanent, d'une part, de la délégation néerlandaise, et, d'autre part, de la délégation du Sénat français.**

*La proposition néerlandaise* est favorable à la mise en place d'un secrétariat permanent pour la préparation des réunions de la COSAC et attribue sur ce point un rôle renforcé à la TROIKA. Je voudrais faire quelques remarques à ce sujet :

Le renforcement du rôle de la TROIKA, d'une part, ainsi que la mise en place du site INTERNET, d'autre part, pourraient, à mon avis, constituer un pas intermédiaire et une expérience utile avant la décision sur le secrétariat permanent. Je suis d'avis que sur ce point nous devons procéder par étapes ou par phases. Vous aurez compris que le Parlement portugais est prêt à se raccorder au site INTERNET de la COSAC.

Pour ce qui est de la *proposition du Sénat français*, il faut voir si elle est compatible avec les principes consacrés dans le Traité d'Amsterdam. Les positions prises au niveau de la COSAC, sa capacité d'interpeller des organes communautaires, ne devront en aucun cas compromettre la situation des parlements nationaux.

Dans l'hypothèse où la COSAC serait amenée à faire des suggestions plus actives aux institutions européennes, on pourrait peut-être envisager le recours au vote à la majorité qualifiée pour la COSAC, mais en partant du principe que ces décisions ne devront pas compromettre la position des parlements nationaux.

*Madame la Présidente.* - En mettant en relation le site INTERNET avec la question de la nécessité d'un secrétariat permanent pour la COSAC, vous avez pratiquement repris la position de la délégation luxembourgeoise. Nous sommes en effet d'avis que le site INTERNET devrait, dans un premier stade, nous aider à mieux communiquer et à mieux faire connaître les positions prises par nos parlements nationaux respectifs sur des sujets concernant l'Union et n'entrevoir que par la suite la mise en place éventuelle d'un secrétariat permanent.

*M. Maurice LIGOT, membre de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée Nationale, France.* - Vous savez - et on l'a d'ailleurs fait autour de cette table - que l'on a fait beaucoup de critiques par rapport au Traité d'Amsterdam. Mais je dois dire, s'agissant du rôle des parlements nationaux au niveau des questions européennes, que le protocole du traité me paraît très bien rédigé. Il fait bien apparaître le rôle des parlements nationaux en ce qui concerne le contrôle qu'ils doivent exercer sur leurs gouvernements pour tout ce qui concerne les projets d'actes européens et la politique européenne en général.

En France nous avons été amenés à faire une révision constitutionnelle afin que la délégation et, en ordre général le parlement, puissent jouer un rôle plus actif à l'égard de notre gouvernement à propos des questions européennes. Le Traité fait donc apparaître l'évolution du rôle des parlements nationaux sur le plan interne, mais également sur le plan européen, en décrivant dans la deuxième partie du protocole ce que doivent être les fonctions de la COSAC créée en 1989.

Le protocole du Traité d'Amsterdam dit que la COSAC peut exprimer des opinions, apporter des contributions auprès des institutions européennes pour enrichir leur information. C'est un rôle consultatif qui n'engage pas - au moins pour l'instant - les parlements nationaux. Mais exprimant les opinions des représentants du peuple, les contributions que la COSAC pourrait être amenée à présenter auraient toute leur importance dans la prise de décision européenne.

Alors se posent des questions pratiques, c'est-à-dire d'abord la question du secrétariat de la COSAC. La proposition faite par la délégation néerlandaise, à savoir que le secrétariat soit assuré par les secrétariats des parlements constituant la TROIKA me paraît, à ce stade au moins, une proposition répondant bien aux préoccupations que nous pouvons avoir sur le fonctionnement de la COSAC. Mais je pense que la préparation des réunions de la COSAC devrait prévoir la possibilité d'élaborer des documents destinés aux délégations, qui pourront ainsi travailler en se basant sur des textes. Ceci nous permettrait, sinon de nous exprimer dans un premier temps par des votes, du moins d'exprimer des tendances fortes, soit majoritaires, soit plus dispersées, sur les sujets dont nous aurions à connaître. Je pense que de cette façon le rôle du secrétariat pourrait être très important.

Au cours de nos réunions d'hier et d'aujourd'hui nous avons été amenés à parler de questions tout à fait capitales et je pense que ce serait peut-être une bonne occasion, dans le sens de rôder notre institution selon les termes du traité - même s'il n'est pas encore ratifié - de présenter des conclusions sur les sujets que nous avons abordés, comme p.ex. la réforme institutionnelle, le processus d'élargissement... Je souhaiterais que notre réunion à Luxembourg ne se résume pas dans la joie de s'être retrouvés et la satisfaction d'avoir échangé des idées et que serions bien avisés d'élaborer quelques conclusions qui marqueraient l'existence de la COSAC auprès des institutions européennes.

*Madame le Présidente.* - Je voudrais vous remercier pour la suggestion que vous venez de faire à propos de l'élaboration de conclusions de notre réunion à Luxembourg.

Afin de rôder la COSAC dans cet exercice, je voudrais faire l'honneur à tous mes collègues présents ici de formuler p.ex. un texte concernant la position de la COSAC sur la question de la réforme des institutions. Il me semble que tant que des divergences d'opinions aussi importantes subsisteront, il sera impossible de libeller quoi que ce soit, sauf de marquer notre désaccord fondamental sur cette question ou sur certains points seulement la concernant. Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire qu'il est utile de nous exprimer à partir du moment où une décision doit être prise de façon imminente

sur une question donnée et je marque également mon accord pour qu'à la fin d'une réunion de deux jours les élus s'expriment. Mais ceci ne sera possible que lorsque ou bien il y a une certaine coordination dans les positions prises ou bien il y a urgence de se décider, ce qui, je le regrette autant que vous, n'est pas le cas aujourd'hui en ce qui concerne la question de la réforme institutionnelle.

Pour le reste, voyons où la discussion va nous mener et si une conclusion s'impose. Je crois qu'une conclusion de la Présidence peut être envisagée à condition qu'on se mette d'accord sur le contenu. Personnellement je refuserai de dire quoi que ce soit sur la réforme institutionnelle. Mais si vous avez une proposition à ce sujet, qui serait acceptable, je serais ravie de la reprendre.

*M. Albrecht KONECNY, membre de la Commission des Affaires européennes du Bundesrat, Autriche.-* Si je paraphrasais, je dirais que la position autrichienne se situe davantage dans le Nord de l'Europe.

Je crois qu'il faut se garder de prendre des initiatives qui iraient au-delà de ce que d'aucuns veulent. D'ailleurs à la Chambre et au Sénat en Autriche, et par rapport aux termes de notre Constitution, on ne pourrait rien faire dans le sens qui a été décrit ici. Nous nous concentrons sur notre gouvernement - c'est lui qui doit rendre des comptes - et nous veillons à ce que le gouvernement défende une position bien coordonnée au niveau du Conseil des Ministres.

Les citoyens européens prétendent souvent que l'Europe n'est pas transparente. En ce faisant, nous avons très bien que ces citoyens critiquent en fait les réseaux de diplomatie secrète qui sont davantage en prise directe avec ce qui se passe. La position autrichienne consiste donc à dire qu'il faut qu'il y ait un dialogue au niveau du parlement et avec le gouvernement national. Ce dialogue doit perdurer et contribuer à assurer la transparence.

Quelle est la tâche de la COSAC ? Sa tâche est de faire en sorte que ses membres procèdent à des échanges de vue, s'aident mutuellement et réciproquement. Je dirais

que je soutiens la deuxième partie du protocole. Il faut se prêter assistance pour tout ce qui est lié à notre travail. Il est donc important de se prêter main forte. La suggestion concernant la transmission de documents de consultation est excellente et constituerait une bonne base de travail pour les parlements nationaux. Ces documents devraient être envoyés en temps utile et être transmis, de préférence, en direct.

Personnellement je pense qu'il ne faudrait pas aller dans le sens d'un vote à la majorité dans notre enceinte. On peut avoir des consultations fructueuses et des échanges très intéressants sur des sujets, sans avoir recours à ce procédé de vote. Jusqu'à présent la COSAC a travaillé sur la base du consensus. Il y a eu des divergences de vues, mais on a réussi à les dépasser et à adopter des positions communes. Je crois qu'on devrait en rester là. Nous pourrions très bien, entre deux réunions, échanger des documents et des idées, car il est évident qu'en un jour et demi il est difficile de digérer et d'examiner à fond tous les documents qui traitent de la construction européenne. Je pense également que nous devrions nous concentrer sur des sujets qui tiennent à cœur aux parlements nationaux, et qu'il faudrait donc cibler notre démarche.

Et maintenant je désire m'associer à la position de mon collègue finlandais et éviter de prendre des initiatives visant à créer une chambre supplémentaire.

*M. Lars TOBISSON, Président de la Commission des Affaires européennes du Riksdag, Suède.*- Hormis peut-être en matière de procédure (comme le fait de poser temps utile pour les analyser de documents et textes légaux), nous avons du mal à adopter des positions communes.

Les parlements nationaux sont des entités politiques avec des changements de majorité. Le parlement suédois actuel reflète l'opinion du parti politique au pouvoir, mais ce parti n'a pas autorité de parler au nom de son parlement. C'est ainsi qu'au sein de notre commission consultative en matière européenne, nous n'avons pas le droit de prendre des décisions, sauf pour ce qui est de nos propres procédures. Ce que nous faisons, c'est de nous réunir avec nos ministres, de discuter des questions européennes qui sont d'actualité. Ceci se fait surtout avant les réunions des Conseils des Ministres.

Lors de telles réunions les membres de la commission prennent la parole et à la fin le président fait la synthèse en disant qu'il n'y a pas de majorité contre la proposition du gouvernement. Mais même si les membres de la commission devaient avoir un avis différent de celui du gouvernement ils ne pourraient pas le faire valoir puisque sinon les ministres devraient démissionner. Il est vrai que théoriquement, en cas de désaccord avec le gouvernement, la possibilité existe de présenter une motion de défiance, mais cela ne s'est jamais produit, puisqu'il y a à l'Assemblée Nationale suédoise une majorité qui soutient le gouvernement. Notre autorité est donc uniquement consultative. Ces observations valent d'ailleurs pour toutes les commissions permanentes du Parlement, puisqu'elles ne peuvent faire que des recommandations par rapport à des sujets qui seront débattus en séance plénière.

Ceci fait que si la délégation suédoise avait l'intention de prendre une décision au sein de la COSAC, elle devrait d'abord proposer un vote sur la question en séance plénière pour assister ensuite, munie d'un mandat déterminé et précis, à la réunion de la COSAC. Elle n'aurait aucun pouvoir de modification de ce mandat.

Pour être complet, je voudrais également vous rappeler que si la COSAC était amenée à prendre des décisions à la majorité, la composition de notre délégation devrait tenir compte d'une représentation plus stricte des proportions des partis politiques au gouvernement. Notre délégation compterait donc quatre représentants provenant du parti majoritaire et deux représentants provenant des deux plus grands partis de l'opposition. Les autres petits partis ne seraient pas représentés. Cette composition ne refléterait donc qu'imparfaitement la composition de notre parlement national. Je ne comprends pas très bien les exemples de mon collègue néerlandais, à propos desquels mon collègue finlandais a fait des commentaires. Il y a des points que je ne comprends pas. Pour ma part, le rôle des représentants des parlements nationaux est d'essayer de faire des propositions ou de corriger une situation donnée, lorsque le Parlement européen n'a pas réussi à convaincre le Conseil. On peut ou ne peut pas tenir compte des suggestions que nous faisons. En tout cas les ministres suédois qui assistent au Conseil ont le soutien de la majorité et de leur parlement national et je ne vois vraiment pas comment faire pour remplir ce déficit démocratique.

Pour ce qui est des travaux futurs de la COSAC, je suggère de mettre en place un forum qui servirait d'échanges de points de vue et qui permettrait d'approfondir les délibérations sur des questions importantes sur le plan européen. Dans ce contexte je pense que ce serait une bonne idée d'avoir un secrétariat, composé par les secrétariats des parlements constituant la TROIKA, qui serait en charge de préparer des documents pour servir de base de travail à nos discussions.

Mais je ne vois pas comment la COSAC pourrait prendre des décisions quelconques, soit par consensus, soit à la majorité. En effet, pour ma part, je ne suis pas habilité à prendre des décisions, ma délégation non plus d'ailleurs. Ce qu'on pourrait faire c'est de faire connaître nos opinions par le biais de discussions qui auraient lieu en présence de nos ministres et commissaires. On pourrait également envisager de communiquer les procès-verbaux de nos réunions à certaines institutions... Mais évidemment, toutes ces démarches n'auraient aucun caractère contraignant pour nos parlements nationaux. Malheureusement je ne vois pas comment on pourrait aller plus loin.

Pour conclure, je voudrais souligner que ni moi-même, ni ma délégation, n'avons le droit d'approuver aujourd'hui des résolutions en matière de réforme institutionnelle.

*M. Tino BEDIN, Président de la Commission des Affaires européennes du Sénat italien.* Je crois que l'un des points qui a suscité le plus grand intérêt dans le Traité d'Amsterdam, c'est celui qui porte sur les parlements nationaux, c'est-à-dire la possibilité de participer à la phase de l'édification de la législation européenne. Je crois que c'est un des résultats sur lequel, en tant que parlements nationaux et en tant que COSAC, nous devrions travailler.

J'aimerais revenir sur la possibilité que confère le traité à la COSAC d'apporter des contributions – de sa propre initiative ou sur la base d'une demande en accord avec les gouvernements des Etats membres - qui ne soient pas contraignantes pour les parlements. Le règlement de la COSAC ne prévoit pas cette possibilité. Il est évident aussi que nous ne nous trouvons pas dans l'enceinte nous permettant de discuter de

propositions d'amendement au règlement de la COSAC. C'est pourquoi nous vous proposons, en vertu de l'article 7, paragraphe 1, de notre règlement, de mettre – en cas d'accord des délégations et de la Présidence - cette proposition de modification du règlement de la COSAC à l'ordre du jour de la prochaine réunion. J'estime qu'au moins deux réunions seront nécessaires avant d'arriver à un consensus à ce sujet. Cela nous amènera donc à une époque où le Traité d'Amsterdam aura été ratifié et de ce fait nous pourrions être immédiatement opérationnels. Nous pourrions néanmoins d'ores et déjà décider d'adopter des contributions à notre prochaine réunion et ceci conformément aux dispositions du Traité d'Amsterdam.

Du point de vue technique, je pense que nous pourrions charger le Parlement européen ou un groupe de parlementaires ou encore la TROIKA de présenter un rapport à ce sujet lors de la prochaine COSAC, qui se fonderait sur les propositions présentées par les différentes délégations.

A propos de la note comparative tout à fait intéressante, qui a été élaborée par la délégation néerlandaise et qui sert de base de réflexion, et considérant les propositions qui ont été faites ce matin, je crois que la question posée par notre collègue Jacques GENTON concernant le droit de vote de la COSAC est tout à fait cruciale. Nous devrions déterminer quel mode de vote conviendrait davantage à l'expression des opinions des délégations nationales.

En vue de préparer les réunions de la COSAC, la délégation néerlandaise propose de créer un secrétariat. J'appellerais cela plutôt une sorte de service permanent que peut justifier le rôle futur de la COSAC et sur ce point je suis d'accord avec la proposition de la Présidence luxembourgeoise, qui suggère d'incorporer INTERNET comme outil de dialogue et de transparence au niveau des travaux de préparation des réunions de la COSAC. De cette manière nous pourrions effectivement disposer d'un type de service qui ne serait pas trop lourd.

Une autre suggestion, qui découle de cette excellente Présidence luxembourgeoise, serait d'impliquer également les présidences nationales lors de la phase de préparation des travaux de la TROIKA qui seraient invitées à assister à cet effet à une réunion

préparatoire qui aurait un caractère informel. Cela permettrait de répondre également à la proposition de la délégation néerlandaise de prévoir, au cas où la COSAC devient plus active, des réunions annuelles des délégations des onze Etats candidats. Je proposerais modestement que la réunion préparatoire à laquelle je viens de faire référence puisse se dérouler dans l'un des pays candidats et de manière à les impliquer déjà dans une forme de participation directe à cette réunion.

*Madame la Présidente.*- Pour la dernière suggestion de Monsieur BEDIN, il nous faudrait évidemment demander l'accord des pays candidats.

*Lord Geoffrey TORDOFF, Président de la Commission des Affaires européennes du House of Lords, Grande-Bretagne.*- Ce que je viens d'entendre au sujet du fonctionnement de la COSAC n'est pas nouveau pour moi. Cela fait trois ans que j'assiste aux réunions de la COSAC. C'est un sujet récurrent qui retient notre attention beaucoup plus longuement que d'autres. Je suis tout à fait d'accord avec mes collègues finlandais, suédois et autrichien. C'est aussi la position britannique et Jimmy HOOD sera d'accord avec moi à ce sujet.

Notre responsabilité se situe au niveau des parlements nationaux. Nous ne pouvons pas être responsables face à la COSAC. Le collègue suédois a été très clair à ce sujet dans ses propos. Si on va dans la voie indiquée, toute la nature de la COSAC s'en trouvera changée et les membres de la COSAC ne seront plus des représentants des parlements mais des représentants des gouvernements nationaux. En effet, à ce moment là les gouvernements nationaux exigeront que les partis majoritaires soient représentés dans les délégations. Comme l'a justement observé notre ami suédois, cette composition ne constituerait qu'une représentation imparfaite du parlement national. Cela infléchirait totalement le sens de la COSAC. On aurait tendance à analyser les textes et documents qui seraient mis à notre disposition et on commencerait à ferrailler sur la terminologie et on y passerait des heures et des heures. On essaierait d'appréhender la signification de tel ou tel terme dans quinze ou vingt langues différentes et on perdrait totalement la substantifique moelle de la COSAC. La COSAC est là pour procéder à des échanges

d'expériences en ce qui concerne les problèmes que ses membres rencontrent dans leur travail au quotidien. La COSAC est un organe qui a pour tâche de surveiller l'évolution du travail communautaire ; elle ne peut pas se substituer au Parlement européen. Le Parlement européen est le premier bastion de défense contre la Commission, lorsque celle-ci légifère. Notre travail consiste à aborder les sujets du 2<sup>ème</sup> et du 3<sup>ème</sup> piliers que le Parlement européen ne peut pas aborder. Je suis d'accord avec la suggestion de Monsieur GENTON – que j'ai d'ailleurs déjà faite à la TROIKA – de prévoir à l'ordre du jour de la COSAC qui se réunira à Londres un point concernant le suivi du 3<sup>ème</sup> pilier, car là les parlements nationaux ont un rôle primordial à jouer. Personne ne peut se substituer à eux à cet égard. Je crois donc qu'il serait intéressant de procéder à un échange d'informations, entre nous, de sorte que nous puissions mieux suivre les évolutions au niveau du 3<sup>ème</sup> pilier. Je suis persuadé qu'une telle démarche servirait davantage la démocratie que de passer notre temps à parler du fonctionnement de la COSAC.

**Le manque de transparence, le secret du travail au Conseil sont des points sur lesquels nous pouvons travailler en tant que parlements nationaux. Comment faire pour aller de l'avant. L'ombudsman a dit qu'il serait maintenant disposé à recevoir des objections émanant des parlements nationaux concernant les attitudes adoptées par le Conseil, ce qui constitue, à mes yeux, une grande avancée.**

**Voilà le genre de sujets que nous devrions analyser en tant que COSAC. Il ne s'agit pas de tourner en rond et de perdre notre temps en discutant de la question de la création éventuelle d'une deuxième Chambre par rapport au Parlement européen.**

**Je me permets de dire une seconde fois que je suis en parfaite symbiose avec les propos tenus par mes collègues finlandais, autrichien et suédois. Ce n'est pas la première fois qu'on aborde la question du vote et il est vrai qu'il y a un consensus au sein de la COSAC pour dire qu'on ne veut pas aller dans le sens du vote. Il y a une minorité voire même une forte minorité – que je respecte d'ailleurs – qui souhaite formaliser l'affaire et aller dans le sens de cette procédure. Mais il est tout à fait évident que la COSAC doit fonctionner par consensus. Il n'est pas nécessaire de procéder par vote. Personnellement**

je préférerais que l'on s'attelle à notre travail plutôt que de débattre à nouveau de la question du fonctionnement de la COSAC.

*Madame la Présidente.*- Je partage entièrement votre opinion. J'avoue que je commence à désespérer au sujet de cette question. Dans ce contexte je me permets de citer l'article 11 des statuts de la COSAC qui stipule en ce qui concerne la conclusion du débat, qu'il y a rédaction, au cas où la Conférence en aurait décidé ainsi, d'un projet de communiqué à élaborer par la TROIKA présidentielle et un représentant du Parlement européen. Ce texte permet donc de nous exprimer dans certains cas. Je crains que la discussion sur les statuts de la COSAC nous prenne beaucoup de temps et ceci au détriment de la discussion de sujets de fond. Je pense également, au regard des interventions que nous venons d'écouter, qu'il n'y a pas de volonté majoritaire de faire figurer cette question à l'ordre du jour de la TROIKA.

Je souhaite encore faire une remarque à propos de ce que vient de dire notre collègue britannique au sujet des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> piliers qui, selon lui, relèvent de notre compétence particulière pour souligner que ceci est surtout vrai pour le 3<sup>ème</sup> pilier. En effet, les questions ayant trait au 2<sup>ème</sup> pilier sont avant tout de la compétence de la Conférence des Présidents des Affaires étrangères et il est souhaitable que nous respections les compétences ainsi définies.

*M. Gustav WABRO, Président de la Commission des Affaires européennes du Bundesrat, Allemagne.*- Je voudrais faire une remarque préliminaire sur la COSAC : La COSAC au cours des dernières années a toujours eu tendance à se montrer autonome sur la scène européenne. On le doit à l'Irlande, aux Pays-Bas et au Luxembourg. Je crois qu'on est dans la bonne voie. Je ne vois pas la nécessité pour la COSAC de devenir une deuxième ou une troisième Chambre. J'aurais d'ailleurs des problèmes à accepter la procédure du vote à la majorité qualifiée. En Allemagne nous avons deux Chambres et pour l'heure on a des majorités différentes. C'est vrai qu'en règle générale nous sommes d'accord sur le volet européen, mais parfois nous ne le sommes pas. Alors qu'est-ce que je ferais ici et que ferait mon collègue du Bundestag dans l'hypothèse d'un désaccord ?

La COSAC a pour objet de permettre des échanges de vues et d'informations entre ses membres. Cette faculté est d'ailleurs ancrée dans le Traité d'Amsterdam. La COSAC permet de réunir le Parlement européen, la Présidence en exercice du Conseil des Ministres, ainsi que les délégations des parlements nationaux. Je dirais donc que tous réunis nous constituons une force pragmatique sur le plan européen.

La délégation allemande n'a jamais ressenti jusqu'à présent la nécessité de mettre en place un secrétariat autonome de la COSAC. Notre position sur ce point n'a pas changé. La préparation de nos réunions est toujours d'excellente facture. En ajoutant le concours de la TROIKA nous disposerons d'un dispositif parfait permettant de bien préparer les réunions.

Mon dernier point concerne le site de la COSAC sur INTERNET. J'approuve cette évolution, mais je crois qu'il serait utile et nécessaire de constituer un groupe de travail des collaborateurs qui plancherait sur cette question ainsi que sur le volet linguistique de ce projet.

*M. Renzo IMBENI, Vice-Président de la Commission des Affaires européennes du Parlement européen.*- Un grand nombre de personnes sont déjà intervenues et notamment Madame FONTAINE à propos du document préparé par la délégation néerlandaise. Je voudrais maintenant venir au secours de Monsieur GENTON, dont la proposition n'a guère trouvé d'approbation au sein de la présente assemblée.

Ce que vient de dire Lord TORDORFF ne correspond pas exactement à la vérité. Nous ne sommes pas dans une situation de déjà vu. Certes nous avons déjà eu des discussions concernant le fonctionnement de la COSAC, et comme le sait Monsieur GENTON, le Parlement européen prend souvent des positions qui reçoivent peu de soutien.

Il est vrai que l'idée de la création d'une deuxième Chambre n'est pas acceptable. Mais la proposition que nous fait Monsieur GENTON aujourd'hui est une autre. On nous demande de partir d'une nouvelle base, d'un fait nouveau. Et ce fait nouveau, c'est le Traité d'Amsterdam qui dit que la COSAC peut examiner toute proposition ou

initiative d'acte législatif ... Elle n'est donc pas obligée de le faire. Il se peut que ce détail n'ait aucune conséquence. Parce qu'au fond on peut donner raison à notre collègue suédois, autrichien ou britannique. Mais pourquoi tuer la fantaisie dans l'œuf ? Pourquoi ne pas examiner la proposition de Monsieur GENTON sur les conséquences éventuelles du Traité d'Amsterdam pour la COSAC. Le seul point où je n'approuve pas Monsieur GENTON, c'est lorsqu'il parle de décision qui serait prise à ce sujet par la COSAC à Londres. Cette précision n'a pas sa place ici. Mais pourquoi ne pas demander à la TROIKA de réfléchir sur la manière de laquelle on pourrait donner une suite aux points 4, 5 et 6 du protocole d'Amsterdam ? Nous ne parviendrons peut-être pas à un résultat positif. Mais décider d'ores et déjà que cela ne vaut pas la peine, n'est pas une bonne chose. Je ne vais pas approfondir la question. Mais je suggère de mettre la TROIKA à l'épreuve et de rester en contact avec les délégations nationales pour voir s'il n'y a pas une méthodologie que nous pourrions appliquer, soit par le biais d'une modification du règlement, soit avec d'autres instruments. Il faut garder à l'esprit qu'avec Amsterdam les choses ont changé. Avant Amsterdam, la COSAC était simplement un forum de discussion, après Amsterdam on peut évoluer vers un forum consultatif.

*Madame la Présidente.* - Si on se mettait d'accord avec ce que vous venez de dire, nous devrions avoir recours à une analyse juridique pour savoir si le nouveau Traité d'Amsterdam change effectivement - dans le sens que vous avez indiqué - le rôle de la COSAC, avant de décider si oui ou non il y a lieu de modifier les statuts de la COSAC. Je pense que la question concernant l'opportunité de changer les statuts doit être transmise à la TROIKA qui, compte tenu des discussions qui ont eu lieu à ce sujet, décidera de la nécessité de le mettre à l'ordre du jour. Quant à la méthode de travail, je voudrais proposer de transmettre la question de la modification des statuts à la TROIKA pour la prochaine réunion. Je voudrais aussi retenir l'idée de la création d'un groupe de travail pour la préparation des documents, ceci notamment lorsque les sujets à traiter concernent le 3<sup>ème</sup> pilier. Je pense qu'il n'est pas logique de laisser au hasard de la composition de la TROIKA les travaux de préparation de nos réunions. Je pense qu'il est plus logique de créer sur un sujet donné, un groupe de travail qui sera composé des personnes qui sont auteurs d'une proposition donnée. Avec INTERNET la collaboration

au sein de ce groupe de travail s'en trouvera facilitée et la préparation de nos réunions ne nécessitera pas forcément des rencontres ultérieures.

*M. Henri NALLET, Président de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée Nationale, France.*- Je crois que le statut de la COSAC et la composition de chacune de nos délégations fait qu'aujourd'hui nos délégations permettent aux majorités et minorités politiques de s'exprimer très librement, ce qui quelquefois bien sûr oblige les uns et les autres à se prononcer. Je dois à la vérité de mes collègues qui sont ici de leur dire que la majorité actuelle de l'Assemblée Nationale se trouve parfaitement à l'aise avec la COSAC telle qu'elle fonctionne. C'est à la fois un lieu de rencontre, de confrontation et d'échange d'informations. Nous ne sommes pas intéressés par un développement de la responsabilité de la COSAC concurremment avec le Parlement européen.

Ayant lu la proposition de mon collègue, le Président GENTON, je ne pense pas qu'elle reprenne une ancienne théorie à propos d'une deuxième Chambre et elle mériterait d'être étudiée, au même titre que d'autres propositions, lorsque la COSAC devra nécessairement s'emparer des conséquences du Traité d'Amsterdam sur son fonctionnement.

*Madame la Présidente.*- Je pense que nous pouvons conclure ce débat en déclarant que la question de la nécessité d'un changement des statuts de la COSAC est transmise à la TROIKA et selon la décision qu'elle prendra, ce point figurera ou non à l'ordre du jour de la prochaine COSAC. La TROIKA devra – si elle décide qu'une modification des statuts de la COSAC s'impose - décider s'il y a lieu de créer un groupe de travail pour préparer cette réunion.

Je demanderai maintenant à ceux qui sont opposés à l'idée de la préparation de nos réunions par un groupe de travail de me le faire savoir. Ce groupe de travail pourrait être composé différemment d'une fois à l'autre selon les sujets à traiter. Ces sujets

relèveront essentiellement et à priori du 3<sup>ème</sup> pilier. Est-ce qu'il y des opposants à cette idée ou est-ce qu'elle trouve votre approbation ?

*M. Pieter TER VEER, Président de la Commission des Affaires européennes de la Tweede Kamer, Pays-Bas.-* Vous compliquez les choses, parce si en plus de la TROIKA vous voulez créer un groupe de travail, cela ne fera que compliquer la situation. Je crois qu'il y a quand même un consensus ici. En fait, les conclusions de cette réunion vont être traitées par la TROIKA et seront dans de bonnes mains. Moi je préférerais qu'on s'en tienne là.

*Madame la Présidente.-* Je pense que si la COSAC est amenée à approfondir davantage les sujets ayant trait au 3<sup>ème</sup> pilier, il faudra reconsidérer s'il n'est pas nécessaire de préparer nos réunions qui traiteront de ces questions par un groupe de travail en vue de l'élaboration des documents préparatoires. Mais vu la proposition de notre collègue néerlandais, je propose de transmettre cette question à la TROIKA. Cela permettra encore aux uns et aux autres de réfléchir sur cette question.

Je vais transmettre maintenant la Présidence à mon collègue Carlo MEINTZ pour la présentation du site INTERNET.

### SITE COSAC SUR INTERNET

#### Démonstration

*M. Carlo MEINTZ, membre de la Commission des Affaires européennes de la Chambre des Députés, Luxembourg.-* INTERNET étant à l'heure actuelle le moyen de communication le plus rapide et facile, il s'avère sans aucun doute utile et opportun de disposer d'un site sur INTERNET pour un organisme comme la COSAC qui s'adresse à présent à 23 chambres parlementaires sans avoir à sa disposition de secrétariat

permanent. Le sujet INTERNET a d'ailleurs été évoqué très souvent au cours de cette réunion. Si nous adhérons à cette idée, il nous faudra définir comment nous allons agencer cet outil de travail pour qu'il réponde à nos besoins.

La démonstration d'aujourd'hui est destinée à vous faire prendre conscience des moyens qui nous sont offerts par le biais d'INTERNET, mais aussi des problèmes et des difficultés que la réalisation d'un tel projet soulèvent.

En guise de support à la présente démonstration, une maquette du site éventuel de la COSAC sur INTERNET a été élaborée ; je m'appête à vous la présenter maintenant, non sans avoir remercié très chaleureusement le Sénat français pour son travail préparatoire.

Avant de commencer la démonstration je me permettrai de faire encore trois remarques préliminaires :

D'abord, vous devez savoir que la configuration de la maquette et l'agencement des pages auxquelles nous aurons accès sont limités à un objectif concret et pratique, à savoir l'organisation technique des séances de la COSAC. Cet aspect pourra évidemment être élargi plus tard si les membres de la COSAC le désirent.

Le fait que la démonstration se fera avec l'aide d'une maquette signifie que le projet n'est pas encore terminé. Vous ne devrez donc pas être déçus de ne pas y trouver des textes, mais seulement les entêtes de chapitres qui seront plus tard complétés avec les textes adéquats.

La projection sur le grand écran entraîne une légère diminution de la qualité des images. Pendant la pause-café vous pourrez, si vous le désirez, vous rendre personnellement compte sur l'écran même de l'ordinateur de la qualité des images telle qu'elle sera accessible sur votre ordinateur.

Je vais donc commencer par la démonstration :

La COSAC possède déjà une adresse sur INTERNET. On n'y a pas encore un accès direct et il est nécessaire, pour l'instant du moins, d'utiliser un mot de passe. En effet, nous n'avons pas suffisamment de données pour rendre cette adresse immédiatement

accessible aux utilisateurs de INTERNET. Le site de la COSAC est accessible par le biais du site de la Chambre des Députés, mais plus tard la COSAC aura une adresse individuelle et qui sera très simple : <http://www.Cosac.int>.

La première page que vous voyez sur l'écran constitue la « home page » que l'on peut comparer à l'index d'un livre qui vous indique les chapitres que l'on peut consulter.

Les chapitres suivants apparaissent maintenant sur l'écran, à savoir un chapitre sur les données de la COSAC

- « « sur les Commissions européennes des Parlements nationaux
- « « sur la précédente et sur la prochaine COSAC
- « « sur la messagerie e/mail et finalement
- « « sur les sites parlementaires nationaux et européens.

Les différents chapitres que je viens d'énumérer sont dotés de sous-chapitres.

C'est ainsi que le chapitre consacré aux données de la COSAC est divisé en plusieurs sous-chapitres intitulés comme suit :

- Qu'est-ce que la COSAC ?
- Le règlement de la COSAC
- Les textes des Traités de Maastricht et d'Amsterdam sur la création de la COSAC

Si vous désirez en savoir plus sur ce dernier sous-chapitre, il vous sera loisible d'avoir des informations sur la création, le fonctionnement et la finalité de la COSAC. Pour l'instant, comme je l'ai déjà souligné en début de démonstration, ces informations ne figurent pas encore sur le site puisque la COSAC devra d'abord décider du contenu de ces informations. A la fin de la réunion je vous ferai une indication sur le temps qui sera nécessaire pour rendre ce site opérable.

J'en reviens au *chapitre concernant les Commissions européennes des Parlements nationaux* où les Etats membres sont représentés. Je cite l'exemple de l'Assemblée Nationale de France pour laquelle je puis déjà vous donner un aperçu de l'agencement

des données concernant cette institution, comme p.ex. les noms des membres de différentes commissions, l'adresse e/mail de ces commissions, ...

*Le chapitre concernant la précédente COSAC* fait un rappel des dates et lieu de la (des) dernière(s) réunion(s). Le texte des conclusions qui y ont été prises y figure également. Nous devons encore déterminer si ce type d'informations se limitera uniquement à la dernière réunion en date ou si nous devons l'étendre à toutes les réunions de la COSAC pour pouvoir disposer d'archives concernant ce sujet.

*Le chapitre concernant la prochaine COSAC* fait référence en l'occurrence à la présente COSAC. Il contiendra la liste des participants, l'ordre du jour ainsi qu'un certain nombre de documents. En fait on y trouve pratiquement tous les documents qui sont envoyés traditionnellement plusieurs fois par la poste. Les documents sont reproduits dans la dernière version.

J'en viens au *chapitre concernant la messagerie e/mail*. Tous les membres de la COSAC disposant d'une adresse e/mail pourront être touchés par le site INTERNET. A titre d'exemple, je prends la page concernant le Sénat français avec son adresse e/mail. Il vous sera loisible d'envoyer immédiatement un message sans autres manipulations.

Le dernier *chapitre concerne les sites parlementaires nationaux et européens*. Ces sites sont configurés par les parlements respectifs et sont directement accessibles à travers le site COSAC. Je prends à titre d'exemple le site de la Chambre des Députés du Luxembourg tel qu'il existe à l'heure actuelle. Vous pouvez y prendre connaissance des dates des séances plénières, du message du Président, etc.. Vous y trouverez des renseignements concernant les membres de la Chambre. Leurs photographies y sont mêmes reproduites. Il ne sera donc plus nécessaire de connaître toutes les adresses des différents parlements. Si vous connaissez l'adresse INTERNET de la COSAC vous aurez accès à tous les parlements de l'Union européenne.

En guise de conclusion j'aimerais vous poser quatre questions quant à savoir comment nous allons procéder pour l'avenir . En effet, le site de la COSAC doit être entretenu,

géré et complété. Ces différentes tâches doivent être effectuées de façon sérieuse, car sinon je ne vois pas l'utilité d'investir dans un tel site.

Est-ce que croyez à l'utilité et l'opportunité pour la création d'un site COSAC sur INTERNET ? D'après les différentes interventions que vous avez déjà faites à ce sujet, je pense que la réponse sera affirmative.

Est-ce que vous êtes d'accord à ce que la Chambre des Députés s'occupe à ce stade de la gestion de ce site puisqu'il faut bien que quelqu'un s'en charge ? L'adresse actuelle du site de la COSAC peut être transférée dans n'importe quel autre pays sans entraîner une modification au niveau des coordonnées de l'adresse. Mais je pense qu'il ne serait pas raisonnable de transférer à chaque fois le site dans le pays qui est en charge de la Présidence. Car à ce moment là toutes les relations internes devront être changées, ce qui est très coûteux.

Est-ce que vous êtes d'accord pour que la COSAC fasse ses débuts dans INTERNET, au début tout au moins, avec la maquette que j'utilise pour la démonstration avec les entêtes des chapitres telles qu'elles viennent de vous être présentées ?

La quatrième question concerne les principes relatifs à la gestion du site. Il faudrait également que nous tombions d'accord sur ces principes, qui sont au nombre de cinq et que je me permets de citer :

Chaque parlement est responsable des données contenues dans le site qui le concerne et donc également des changements qui y sont apportés.

Le parlement qui est en charge de la Présidence est responsable des données contenues sous la rubrique « prochaine COSAC ».

Le parlement ayant eu la charge de la dernière Présidence est responsable des données contenues sous la rubrique « précédente COSAC ».

Si l'on devait confier la gestion du site de la COSAC à la Chambre des Députés celle-ci serait responsable en cas d'ajout d'une rubrique, mais uniquement au niveau de la structure de cette nouvelle page. Au niveau du contenu les mêmes principes que ceux que je viens d'énoncer seraient applicables.

Chaque parlement devrait prendre à sa charge les frais de confection des pages qui tombent sous sa responsabilité. Evidemment je ne puis que vous communiquer les prix approximatifs qui sont appliqués à l'heure actuelle. Le coût de la création du site même avec enregistrement du nom COSAC sur INTERNET est de l'ordre de LUF 130.000,-,

c'est-à-dire ± FFrs 22.000,- ou ± DEM 6.000,-. C'est le montant que la Chambre des Députés a bien voulu investir, sans participation aucune, dans ce site. Le coût pour chaque page supplémentaire est de LUF 1.200.-, c'est à dire ± FFrs 200,- ou ± DEM 50,-, à condition toutefois que les textes fournis le soient par e/mail sous forme de fichier « Word » ou autres. Donc si on envoie un texte par courrier et qu'il serait nécessaire de le dactylographier et de le mettre en forme, le coût serait évidemment plus élevé. Il faut éviter cette façon de procéder puisque sinon la responsabilité au niveau de l'établissement des textes serait partagée, ce qui n'est pas souhaitable. En principe donc tout devra se faire par courrier e/mail.

Si vous répondez affirmativement à mes différentes questions et si nous disposons des données manquantes d'ici le 1<sup>er</sup> décembre, le site pourrait être opérationnel au 1er janvier 1998.

Je vous remercie de votre attention et je suis prêt à répondre à vos questions.

*Mme Nicole FONTAINE, Vice-Présidente de la Commission des Affaires européennes du Parlement européen.*- Je voudrais tout d'abord vous dire que j'ai beaucoup apprécié la démonstration très pratique et concrète que vous venez de nous proposer. Je félicite à nouveau les initiateurs de ce projet.

Vous venez de faire allusion à la nécessité de compléter les données manquantes. Naturellement vous ne serez pas surpris que le Parlement européen souhaite être présent dans ce site INTERNET. Nous avons au Parlement européen un site INTERNET qui vous est largement ouvert, mais nous souhaitons aussi figurer sur ce site. Je pense donc que c'est simplement un oubli qui sera très rapidement réparé : Notre participation vous est acquise.

*M. Carlo MEINTZ, membre de la Commission des Affaires européennes de la Chambre des Députés.*- Devant les contraintes d'horaire et voulant avancer trop vite, j'ai peut-être omis de préciser qu'il existait une relation directe avec le site du Parlement européen.

*Madame Nicole FONTAINE, Vice-Président de la Commission des Affaires européennes du Parlement européen.*- Je crois que nous verrons ensemble sur le plan technique si la relation avec le site INTERNET est suffisante car – puisque le Parlement européen fait partie intégrante de la COSAC – nous souhaitons avoir une présence directe sur ce site INTERNET.

*M. Robert URBAIN, Président de la Commission des Affaires européennes du Sénat, Belgique.*- Je voudrais, comme l'a fait Madame Fontaine il y a un instant, vous dire que nous avons été très intéressés par les informations que vous venez de nous donner. Sur le plan personnel je suis probablement, comme beaucoup d'autres, favorable au développement de cette initiative. Mais je ne vais pas pouvoir ici et maintenant m'engager pour un projet qui aura des conséquences budgétaires pour mon parlement. Est-ce qu'il vous serait possible d'adresser d'ici les prochains jours – puisque vous souhaitez une décision avant la fin de l'année – une note précise aux présidents de nos assemblées respectives avec les indications que vous venez de nous fournir pour que nous puissions tous en délibérer en connaissance de cause ? S'agissant de la Belgique cela pourrait être fait à très bref délai. Cette manière de procéder vous permettrait d'avoir un accord sur le contenu qui devra être donné à la participation des différentes délégations nationales.

*M. Henri NALLET, Président de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée Nationale, France.*- Ma question rejoint celle de notre collègue belge.-

*M. Carlo MEINTZ, Membre de la Commission des Affaires européennes de la Chambre des Députés.*- Supposant avoir l'accord de principe des représentants des différentes Commissions des Affaires européennes sur les points que je viens d'exposer, je vous indique qu'une lettre sera adressée aux 23 chambres parlementaires concernés dans les tous prochains jours.

EVALUATION DES RESULTATS DE LA CONFERENCE  
INTERGOUVERNEMENTALE

Intervention de M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, sur la préparation du  
Sommet sur l'emploi

*M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre.*- Je voudrais tout d'abord m'excuser de devoir limiter mes propos à une intervention d'une demi-heure parce que j'ai dû quitter la réunion du conseil de gouvernement et que je dois être à Paris à midi trente pour y rencontrer le Premier Ministre français. Cela fait que je suis mal à l'aise et pressé, et non pas parce que je dois rencontrer le Premier Ministre français. Au contraire je me sens en parfaite harmonie avec lui concernant le Sommet de l'emploi, mais je souhaiterais que ce sentiment harmonieux puisse revêtir une forme autrement plus œcuménique d'ici les 20 et 21 novembre prochain lorsque se tiendra à Luxembourg le 1<sup>er</sup> sommet européen consacré aux problèmes de l'emploi.

Comme je voudrais que nous ayons également l'occasion d'échanger quelques propos, sans doute insuffisamment nuancés et trop brefs, je me limiterai à faire quelques observations générales pour vous dire tout d'abord que nous pensons que ce Sommet de l'Emploi, en dépit de toutes les difficultés, doit être considéré comme constituant la dernière chance pour montrer l'opinion publique et aux différentes sensibilités qui traversent nos sociétés européennes, que le contenu du projet européen est devenu plus complet.

En effet, il s'agira de démontrer la semaine prochaine, avec le Sommet de l'Emploi, que l'Europe n'est pas seulement une union économique et monétaire, que l'Europe est plus que le marché intérieur et le lieu d'articulation de la pensée et des actions économiques, budgétaires et financières et qu'elle doit retrouver au centre de ses préoccupations ceux pour qui elle a été inventée, c'est-à-dire ceux qui l'habitent et qui la font bouger et surtout les travailleurs et les classes moyennes. L'Europe bouge insuffisamment parce

que nous n'avons pas réussi à la faire bouger par rapport à tous ceux auxquels je viens de faire référence, puisque nous avons dû nous rendre à l'évidence que nombreux sont ceux qui ont été, d'une façon ou d'une autre, exclus du tissu social. Dix-huit millions de chômeurs, cela représente un Etat membre. L'Union compte quinze Etats. Nous sommes en réalité à seize parce le seizième est un Etat qui se compose de dix-huit millions d'hommes et de femmes qui sont sans travail et très souvent sans perspective. De plus en plus nombreux sont ceux qui, au terme de ce processus d'exclusion rampant, se retrouvent sans ressources. Par conséquent il s'agit de déployer une action forte en Europe et nous pensons qu'il ne faut donner ni de faux signaux ni de faux messages.

Fondamentalement je pense que les politiques macro-économiques qui sont les nôtres et que nous avons mises en œuvre tout au long du processus préparatoire menant à l'Union économique et monétaire, ont été les bonnes. Elles n'ont pas toujours été justifiées dans tous les détails, mais les progrès de convergence qu'elles ont permis d'atteindre dans tous nos pays membres de l'Union européenne sont tout à fait impressionnants. Par conséquent l'heure n'est pas venue pour faire repartir l'inflation ou pour organiser une politique qui, à terme, aurait pour conséquence une recrudescence des taux d'intérêt en Europe. Je crois qu'il est absolument nécessaire que la modération salariale, concertée et négociée, se poursuive. Je crois que dans tous nos pays nous avons besoin de profondes réformes structurelles pour le financement futur de nos systèmes de sécurité sociale, qui pèsent lourdement sur les possibilités de développement de nos marchés de l'emploi et qui brisent très souvent et qui risquent de briser encore les ressorts de la croissance et de l'emploi. Par conséquent les réformes structurelles doivent être opérées partout et par tous ceux qui estiment que l'approche structurelle mérite de ne pas être oubliée.

Si vous avez pour souci de crédibiliser un Sommet sur l'emploi il faudra que vous mettiez à sa disposition suffisamment de fonds pour servir les différentes politiques sur lesquelles on pourrait se mettre d'accord. Nous avons convenu à Amsterdam que :

1. les politiques de l'emploi devaient être d'abord nationales avant de pouvoir s'insérer dans un cadre européen et
2. que des moyens budgétaires nationaux ou communautaires supplémentaires ne sauraient être mobilisés en direction des marchés de l'emploi.

C'est ce qui nous a amenés à négocier avec le Parlement européen et je lui sais gré d'avoir répondu favorablement aux appels nombreux et pressants de la Présidence de mettre à la disposition des politiques de l'emploi des moyens financiers sur les lignes budgétaires existantes du budget communautaire. Sur la marge du Parlement européen pour l'année à venir cela donne cent cinquante millions d'écus. J'ai réussi à obtenir l'accord des Ministres des Finances sur ce paquet de cent cinquante millions d'écus et la Présidence, ensemble avec l'autre autorité budgétaire, se concerteront sur la définition du contenu de cette enveloppe. En effet, sur ce point le Parlement européen a autant de voix au chapitre que le Conseil. Par conséquent il n'est pas question que nous imposions par le biais du Conseil européen à d'autres institutions l'ameublement de cet instrument que le Parlement a su dégager avec beaucoup de courage et d'énergie.

Nous nous sommes adressés à la Banque Européenne d'Investissement qui doit exécuter tous les mandats qui lui furent confiés à Amsterdam. Nous souhaiterions que la Banque élargisse sa zone d'activités vers les secteurs de l'environnement, de la rénovation urbaine, de la santé et des soins ainsi que vers d'autres secteurs et services sociaux apparentés à ceux que je viens de mentionner. Nous voudrions jeter un nouveau regard sur les grands réseaux transeuropéens en rénovant sur certains axes leurs modalités de financement .

Nous voudrions surtout que les cent cinquante millions d'écus, mis à la disposition par le Parlement européen, servent à la même finalité et que nous dégageons une forte action en direction des petites et moyennes entreprises qui sont créatrices d'emplois et qui nous donnent une géométrie de l'emploi qui veut qu'un tiers des salariés européens est employé dans des entreprises de moins de dix salariés, que le deuxième tiers est employé par des entreprises de moins de deux cent cinquante salariés et que finalement un tiers seulement des salariés est employé par les grands ensembles industriels. Par conséquent les gisements d'emplois sont bien là et il convient d'encourager les petites et moyennes entreprises, en mettant à leur disposition des instruments qui devraient leur faciliter l'accès au capital à risque et le financement des nouvelles technologies qui, elles aussi, doivent pouvoir pénétrer ce ressort important du marché de l'emploi que constituent les petites et moyennes entreprises.

Ensuite nous aimerions essayer de mettre l'Europe d'accord sur un certain nombre de lignes d'actions. Nous utiliserons comme instrument celui qui a été retenu par les négociateurs du Traité d'Amsterdam et qui nous est proposé par le chapitre sur l'emploi, c'est-à-dire des lignes directrices. Nous ne voudrions pas que ces lignes directrices soient littéraires ou qu'elles se limitent à paraphraser ce qui a été dit lors d'autres conseils. Nous désirerions que ces lignes soient quantifiées – là où ce sera possible – ou du moins concrètes. Nous voudrions qu'au soir du Sommet de Luxembourg prenne place une nouvelle atmosphère en Europe qui redonne espoir, et ceci grâce au déclenchement d'une nouvelle dynamique.

Nous proposerons des lignes directrices sur quelques axes comme p.ex. une lutte plus organisée, plus réfléchie et conséquente contre le chômage de longue durée. Aujourd'hui l'Europe compte déjà cinq millions d'hommes et de femmes qui sont au chômage depuis plus de douze mois. Il convient de mettre un terme à cette course vers l'isolation sociale qui fait perdre à tous ces hommes et à toutes ces femmes leur dignité élémentaire que confère le travail. Nous voudrions donc mettre au travail ceux qui sont chômeurs de longue durée en leur proposant :

- soit une activité professionnelle proprement dite dans le marché du travail régulier,
- soit - dans le cadre des mesures de formation - une activité professionnelle qui leur éviterait de perdre des expériences acquises lors de l'exercice d'activités professionnelles antérieures et qui suite à la situation d'inactivité ont tendance à s'affaiblir, ou
- soit d'autres mesures qui faciliteraient leur réinsertion dans les marchés de l'emploi.

Les mêmes mesures s'appliqueront aux jeunes à partir d'une durée d'inscription au chômage de six mois.

Nous souhaiterions avoir une ligne directrice sur le très nécessaire relèvement du taux d'activité en Europe qui est de 60,4%, alors que nos principaux concurrents dans la triade économique, que sont les Américains et les Japonais, ont des taux d'activité qui

dépassent les 70%. Il faudra donc déployer une action forte afin que ces taux d'activité régressifs en Europe ne continuent pas à miner les bases de nos systèmes de sécurité sociale. Nous désirons que le nombre des chômeurs qui bénéficient d'une mesure de formation augmente, puisqu'actuellement sur 100 chômeurs il y en a seulement 10 qui en bénéficient. Nous souhaitons que tous les Etats membres prennent des initiatives pour créer un environnement qui soit plus propice à la création d'activités indépendantes. En règle générale un indépendant, qui crée une entreprise après quelques années, donne du travail à quatre de ses concitoyens. Il faudrait que partout en Europe un processus soit engagé visant à réduire les charges administratives et les frais généraux qui pèsent sur les petites et moyennes entreprises, surtout lorsqu'elles engagent un collaborateur supplémentaire. Une meilleure conciliation de la vie professionnelle et familiale serait souhaitable et dans ce but il faudrait que nous jetions un nouveau regard sur l'aménagement et l'organisation du temps de travail, en ouvrant des pistes contractuelles, législatives, ou un mixte entre les deux - mais en ne privilégiant pas, sans l'exclure, la piste de la réduction du temps de travail. Ce dispositif devrait être enrichi par des dispositions qui pourraient porter sur l'interruption de carrière, sur le développement du temps partiel et la très nécessaire réduction des heures supplémentaires en Europe et sur bien d'autres éléments encore. Nous devrions également nous occuper d'une façon plus conséquente des femmes qui, après avoir choisi de quitter le monde du travail pour faire une pause dite familiale, désireraient réintégrer le marché de l'emploi dans de bonnes conditions.

Tout cela n'est pas nouveau. En matière de chômage tout a été dit, bien que parfois tout n'ait pas encore été dit par tout le monde. Il faut donc permettre aux autres de dire ce que les autres avaient déjà dit. Si vous avez des lignes directrices généreuses et ambitieuses et que vous ne prenez pas garde de les rédiger et formuler d'une façon qui conviennent aux Etats membres - parce que leur situation nationale est divergente et que, d'un pays à l'autre, les grandes tendances sur le marché de l'emploi sont souvent contradictoires - vous ne réussirez pas. Nous pensons donc qu'il est essentiel que nous prêtions une attention toute particulière au choix d'une bonne méthode.

L'Europe évolue convenablement lorsque ses institutions sont fortes et lorsque ses méthodes sont sages. Je ne peux rien faire pour rendre les institutions plus fortes, mais

je peux m'employer à inventer une méthode sage. Et la méthode sera celle qui fut la nôtre lorsqu'il s'agissait de préparer l'Union économique et monétaire et où nous nous étions mis sous stress de convergence. Je voudrais que le même stress de convergence nous gagne lorsqu'il s'agit des politiques de l'emploi et que ce réflexe de stress auquel nous nous sommes habitués, soit introduit dans les politiques de l'emploi. Nous allons donc proposer des lignes directrices et nous allons obliger les Etats membres à présenter des plans nationaux d'action qui tiendront compte des lignes directrices sur lesquelles nous nous serons mis d'accord. Et à l'intérieur de ses plans nationaux d'action les gouvernements adapteront les lignes directrices aux réalités de leurs pays. On ne peut pas traiter de la même façon le phénomène du chômage en Espagne, au Luxembourg ou en Belgique, puisque les situations de départ de ces pays sont différentes les unes des autres. Par conséquent l'élément d'interprétation nationale des lignes directrices communément adoptées doit être présent à nos esprits, puisque en tant que telles, les lignes directrices risqueraient d'être intraduisibles dans les réalités nationales d'un pays donné.

Les plans nationaux d'action n'auront pas à tenir compte de toutes les lignes directrices. Mais lorsqu'un gouvernement décidera de ne pas incorporer une ligne directrice donnée dans son plan d'action, il sera obligé d'expliquer pourquoi l'instrument proposé ne convient pas à la situation nationale de son pays. Nous voudrions que ces plans nationaux d'action soient soumis aux autorités communautaires et que nous en discussions avec la même énergie et intensité que celles que nous avons déployées lors des programmes de convergence que les Etats membres ont dû introduire pour mieux se préparer à l'Union économique et monétaire. Il y aura un devoir de reporting et de justification pour les gouvernements. Le Conseil pourra adresser des recommandations aux Etats membres qui auraient manqué de réussir ce à quoi ils s'étaient engagés. Les gouvernements auront quant à eux la possibilité d'expliquer les raisons de leurs échecs. Nous saurons donc mieux ce que nos voisins sont en train de faire et leurs expériences permettront d'enrichir nos lignes directrices.

Cette dynamique nouvelle et cette méthode novatrice - elle ne fut jamais mise en application en matière de politique de l'emploi - changeront plus profondément les choses qu'on ne le croit. En effet, il ne sera plus suffisant aux chefs d'Etat et de

gouvernement de dire ce qu'il faudrait faire, mais de faire ce qu'ils ont dit et de redonner par des démarches européennes une meilleure crédibilité à nos politiques d'emploi. Il est évident que les partenaires sociaux, qui sont autant responsables de la situation qui est la nôtre, devront être affairés au même degré que les gouvernements pour changer cette situation. Ils devront être impliqués dans la surveillance multilatérale - qui doit se développer - et dans le processus de responsabilisation. En effet, les partenaires sociaux seront eux aussi tenus d'expliquer les raisons de leur préférence pour une politique contractuelle donnée et non pour une autre. De sorte que nous nous trouvions dans une situation - et c'est le but vers lequel je voudrais amener mes collègues au Sommet de l'emploi - dans laquelle le stress gagne sur tous les axes d'actions et que nous nous mettions nous-mêmes sous pression au lieu de nous limiter à mettre sous pression ceux que nous avons désignés pour rédiger des communiqués contenant de bonnes intentions mais qui n'obligent pas à l'action concertée.

QUESTIONS POSEES A MONSIEUR JEAN-CLAUDE JUNCKER,  
PREMIER MINISTRE

*M. Giancarlo TAPPARO, membre de la Commission des Affaires européennes du Sénat italien.*- Face au rendez-vous crucial les 20 et 21 novembre à Luxembourg qui portera sur les problèmes de l'emploi, je voudrais vous faire part d'une de mes préoccupations essentielle. Je me demande si nous ne risquons pas d'aborder de façon trop sectorielle les problèmes du chômage et de la croissance. C'est à ce propos que je voulais demander au Premier Ministre s'il n'estime pas que les politiques industrielles qui seront mises en application par l'Union Européenne, ne devront pas se limiter aux seules politiques horizontales - qui procèdent par secteur, recherche, formation ... - mais qu'il faudra également avoir recours aux politiques verticales dans des secteurs stratégiques, comme p.ex. le secteur de l'espace, de l'aéronautique, des télécommunications. Ce sont là des domaines qui sont politiquement stratégiques pour l'Union européenne par rapport aux autres pays, mais qui sont également importants pour la création d'emplois en raison

des effets induits qu'ils impliquent. Le fait d'intervenir uniquement par le biais de politiques horizontales risque d'avoir de graves conséquences, non seulement du fait que le poids de l'Union européenne diminuerait au niveau des domaines stratégiques, mais parce qu'une telle attitude aurait des répercussions dommageables sur l'emploi.

Le Premier Ministre a mis en exergue la nécessité de venir en aide à la petite industrie, en voie de formation ou existante. Actuellement nous nous trouvons confrontés à un grave problème en Europe, du fait que les sociétés et industries qui passent des commandes, connaissent des problèmes de règlement au moment de la livraison des marchandises commandées.

Pour conclure je voudrais souligner que je suis convaincu de l'importance de la politique des horaires de travail sur l'emploi.

*Mme Nicole FONTAINE, Vice-Présidente de la Commission des Affaires européennes du Parlement européen.* - Monsieur le Premier Ministre, comme vous le savez, le Parlement européen apporte une contribution très active à la préparation du Sommet de l'Emploi et je vous remercie des propos très sympathiques que vous avez eus à l'égard de nos travaux budgétaires. Vous savez que nous partageons très fermement votre volonté que ce Sommet débouche sur du concret. Nous avons le sentiment, notamment à la lecture de la presse d'aujourd'hui, qu'il y a encore des réserves fortes auprès de certains Etats membres par rapport à ce Sommet et je voudrais vous demander, Monsieur le Premier Ministre, que vous nous disiez tout à l'heure, à huit jours de l'ouverture de ce Sommet, si vous êtes, en dépit de ces réserves, optimiste ou raisonnablement optimiste. Quel est votre état d'esprit en abordant ce Sommet ?

*M. José MEDEIROS FERREIRA, Président de la Commission des Affaires européennes de l'Assembleia da Republica, Portugal.* - Je voudrais tout d'abord féliciter la Présidence luxembourgeoise pour avoir organisé ce Sommet sur l'Emploi. Je pense qu'à l'avenir ce Sommet de l'Emploi devrait devenir le Sommet de l'Europe sociale. En effet il ne faut pas se tromper sur les véritables racines des problèmes que l'Europe connaît

actuellement. Les véritables racines du mal tiennent au fait que la dimension sociale de la construction européenne a toujours été traitée de façon secondaire. Dans ce contexte je me permets de saluer la venue du parti travailliste britannique au pouvoir en espérant que nous pourrions mieux avancer dans cette voie. Je souhaiterais donc qu'on élargisse le concept d'une Europe pour l'emploi vers une Europe plus sociale.

Je suis ravi que la question des réseaux transeuropéens soit reprise et je souhaiterais que ce point soit approfondi.

Ma question à Monsieur Premier Ministre est de savoir s'il pense que la question de l'horaire du travail est d'ordre national ou européen.

*M. Jimmy HOOD, Président de la Commission des Affaires européennes du House of Commons.*- C'est un plaisir de vous avoir parmi nous, Monsieur le Premier Ministre.

Cette semaine le Président de la Commission européenne s'est dit préoccupé par rapport au programme concernant le chômage et l'emploi. On s'est demandé si le programme proposé ne consistait pas simplement à y injecter des fonds. On a même parlé de politique cosmétique visant à injecter de l'argent dans des projets pour manipuler les statistiques. Monsieur le Premier Ministre, est-ce que vous pouvez nous garantir que le programme qui nous est proposé, et qui est onéreux, aura des effets positifs sur l'emploi ?

*M. Alphonse BORGINON, membre de la Commission des Affaires européennes de la Chambre des Représentants, Belgique.*- C'est à juste titre que vous insistez sur le stress qui est nécessaire pour pousser les gouvernements à agir. Mais le stress ne vient pas des objectifs en eux-mêmes, mais des sanctions en cas de non-respect des objectifs. J'ai l'impression que vous aurez un problème sur ce point. En effet, votre projet ne prévoit pas de sanctions identiques à celles qui avaient été fixées au niveau des normes de Maastricht et de l'entrée dans l'Union économique et monétaire.

*M. Pedro SOLBES, Président de la Commission des Affaires européennes du Congreso de los Diputados, Espagne.-* Je voudrais d'abord vous remercier au nom de tous pour les efforts importants déployés, pour la première fois, pour essayer d'affronter vraiment le problème du chômage.

En Espagne, nous sommes préoccupés par le fait que le point de départ pour affronter le chômage n'est pas le même pour tout le monde. Il est d'ailleurs de ce fait difficile de mettre sur pied le schéma des sanctions auquel on vient de faire référence. Mais je voudrais savoir comment on va financer des objectifs quantitatifs à l'aide de politiques actives, alors que de nombreux pays se trouvent dans une situation difficile et de restriction fiscale accompagnée par une certaine concurrence en termes de réduction d'impôt. Je ne sais pas, lorsqu'on aborde des questions aussi importantes que le financement futur des systèmes sociaux en Europe, si on pense également à trouver une solution à ces questions-là.

*M. Lukas APOSTOLIDIS, Président de la Commission des Affaires européennes du Vouli ton Ellinon, Grèce.-* J'aimerais remercier le Premier Ministre qui nous fait l'honneur d'être présent à notre réunion.

Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Europe sont actuellement tous préoccupés par les problèmes de l'emploi au même titre que tous les citoyens européens et nous devons nous occuper de manière efficace de ces problèmes. J'ai entendu que nous devons placer sous le même chapeau les problèmes de l'emploi et la question de l'Union économique et monétaire. Je voudrais savoir de quelle façon l'Union européenne pense imposer des sanctions aux gouvernements qui ne voudraient pas s'aligner sur la politique communautaire pour favoriser l'emploi.

*M. Henri NALLET, Président de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée Nationale, France.-* Nous sommes ici des parlementaires et je crois qu'on doit à Monsieur le Premier Ministre un message de parlementaires. Je voudrais donc lui dire

**que nous soutenons ses efforts et que nous apprécions beaucoup la façon dont son pays et lui-même ont relevé ce défi.**

**Nous savons bien sûr que ce premier sommet sur les politiques économiques, la croissance et l'emploi ne va pas apporter toutes les réponses. En particulier, sans doute, pas de réponse ni aux problèmes budgétaires ni au problème des sanctions. Mais déjà le fait que l'on en parle et que la question de l'emploi soit désormais dans l'agenda de notre Union est, me semble-t-il, une victoire tout à fait considérable. Encore faudra-t-il, je crois Monsieur le Premier Ministre, l'expliquer à nos peuples. En effet, cette évolution peut être un virage tout à fait décisif dans la relation entre nos citoyens peuples et l'Union européenne, mais à la condition que les espoirs ne soient pas déçus parce qu'on s'attendrait, comme vous l'avez souligné, à des recettes miracles. Je pense donc que le travail de communication et d'explication va être décisif.**

**Ma question est la suivante : « Est-ce que vous avez prévu un travail d'explication pour bien comprendre ce qui est acquis, ce qui reste à faire et indiquer que nous nous engageons désormais dans une démarche communautaire qui sera longue, mais qui a déjà des résultats positifs ? »**

***M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre.-* Je suis vraiment très gêné de devoir mettre un terme à ce débat, mais lorsque nous l'avons programmé je ne savais pas encore que des raisons impérieuses m'amèneraient à me déplacer à Paris. Mais je ne désire pas faire attendre le Premier Ministre JOSPIN. Je voudrais très rapidement apporter quelques éclaircissements aux points qui viennent d'être évoqués.**

**Tout d'abord pour vous dire que bien sûr ce sommet aura pour finalité première d'adopter des lignes directrices. Il est évident que la question de l'emploi, qui s'inscrit dans tout un contexte de macro-économie, monétaire et de politiques corollaires, ne peut pas être considérée comme étant résolue une fois que nous aurons adopté les lignes directrices. Des politiques corollaires devant servir l'emploi doivent être mises en place ou poursuivies à l'intérieur du programme d'action visant au parachèvement du marché intérieur. Considérant le prolongement très nécessaire de certaines politiques qui sont**

demeurées trop timides, je prendrai en exemple l'harmonisation fiscale qui doit pouvoir mettre un terme à la concurrence fiscale déloyale qui dessert l'emploi et qui devra mieux le servir en mettant un terme à cette frénésie défiscalisante qui nuit gravement aux politiques de l'emploi.

Vous êtes plusieurs à avoir analysé en profondeur ce processus à mettre en place par analogie à celui qui fut le nôtre en matière économique et monétaire et vous avez constaté que le traité ne prévoit pas de sanction. L'idée était présente lorsque nous avons négocié le traité. Mais je dois vous dire – c'est un simple rappel – que lorsque nous avons préparé l'Union économique et monétaire, aucune sanction n'était prévue, la seule sanction consistant à dire que si un Etat membre ne remplit pas les critères, il ne peut pas être admis au sein de l'Union économique et monétaire. Les sanctions ont été définies - bien que prévues - par la suite et elles s'appliqueront lorsque l'Union économique et monétaire sera en place. Mais en l'espèce, la sanction est aujourd'hui exactement la même que celle qui était prévue au Traité de Maastricht sur l'Union économique et monétaire. Il y a toujours eu dans le processus préparatoire vers l'UEM la sanction de l'opinion publique et parlementaire, l'interpellation parlementaire nationale qui rappelait au gouvernement son devoir. Il en est de même de cette fierté nationale, partagée par tous, de ne pas vouloir être le dernier de la classe. Et ce sera pareil en matière d'emploi. Car nous aurons des comptes à rendre à l'opinion publique et aux parlements nationaux, nos pères en Europe, ainsi qu'au Parlement européen, qui doit trouver sa place dans cette surveillance multilatérale. Les gouvernements devront rendre compte de ce qu'ils ont fait. En tant qu'hommes politiques nous savons tous que les sanctions prévues par des textes, c'est une chose, mais que les sanctions quotidiennes de l'opinion publique organisée - parce que nous l'avons rendue organisable - est une sanction autrement plus lourde et à laquelle les gouvernements essayeront d'échapper dans la mesure du possible.

Je voudrais que lors de la traduction des lignes directrices sur le plan national, nous fassions en sorte que sur certains axes (chômage de longue durée, jeunes et autres..) nous enregistrons, d'une année à l'autre, des progrès qui devront être mesurés au sein des différents Etats membres.

Monsieur SANTER n'a pas dit qu'il craignait que nous gaspillions de l'argent, il a simplement voulu rappeler qu'il ne s'agit pas de mettre en place de vastes programmes conjoncturels qui déclencheraient le feu mais qui n'influeraient pas sur les éléments structurels qui sont à la base de la crise de l'emploi que nous connaissons en Europe. En focalisant les volumes financiers mis en œuvre vers les petites et moyennes entreprises, avec à l'appui des projets concrets, nous aurons trouvé la voie qui consiste à ne pas gaspiller n'importe comment l'argent que l'Europe mettra à la disposition de ses pays membres, mais que cet argent connaîtra une finalité puisqu'il sera très étroitement lié à la création d'emplois.

Je crois, comme l'a dit notre ami portugais, que l'emploi n'est qu'un aspect d'une ambition plus vaste qui doit être la nôtre et qui doit être celle de l'Europe sociale. J'avais d'ailleurs souligné que le sommet devait prétendre de rendre plus complet le projet européen. En effet, beaucoup de ceux qui nous observent ne comprennent plus le projet européen, parce qu'il n'y a pas d'éléments sentimentaux et de cœur qui arrivent à les envahir. Les citoyens ne demandent qu'à être envahis par l'Europe ; encore faudrait-il que nous mettions à leur disposition les moyens qui leur permettent d'être enthousiastes et de mettre un terme à cette morosité ambiante qui gagne nos sociétés. Ce n'est pas seulement la faute des hommes politiques, c'est aussi la faute de beaucoup d'autres. Mais nous n'avons pas à apporter un remède aux fautes et erreurs des parcours des autres. Nous devons vérifier à nouveau notre propre discours et notre projet politique. Je crois - d'ailleurs depuis longtemps - que l'Europe sociale est un moyen pour convaincre les Européens de la nécessité pour tout le monde de faire l'Europe et de la faire plus généreuse, ce qu'elle n'est pas suffisamment aujourd'hui.

Depuis 1985 je plaide pour que l'Europe se dote d'un socle minimal de droits sociaux, afin qu'en droit de licenciement et en matière d'autres éléments substantiels du droit du travail nous nous dotions de règles minimales, alors que nous en avons dans bien d'autres domaines, p.ex. dans le domaine vétérinaire. C'est honteux !

J'espère que les victoires électorales qui ont eu lieu ou qui nous sont annoncées permettront de mettre à la disposition de ceux qui ont toujours cru en ces messages des alliés plus engagés.

Hélas, la réalité n'est pas toujours celle qu'on pourrait croire. Ce néolibéralisme sans bornes et sans gêne qui a très souvent gagné l'Europe, parce qu'il n'a pas su marier les nécessités de la déréglementation avec la non moins nécessaire sécurité pour ceux qui sont des travailleurs en Europe, a causé beaucoup de dégâts. Nous avons mal expliqué ce phénomène et nous n'avons pas réussi à montrer qu'une nouvelle notion devait pouvoir être inventée, celle de la flexi-sécurité. La flexibilité est nécessaire, mais elle ne doit pas détruire tous les cordons sanitaires qui entourent le marché de l'emploi et qui donnent de la sécurité tant à ceux qui travaillent qu'à ceux qui donnent du travail.

Je crois qu'il faut recalibrer discours et politique. Le discours est facilement recalibrable s'il se fonde sur une action politique autrement plus nuancée et moins sauvage que celle que nous avons mise en place au cours des dix dernières années. Je n'aurai pas à convaincre Monsieur JOSPIN de mes propos. J'ai réussi à en convaincre beaucoup d'autres, mais il reste encore quelques cas difficiles.

*Madame la Présidente.*- Je voudrais m'excuser auprès de ceux qui, bien que se trouvant sur ma liste, n'ont pas eu l'occasion de s'exprimer et de poser des questions à notre Premier Ministre.

Je voudrais également revenir à un malentendu au sujet d'une demande de parole qui a eu lieu au cours du débat sur la COSAC. En effet, alors que Monsieur BERTONE figurait bien sur ma liste de demandes de parole mais que son nom ne figurait pas sur la liste des participants et que, d'autre part, nous nous trouvions sous la pression du temps, j'ai jugé utile de ne pas lui donner la parole. Les modifications qui ont été effectuées au niveau de la composition de la délégation italienne ne nous ayant pas été communiquées, je n'ai pas pu accéder à la demande de Monsieur BERTONE. Je le prie de m'en excuser.

Nous sommes arrivés à la fin du débat de ce matin. Cet après-midi nous continuerons nos débats sur Agenda 2000, auxquels seront associés les représentants des pays candidats qui nous ont patiemment écoutés pendant une journée et demie.

La question du fonctionnement de la COSAC a été discutée ce matin et, en me basant sur l'article 11 des statuts de la COSAC, je me demande s'il n'y a pas moyen d'élaborer une conclusion qui pourrait éventuellement être communiquée à la presse. Il est bien sûr évident qu'une telle communication ne pourra concerner que les sujets figurant à notre ordre du jour. Pendant que mon collègue Carlo MEINTZ présentait la maquette sur INTERNET j'ai essayé de mettre sur papier un communiqué qui vous sera remis dans quelques instants.

-----

Après avoir tenu compte des précisions, ajouts et modifications proposées par différentes délégations, l'assemblée a marqué son accord avec le texte suivant :

#### COMMUNIQUE

La XVII COSAC (Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Européennes des Parlements de l'Union européenne) réunie à Luxembourg, et pour la première fois en présence des représentants des pays candidats à l'adhésion en tant qu'invités spéciaux, s'est félicitée que le Protocole sur le rôle des parlements nationaux du Traité d'Amsterdam ait repris l'essentiel des conclusions adoptées à la COSAC de Dublin.

L'ordre du jour a été axé sur

- « Agenda 2000 », présenté par Monsieur l'Ambassadeur Jean MISCHO, Secrétaire Général au Ministère des Affaires étrangères
- le Sommet sur l'emploi, introduit par M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre
- la ratification du Traité d'Amsterdam sur base de documents nationaux présentés par les délégations nationales
- un site COSAC sur Internet dont le projet a été élaboré par le Sénat français en collaboration avec la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg et
- le sujet de la transparence introduit par la délégation néerlandaise

**au sujet desquels un large échange de vues a eu lieu.**

**La Conférence a convenu de transmettre à la prochaine troïka une proposition émanant d'une délégation nationale sur l'éventualité d'une révision du Règlement de la COSAC, suite au Protocole du Traité d'Amsterdam sur les parlements nationaux.**

**La Conférence a convenu par ailleurs que les travaux de la prochaine COSAC devaient porter prioritairement sur le 3<sup>e</sup> pilier du Traité de l'Union.**

**En vue de la préparation de débats de fond, le site Internet pourra constituer un instrument de travail utile de coordination, dans l'attente de la création de groupes de travail spécifiques éventuels.**

**DEBAT SUR AGENDA 2000**

**Interventions des Présidents des Commissions des Affaires  
européennes des pays candidats à l'adhésion**

***Madame la Présidente.***- Je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les représentants des pays candidats qui sont nos invités spéciaux de cet après-midi. Nous sommes ravis de votre présence ici. Nous avons convenu de commencer les débats en vous donnant la parole et de les terminer de la même façon.

***M. Feri HORVAT, Président de la Commission des Affaires européennes de Slovénie.***-

Je voudrais remercier très cordialement tous les collègues des parlements nationaux et les membres du Parlement européen pour leur soutien et leur collaboration dans la question d'adhésion de la Slovénie à l'Union européenne. Je souhaiterais remercier en particulier les parlements qui ont ratifié les accords européens avec la Slovénie et ceux qui le feront à très brève échéance.

Du côté slovène, nous avons été très satisfaits de l'avis de la Commission à propos de la demande d'adhésion de la Slovénie. Nous approuvons « Agenda 2000 » et l'avis de la Commission qui nous servira de base à nos travaux de négociations d'adhésion.

Le gouvernement slovène a préparé et adopté récemment un plan concernant notre intégration au sein de l'Union. Il a été présenté au Parlement slovène et nous sommes en train d'en discuter au sein de nos commissions. Nous avons insisté sur des points stratégiques comme la réforme socio-économique, le rapprochement des législations, la réforme de l'administration publique, sans oublier les campagnes de sensibilisation de l'opinion publique à propos de ce processus d'intégration.

Une séance plénière parlementaire sera consacrée très prochainement aux préparatifs d'adhésion à l'Union européenne. La question d'adhésion figurera à l'avenir en première ligne du programme d'activités du gouvernement slovène. La stratégie que je viens d'esquisser à gros traits sera présentée le 1<sup>er</sup> décembre à la Commission européenne.

Nous avons par ailleurs examiné la dernière version des pactes de partenariat. Ces pactes de partenariat constituent des instruments de travail utiles et devraient nous permettre de préparer efficacement le processus d'intégration par rapport aux objectifs qui sont les nôtres.

Nous avons évidemment arrêté un certain nombre de priorités par rapport au processus de négociation et à cet égard nous avons mis en place toute une batterie d'instruments financiers. Le pacte de partenariat sera incorporé dans notre programme national visant à transposer l'acquis communautaire. Il sera bouclé et finalisé au plus tard au mois de mars 1998.

Le Gouvernement et le Parlement slovènes ont intensifié leurs travaux. Ils ont progressé au niveau des préparatifs d'adhésion qui tiennent désormais compte des recommandations faites dans « Agenda 2000 ». Un nouveau membre du cabinet a été récemment désigné comme responsable des affaires européennes. Sa mission consiste à coordonner l'ensemble des préparatifs. Des bureaux, des services particuliers ont été désignés au sein des différents ministères pour effectuer un certain nombre de travaux en relation avec le projet d'adhésion. Il y a un consensus au Parlement slovène concernant l'adhésion. Ce consensus est transversal par rapport à tous les partis politiques. La Constitution a été modifiée. Elle a servi de base juridique pour ratifier les accords européens.

Nous sommes en train d'améliorer l'organisation interne du parlement afin de mener à bien les pactes de partenariat et le processus d'adhésion. Nous souhaiterions participer de plus en plus aux activités communautaires, tant sur le plan national qu'international. Dans cette lignée je voudrais souligner que je soutiens toutes les propositions qui ont été

faites lors de cette réunion ayant pour but de renforcer l'action des parlements nationaux.

Permettez-moi de vous faire part de mon avis personnel sur la COSAC. Je suis d'accord avec mes collègues suédois et italien, ainsi qu'avec d'autres, qui prétendent que la COSAC est une enceinte qui doit permettre l'échange d'informations et d'idées. C'est une enceinte qui doit également servir à élaborer des initiatives et des propositions à destination des parlements nationaux, du Parlement européen et de la Commission.

Nous pensons nous aussi qu'il faudrait prévoir une autre forme d'assistance financière, notamment dans la phase de pré-adhésion. PHARE constitue sans nul doute un outil important, mais nous pensons qu'il faudrait l'améliorer. Je pense notamment à l'efficacité des procédures, aux procédures d'analyse de résultats et à l'aspect de décentralisation. Nous attendons beaucoup de cette phase de pré-adhésion, notamment dans les domaines de la cohésion socio-économique, du développement rural et de la coopération transfrontalière, pour ne citer que quelques domaines.

*M. Tunne KELAM, Vice-Président de la Commission des Affaires européennes d'Estonie.-* C'est véritablement un événement historique que d'avoir ici les pays candidats réunis avec les représentants des parlements des États membres de l'Union. Je considère que c'est bon signe que nous puissions démarrer ensemble ici au Luxembourg, l'un des plus petits pays membres, mais une des puissances économiques les plus importantes. Nous voyons également d'un bon œil que l'Union européenne ne porte pas seulement sur la coopération économique mais se fonde également sur des valeurs politiques et démocratiques, le respect des minorités, des plus petits et des plus faibles.

Ce qui revêt également une certaine importance, c'est que l'ensemble des pays candidats à l'adhésion ont déjà acquis une expérience des affaires européennes par le biais du Conseil de l'Europe. C'est là que nous rencontrons des collègues comme Madame ERR ou Madame LENTZ-CORNETTE. Nous avons donc cette possibilité supplémentaire de travailler ensemble dans d'autres entités parlementaires, ce qui facilite notre tâche ici. Une mutation considérable est en train de se faire au sein de l'Union européenne

puisque onze pays ont demandé à intégrer l'Union. Il ne s'agit pas simplement de pays de l'Europe Centrale et Orientale qui reviennent dans le giron de l'Europe après un demi-siècle de domination totalitaire, il s'agit également d'une chance pour l'Europe traditionnelle de revenir vers ces lieux qui sont à proprement parler européens et d'être ainsi unis par un héritage culturel commun.

En écoutant les débats d'hier et de ce matin, il me semble avoir perçu deux problèmes principaux :

- Le premier, c'est de faire un lien entre l'élargissement et la réforme institutionnelle. Il semblerait en effet que la question de la réforme institutionnelle suscite de nombreuses craintes à propos du mécanisme futur de prises de décision, du nombre des commissaires, du régime linguistique et principalement à propos du coût de l'élargissement. Il me semble que la plupart du temps ces craintes sont plus vives au sein des pays membres de l'Union qu'au sein des pays candidats. Mais nous pouvons, je crois, partir du principe qui est celui que nous sommes tous d'accord pour dire que c'est une occasion historique en vue de consolider la paix, la stabilité et le progrès économique en Europe. J'ajouterais que j'estime que la question de l'élargissement et la réforme des institutions ont une incidence réciproque : Sans la pression qui se fait par le biais de l'élargissement il n'y aurait pas de progrès institutionnel et sans progrès institutionnel l'Europe ne pourrait pas s'élargir suffisamment. La décision concernant la Commission prise à Amsterdam représente une forme de compromis qui reflète la capacité de l'Union européenne d'accueillir les nouveaux pays candidats.
- Le deuxième point que je désire évoquer ici c'est qu'à ce stade il semble que nous ayons déjà perdu trop de temps à discuter de ce que devraient être les procédures de négociation pour les pays candidats. Nous sommes tous d'accord, les deux autres Pays Baltes aussi, qu'il devrait y avoir un départ simultané des négociations pour tous les pays candidats et que les progrès faits par un pays candidat devraient être évalués à l'aune de ses mérites propres. Il faudrait en même temps lancer sans plus attendre le processus d'adhésion pour que d'ici cinq à six ans la plupart des Etats aient la possibilité de faire leurs preuves et de démontrer qu'ils sont à la hauteur des critères fixés. Donc, nous devrions d'ores et déjà lancer le processus de négociation.

L'Estonie se félicite bien entendu de la décision prise par la Commission. Je crois que c'est là l'aboutissement d'un processus de réformes draconiennes qu'a mené l'Estonie depuis 1992. Nous avons sans doute été avantagés en ce que nous avons pu profiter d'une unité politique exceptionnelle. Nous n'avons pas eu de difficultés à la suite des deuxièmes élections parlementaires. L'avis de la Commission sert de base au Gouvernement et au Parlement estoniens pour achever les réformes. Le Gouvernement estonien a d'ailleurs répondu à l'avis de la Commission. J'ai amené plusieurs exemplaires de cette réponse. Si cela vous intéresse je pourrais les faire distribuer.

D'ici la fin de l'année, le Gouvernement estonien entend adopter un programme de travail national pour aller de l'avant et pour essayer de remplir les objectifs de « Agenda 2000 ». Un élément nous paraît capital au niveau de la politique intérieure : c'est que la pression que pourrait exercer l'opinion publique aura également une incidence sur la forme de coopération que nous pourrions avoir avec l'Union. En fait l'ensemble des difficultés et des zones problématiques qui ont été soulignées dans cet avis sont en ordre principal des difficultés d'ordre intérieur. Donc la seule solution raisonnable semble être que nous devons tout mettre en œuvre pour remplir les critères de l'Union européenne, pour améliorer les conditions d'environnement en parachevant p.ex. notre réforme agricole et pour atteindre la cohésion sociale. C'est de cette façon que nous arriverons à obtenir un soutien général, plein et entier de notre population en faveur de notre adhésion à l'Union. Nous estimons qu'il est très important que l'élargissement devienne un processus continu. C'est pourquoi j'estime que les pays qui ne feront pas partie de la première vague d'adhésion devraient pouvoir bénéficier d'un mécanisme précis leur permettant également de participer également à des négociations d'ordre pratique le plus rapidement possible.

L'Estonie voudrait souligner qu'elle souhaiterait que les trois Etats Baltes adhèrent à l'Union européenne et cela le plus tôt possible. Dans un article publié récemment dans le « Financial Times » il était dit que les Etats Baltes étaient parvenus à modifier la façon dont ils sont perçus par la classe politique. Nous ne sommes plus considérés comme des Orientaux mais comme des pays appartenant au Continent européen. Et plus l'Europe s'étend et étend ses frontières, plus elle étend son influence vers l'Est.

L'Estonie souhaite se joindre à une Union européenne forte et efficace. C'est à ce titre que nous adhérons à une réforme des institutions. Nous pensons que les réformes structurelles et l'élargissement doivent constituer deux axes parallèles, mais qui ne doivent pas nécessairement être liés.

Face aux dilemmes en matière des problèmes linguistiques, du nombre des commissaires et de la question du vote majoritaire) qui se poseront à l'avenir à l'Europe, l'Estonie a décidé d'adopter une attitude très souple. Je pense que nous ne poserons pas de problèmes et que nous trouverons un compromis afin de ne pas compromettre l'efficacité du fonctionnement des institutions de l'Union.

Un autre avantage de notre pays c'est qu'il est petit. On dit que ce qui est petit est beau, mais ce qui est petit peut être également pratique et plus efficace, notamment lorsqu'il s'agit d'adapter rapidement l'économie pour mener à bien des réformes et pour adapter l'ensemble du pays à de nouvelles circonstances.

Je souhaiterais également évoquer la chose suivante : Nous avons créé une commission des affaires européennes auprès du Parlement estonien qui, depuis qu'elle a été créée, a donné des résultats très positifs. Nous sommes en effet parvenus à une conception équilibrée du processus d'intégration. Par le biais de cette commission des affaires européennes nous avons une sorte de mini-parlement qui reflète l'ensemble des forces politiques et qui est à même de paver la voie vers l'adoption de la législation qui sera nécessaire pour harmoniser notre législation avec la législation nationale communautaire.

Je suis partisan de l'idée présentée par la délégation néerlandaise qui serait d'organiser de pair avec le renforcement du rôle de la COSAC des réunions auxquelles participeraient également les onze pays candidats. C'est une idée qui me paraît judicieuse, tout comme l'idée qui voudrait que la COSAC joue un rôle de médiateur. L'occasion serait ainsi donnée aux différentes Commissions des Affaires étrangères de transmettre leurs points de vue sur des problèmes aux pays candidats.

Nous avons débattu aujourd'hui avec notre collègue danois sur l'idée d'une coopération régionale. Ceci permettrait à la Commission des affaires européennes du Parlement danois de travailler à l'unisson – par le biais de contacts réguliers – avec les parlements et les commissions respectives des Pays Baltes et de la Pologne. Il pourrait également y avoir une forme de coopération régionale avec les pays riverains de la Mer Baltique. Je pense qu'il est utile de tirer partie de ce type de forum pour essayer de combler le manque d'activités internationales qui semble exister encore entre le Nord et le Sud de l'Europe. Il s'est très souvent avéré que les pays du Nord ne sont pas trop au fait de ce qui se passe dans les régions du bassin méditerranéen et des pays d'Europe Centrale, qui eux, sont à mon avis bien informés tant sur les questions de la Méditerranée que sur les questions de la Baltique. Je crois donc que développer cette forme de compréhension mutuelle et de coopération entre ces différentes parties de l'Europe serait tout à fait dans le droit fil des objectifs principaux de l'Union européenne.

*Madame la Présidente.-* En tant que membre d'une des institutions régionales, qui a peut-être servi de modèle à l'Union européenne, je ne saurais qu'encourager votre idée de coopération régionale à différents niveaux. Il n'est pas sûr que cela aide, mais cela ne peut pas nuire et ça vaut donc la peine d'essayer. Si la COSAC peut servir en tant que médiateur ou organisateur, vous pouvez être certain de me trouver à vos côtés.

*M. Assen AGOV, Président de la Commission des Affaires européennes de Bulgarie.-* Je voudrais remercier Madame la Présidente pour avoir déployé tant d'efforts pour nous faire participer à la COSAC.

Le fait que nous puissions entendre les points de vue de nos collègues d'autres pays de l'Europe Centrale et de l'Est est quelque chose d'important pour le processus d'élargissement. Jusqu'à présent nous n'avons pas eu beaucoup d'occasions pour discuter ensemble d'aspirations de nos pays au sein d'un forum rassemblant les représentants de parlements nationaux.

Nous avons eu le 23 octobre ,en Bulgarie, et principalement au sein de la Commission que j'ai l'honneur de présider, un débat sur « Agenda 2000 ». Nous avons fait une approche très pragmatique des différents aspects de l'élargissement et des questions qui pourraient surgir après le Sommet de Luxembourg. A la fin de ce débat, qui s'est déroulé sans embûches, nous avons conclu que « Agenda 2000 » est un document juste et objectif, que la Commission a fait son travail tel qu'on l'avait mandatée à Copenhague et que finalement il s'agissait là d'une bonne proposition initiale pour aborder le Conseil européen à Luxembourg.

Beaucoup de mes collègues ont soulevé et discuté, d'une façon positive d'ailleurs, des problèmes de tension et de division provoqués par « Agenda 2000 ». Ils estiment qu'il y a tout d'abord une différence – qui est probablement normale – entre l'avis du Parlement européen et l'approche de la Commission. Nous avons consulté ensuite tous les Etats membres et toutes les directions des affaires européennes et apparemment il y a là aussi des opinions divergentes sur la façon d'aborder le processus d'élargissement. Et puis il y a eu des divergences entre les Etats candidats du fait qu'il y avait ceux qui étaient placés au premier rang pour entamer les négociations et qui adhéraient à la proposition émise par la Commission et ceux qui ne faisaient pas partie de leur groupe. Il faut dire que les pays faisant partie du premier groupe n'avaient pas l'air très solidaires par rapport à ceux qui n'en faisaient pas partie. Ce n'est pas une critique que je fais ici, c'est un état de fait. Mais finalement toutes ces divisions et tensions qui ont surgi après le 16 juillet nous ont permis de tirer des conclusions très intéressantes que je peux diviser en deux grandes catégories :

- Il y a tout d'abord la question de la Conférence européenne permanente. Mes collègues et moi-même pensons que c'est une initiative positive à laquelle nous aimerions participer. C'est un processus horizontal et multigouvernemental qui n'interfère pas avec le processus vertical entre les gouvernements et la Commission européenne. Nous considérons que cette conférence ne devrait pas se concentrer uniquement sur des questions concernant les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> piliers, qui sont le plus discutées au sein de ce forum, mais que les questions relevant du 1<sup>er</sup> pilier devraient également y être débattues. Nous avons écouté avec attention les personnes qui ont déclaré que si la Turquie faisait partie de cette conférence certaines questions du 1<sup>er</sup> pilier ne devraient pas être discutées au sein de la Conférence et toutes les

déclarations qu'on a faites à ce sujet. Et je voudrais vous faire remarquer ici, Madame la Présidente, qu'on n'a pas beaucoup consultés les pays candidats au sujet de cette Conférence. Je crois d'ailleurs que c'est la première fois qu'au sein d'une réunion de la COSAC il y a des contacts officieux et bilatéraux qui nous permettent de présenter des points de vue sur cette question. La Commission que je préside a d'ailleurs émis un avis sur ce sujet, qui est à votre disposition. J'espère que nous aurons l'occasion de discuter plus à fond, dans les semaines à venir, des perspectives de cette Conférence européenne.

Les points de vue qui ont été émis au sein de ma Commission sur la CIG et la réforme institutionnelle rejoignent ce qui a été exprimé ici par mon collègue estonien. Nous pensons, nous aussi, que la réforme institutionnelle et l'élargissement sont des processus parallèles importants. Nous considérons aussi que le processus concernant la réforme institutionnelle ne devrait pas se situer au-delà de l'adhésion des premiers membres. On pourrait résoudre ainsi, comme disent nos collègues français, la révolution des nombres.

Nous avons également discuté des différents scénarios possibles qui pourraient être adoptés au Sommet de Luxembourg.

Evidemment le premier scénario qui me vient à l'esprit, serait d'adopter à l'unanimité à Luxembourg la proposition de la Commission européenne et d'inviter 5 pays + 1 à entamer les négociations. Dans ce cas là il y a de très fortes chances que les divisions et les tensions qui se sont produites après le 16 juillet - lorsqu'on a présenté « Agenda 2000 » - persisteront. Je pense également que la résolution que le Parlement européen a prise le 4 juillet ne fera qu'augmenter les problèmes entre la Commission et le Parlement européen.

Il y a des gens qui prétendent que le Parlement européen n'a qu'un rôle consultatif. Personnellement je ne voudrais pas sous-estimer l'avis du Parlement européen et le joint qu'on peut faire entre les avis et décisions de la Présidence luxembourgeoise et les résolutions du Parlement européen, parce que c'est lui qui vote une grande

partie du budget européen .Voilà donc notre point de vue sur le premier scénario qui consisterait à adopter la recommandation de la CEE dans son ensemble.

Un autre scénario, qui est la position officielle de nos gouvernements, est d'entamer les négociations tout de suite après le Sommet de Luxembourg. C'est une espèce de mirage. Si cette approche – qui est l'approche officielle de mon Gouvernement – était adoptée à Luxembourg, nous nous retrouverions dans la même situation. Il y en aurait encore trop qui seraient malheureux du résultat du Sommet de Luxembourg. La semaine dernière j'écoutais certains collègues français qui discutaient des possibilités d'avoir deux niveaux de négociations et nous discutions également de ce scénario au sein de notre Commission. Mais nous avons vu qu'il était assez difficile de définir le premier et le deuxième niveaux, de définir ce qui était l'intensité A et l'intensité B au sein des négociations. Cela compliquerait encore davantage le processus de négociation.

Nous estimons qu'il y a un autre scénario possible et nous en avons discuté en long et en large et c'est mentionné dans notre avis que nous présentons ici. Nous pensons que ce scénario est probablement celui qui fonctionnerait le mieux si on y réfléchissait un peu plus.

Madame la Présidente, au cours de nos discussions nous avons découvert quelque chose de très important. Nous pensons qu'on a attribué à la Commission un poids politique beaucoup trop important et que tout le feu politique est allé dans sa direction. La Commission européenne était uniquement chargée de faire des propositions techniques quant à savoir quels étaient les pays candidats qui remplissaient les critères de Copenhague pour commencer les négociations. Elle n'avait pas mandat de prendre des décisions politiques. C'est pourquoi nous pensons que ce n'est pas juste que - depuis le 16 juillet jusqu'à ce jour – ce soit la seule Commission qui soit victime des attaques et critiques par rapport à « Agenda 2000 ». On peut la critiquer pour certains points qui se trouvent dans « Agenda 2000 », mais il ne faudrait pas qu'elle en assume à elle seule tout le poids politique.

Ce scénario implique une question de procédure : Si le Sommet de Luxembourg décide de commencer à négocier avec 5 pays + 1 et si par la suite la Commission évaluera, l'année prochaine, d'une façon positive la demande d'adhésion d'un pays candidat qui ne figurait pas dans le premier groupe, le Conseil européen – en l'espèce sous présidence autrichienne – devrait décider si les négociations peuvent être entamées avec le pays candidat en question. Peut-on imaginer qu'en décembre 1998 tout le débat que nous avons aujourd'hui se répétera au moment même où l'Europe serait sur le point d'intégrer l'Union économique et monétaire ? Allons-nous avoir l'énergie, en décembre 1998, de décider de questions aussi importantes et cruciales, alors qu'il faudra discuter de l'introduction de la monnaie unique avec toutes ses implications et conséquences ? J'en doute. Je dis cela parce que je crois qu'il est important

- a) d'avoir une approche qui libère un peu la Commission européenne de la charge politique qu'elle assume actuellement et
- b) qu'avec le Sommet de Luxembourg nous arrivions à résoudre les problèmes politiques de l'élargissement, une fois pour toutes, ce qui ferait que nous aurions pas la suite un mécanisme permettant d'enclencher automatiquement les négociations. Nous aurions de ce fait une approche individuelle et automatique qui serait faite au niveau des demandes d'adhésion de tous les pays candidats. Nous avons discuté en long et en large au sein de ma Commission sur ces différents aspects et nous avons conclu qu'une solution satisfaisante pour tous consisterait à ce que le Sommet de Luxembourg donne son accord politique par rapport à toutes les demandes d'adhésion et invite tous ceux qui respectent d'ores et déjà les critères à entamer les négociations. Par la suite et pour les autres demandes d'adhésion les négociations seraient enclenchées automatiquement dès qu'un ou plusieurs pays candidats seraient prêts à négocier, mais sans avoir besoin d'abord d'une sanction politique.

Si une sanction politique globale est donnée à Luxembourg, nous n'aurons plus besoin d'une seconde, troisième ..... sanction politique à Vienne ou en l'an 2000. La Commission européenne ferait son travail au niveau des processus techniques et des négociations. Je crois qu'il est de notre responsabilité d'éliminer la charge politique du processus de négociation. Les négociations proprement dites relèvent de faits techniques et non politiques. Il n'y a pas de

décision politique en jeu. Les négociations pourraient commencer automatiquement chaque fois qu'un pays candidat est prêt. Cela voudrait dire très clairement que 5 pays + 1 commenceraient au mois de mai, alors que la Bulgarie, la Roumanie, la Lettonie et la Lituanie ne commenceraient qu'après évaluation positive de leurs demandes, mais le processus de négociation serait mis en route de façon automatique sans qu'il y ait des tensions liées à ce processus.

Pour terminer, je dirais un mot sur le processus d'évaluation. Je pense que la Commission a fait encore un très bon travail en nous présentant un projet de partenariat pour l'adhésion. C'est un document qui est vraiment bien élaboré et qui nous présente un programme et un calendrier très clairs au niveau des stratégies d'adhésion de chaque pays. Si l'évaluation se base sur les réalisations et les progrès accomplis par rapport aux partenariats d'adhésion on pourrait avoir un processus automatique très souple de négociation. Je voudrais vous souligner à cet endroit que pour le moment je parle de problèmes techniques et non pas des négociations proprement dites.

Madame la Présidente, permettez-moi de conclure pour saluer la Présidence luxembourgeoise. Je n'aurais pas parlé aussi ouvertement et aussi franchement si la Présidence luxembourgeoise ne m'y avait pas encouragé et je n'aurais pas osé discuter si ouvertement de ces problèmes avec tous mes collègues si cela n'avait pas été votre encouragement personnel et celui de Messieurs JUNCKER et POOS : Vous qui avez été capable d'écouter toutes les propositions et de prêter l'oreille à toute personne qui avait quelque chose à dire à ce moment historique de l'Europe. Et je pense qu'il est fantastique pour les petits pays de l'Europe de participer à ce moment historique. C'est du moins ce que je ressens personnellement : Je voudrais vous remercier pour votre travail merveilleux en tant que Présidence et j'espère que les prochaines présidences pourront faire preuve du même esprit de collaboration et de coopération dont vous avez fait preuve sous votre mandat.

*Madame la Présidente.*- Soyez certain que votre proposition sera transmise en détail à ceux qui décideront de la stratégie d'adhésion lors du Sommet de Luxembourg. C'est une nouvelle voie qui ne manque pas d'intérêt puisque, selon vous, elle serait plus facile à mettre en œuvre.

*M. Marcos KYPRIANOU ; Président de la Commission des Affaires européennes de Chypre.*- Je voudrais tout d'abord évoquer certains points en ce qui concerne l'adhésion de Chypre et ensuite j'exprimerai un certain nombre d'avis à propos des questions qui ont déjà été débattues au cours de ces deux journées de travail.

Vous n'êtes pas sans ignorer que « Agenda 2000 » n'inclut pas Chypre. Il y a une brève référence à la demande d'adhésion de Chypre, mais elle ne fait que renvoyer à des décisions qui ont été prises antérieurement et qui remontent à 1993. La Commission a émis un avis positif puisqu'elle a estimé que Chypre était éligible pour adhérer à l'Union. Vous savez ce qui s'est passé en 1993. Au mois de mars 1995 le Conseil a ensuite décidé que six mois à compter de la CIG les négociations d'adhésion avec Chypre pourraient commencer. Cette décision a été avalisée lors du Conseil de Florence de 1996.

« Agenda 2000 », je voudrais le répéter, ne fait qu'adopter les décisions préalables du Conseil. Chypre est parmi les candidatures à l'adhésion le plus ancien candidat. Je ne pense pas qu'il y ait de véritable course entre les pays candidats. Il y a un espace de coopération qui existe entre eux. Et cet espace de discussion et d'échange de vues devraient nous permettre de régler les problèmes et de mener à bien notre tâche sur la voie vers l'adhésion.

Chypre répond aux critères économiques, sociaux et politiques qui ont été retenus en 1993 à Copenhague comme conditions préalables à l'adhésion. Nous répondons déjà aux critères de Maastricht et nous sommes un des rares pays qui soit en mesure de participer à l'Union économique et monétaire.

Par ailleurs, dans le domaine politique, nous respectons les critères adoptés par l'Union européenne. J'aimerais également souligner un point sur lequel toutes les institutions

nous ont donné acte, à savoir que Chypre sera contributeur net au budget de l'Union européenne et je puis souligner dans cet ordre d'idées que Chypre a déjà ajusté sa législation sur l'acquis communautaire. Pour ce faire nous n'avons pas eu besoin du moindre concours financier de l'Union européenne. Avec votre permission, Madame la Présidente, je reviendrai sur ce point tout à l'heure.

De nombreuses discussions ont déjà eu lieu sur les avantages que représente l'Europe de l'Est pour l'Union. Il est également important pour l'Union de s'ouvrir à la région sud-ouest de l'Europe. Ainsi que je viens de le dire, Chypre sera contributeur net au budget européen et sur le plan politique nous avons énormément de choses à offrir à l'Union européenne, notamment en matière de PESC. Je crois que c'est notre situation géographique particulière qui fait que nous avons un rôle important à jouer. Vous savez aussi que nous avons des relations particulières avec les pays du Moyen-Orient. Donc au regard de la PESC nous avons des contributions à faire. La PESC va de toute façon se concrétiser à l'avenir et je pense que dans deux mois nous allons finaliser notre union douanière. Les tarifs ont été démantelés. Cette démarche a eu dans le passé une incidence défavorable sur l'économie chypriote puisqu'elle nous a fait subir des pertes de recettes. Mais nous savions qu'en matière d'union douanière c'était la première étape avant d'adhérer entièrement et pleinement à l'Union européenne. C'est de cette façon qu'il faut voir ce scénario.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne pense pas qu'il y ait une compétition entre les pays candidats, bien au contraire. Je pense que nous avons tous notre contribution à apporter à l'Union. L'approche « régates » serait tout à fait de mise au niveau du processus d'élargissement. Mais il est bien évident que même si nous commençons tous en même temps, nous n'atteindrons pas l'objectif au même moment. Même les pays faisant partie de la première vague ne suivront pas la même cadence. Mais il vaudrait mieux que tous les pays candidats puissent commencer le processus de négociation en même temps, car le début simultané des négociations constituerait un bon message à nos peuples. Ensuite il appartiendra à l'Union de suivre une approche au cas par cas et on va donc évoluer en fonction des progrès des uns et des autres.

Il est évident que par rapport au volet institutionnel et du fait que nous ne sommes pas encore membre de l'Union, nous ne pouvons pas encore nous exprimer à ce sujet. Mais nous avons bien sûr un avis sur cette question et, bien que nous ne soyons pas fondés à l'émettre, je pense que d'une certaine façon nos idées devraient être prises en compte. Si on aborde la question sur un plan juridique stricto sensu il est évident que lorsque quelqu'un demande à adhérer à quelque chose que ce quelqu'un doit accepter les règles du jeu en vigueur. Mais en l'espèce, l'Union n'est pas un organisme juridique, mais politique, et donc les idées des pays qui demandent à adhérer devraient être prises en compte, notamment en ce qui concerne les questions fondamentales liées à la souveraineté nationale. En effet, les modifications institutionnelles peuvent déboucher sur un approfondissement des choses et il est évident que cela ne manquera pas d'avoir une incidence sur la souveraineté nationale. C'est pour cette raison que les pays candidats devraient avoir voix au chapitre ou du moins pouvoir s'exprimer. Je ne m'oppose pas à l'idée que les réformes institutionnelles devraient être finalisées avant la première adhésion. Mais je ne pense pas que le volet institutionnel puisse être utilisé comme alibi pour ralentir la marche en avant des négociations. Cela ne peut pas servir de prétexte pour ralentir la procédure. Le processus d'élargissement et des réformes institutionnelles doit avancer en parallèle. Mais l'Union européenne devrait admettre que si elle n'est pas disposée à réformer les institutions maintenant, elle devrait en discuter avec les premiers nouveaux membres.

Chypre connaît un système présidentiel avec une séparation très claire entre l'exécutif et le législatif. Néanmoins la coordination entre parlement et gouvernement fonctionne très bien. Il y a vingt-cinq groupes qui ont été constitués pour plancher sur l'adoption de l'acquis communautaire et notre parlement donne priorité aux textes législatifs qui débouchent sur l'harmonisation de la législation chypriote par rapport à l'acquis communautaire. Au moment du début du processus d'élargissement, qui est prévu pour le mois de mars 1998, la législation de Chypre sera tout à fait à niveau avec l'acquis communautaire.

Je voudrais également insister sur une autre caractéristique propre à Chypre et qui est que tous les partis politiques - majoritaires ou non - sont acquis à l'idée de l'adhésion à l'Union européenne. C'est une position qui a pignon sur rue depuis deux ans. La gauche

a changé de cap et elle a donné son accord au projet d'adhésion. Je dirais que cette nouvelle donne nous permet de veiller à ce que les négociations permettent à Chypre de faire des concessions si nécessaires. L'adhésion à l'Union est un objectif que partagent tous les Chypriotes et leurs partis.

Je vais conclure en formulant une observation de nature générale à propos du coût économique-politique de l'élargissement de l'Union. Les membres actuels et les membres à venir sont convenus du fait que l'élargissement aura bel et bien lieu. Donc à partir de là, puisqu'on a décidé que l'Europe des Quinze deviendra l'Europe des Vingt-cinq, on a accepté en parallèle que des sacrifices devront être opérés. Si les grands pays qui font déjà partie de l'Union doivent accepter de faire des sacrifices, les pays candidats doivent eux aussi être prêts à en faire et ceci tant sur le plan politique que sur le plan économique. Il va falloir accepter que certains droits acquis disparaissent. Il est vrai qu'à court terme l'élargissement représente des coûts qui seront à payer dans le chef de tous. Mais si on arrive à intégrer le concept auquel je viens de faire allusion tout s'en trouvera facilité et il sera certainement moins difficile et plus commode –et cette remarque vaut tant pour les Etats membres que pour les pays candidats - de nous ajuster et de nous adapter par rapport à l'adhésion.

*Madame la Présidente.-* Vous nous avez permis à travers votre exposé bref et détaillé d'avoir une connaissance relativement approfondie de votre pays et qui est de nature à suppléer « Agenda 2000 ». Votre observation que le départ simultané des négociations d'adhésion n'équivaut pas à une arrivée simultanée des pays candidats est partagée par tous; cette situation ne nuisant par ailleurs à personne. Je n'ai plus qu'à vous féliciter pour les résultats réalisés par votre pays. La constitution d'un grand nombre de groupes de travail qui ont pour tâche d'arriver à harmoniser la législation nationale par rapport à l'acquis européen pourrait encourager ou inspirer dans cette voie l'un ou l'autre de nos collègues ici présents.

*M. Augustin Marian HUSKA, Président de la Commission des Affaires européennes de Slovaquie.-* Je voudrais remercier la Présidence luxembourgeoise de nous permettre de rencontrer les représentants des parlements nationaux des Etats membres de l'Union et ceux des pays candidats.

L'intégration à l'Union est devenue le principal objectif de la politique de notre pays depuis le début de l'existence de notre Etat en 1933. Les représentants de la République slovaque sont très souvent critiqués du fait qu'ils se borneraient à accomplir leur propre transformation interne sans se soucier du dialogue politique international et ne seraient pas partisans de compromis politiques. Mais la question qui se pose est de savoir comment avoir un compromis entre ceux qui ont leur propre Etat et ceux qui ont une position de province, comme c'est le cas de la Slovaquie. Qu'en est-il en réalité ?

Aujourd'hui nous sommes une démocratie qui fonctionne : nous avons une pluralité politique, nous avons eu deux élections libres, nous connaissons l'indépendance de la justice et nous sommes dotés de toutes les institutions d'un Etat indépendant et moderne. Au cours des trois dernières années nous sommes parvenus aux meilleurs résultats macro-économiques jamais obtenus, nous avons une inflation très basse et une monnaie convertible et solide et finalement un PIB dont nous n'avons pas à avoir honte. Le processus de privatisation est dans sa phase finale ; nous avons travaillé d'arrache-pied pour améliorer notre position concurrentielle. Nous avons connu des épisodes difficiles en raison de dominances extérieures. Ceci explique pourquoi nous sommes toujours méfiants de toute ingérence extérieure dans notre vie politique. Après le régime totalitaire communiste, notre nouvelle démocratie n'est pas encore tout à fait consolidée et n'est certes pas parfaite. Mais cela est dû à notre époque. Je pense que l'Union européenne doit faire tout son possible pour essayer d'améliorer ce système qui est perfectible afin d'éviter des pressions de groupes de « lobbyistes » qui vont à l'encontre de toute pratique libérale dans un grand nombre de domaines.

Mais ce qui nous paraît le plus important, c'est que l'Union européenne doit essayer de modifier sa propre qualité de Sous-Continent en essayant de devenir un véritable Continent. Ce processus de globalisation implique l'élargissement de l'Union. La croissance de la dynamique de tous les autres Continents est beaucoup plus rapide que ne l'est la croissance du potentiel européen. Notre collègue français a dit hier qu'il fallait répondre à la question de savoir comment sera l'Europe de demain. Est-ce qu'il s'agira d'une structure parallèle ou de coexistence distincte de plusieurs entités ? Pour ma part, j'espère que nous allons créer la région de l'Europe comme étant une unité de réseaux

parallèles, d'Etats qui coopèrent dans le sens de l'ancien slogan latin « in pluribus unum ». Il s'agira là d'avoir un jeu d'influences mutuelles, mais si l'on en venait à des divergences, il est possible que cette intégration se transforme en scission. Nous souhaitons tous avoir des effets de synergie d'une cohésion équilibrée.

Je suis convaincu que la République de la Slovaquie est prête à accepter cette forme de partenariat et nous sommes en train de nous préparer à cette coopération avec beaucoup d'enthousiasme. En tant que Nation ayant acquis une certaine expérience, nous pensons pouvoir contribuer à l'enrichissement de l'Union européenne. Nous ne devons pas seulement nous contenter à nous préparer à accepter les différentes facettes de la civilisation européenne, nous devons également être prêts à nous défendre contre toute forme de vide spirituel que revêt la forme de la société de consommation. Nous devons nous protéger contre l'aliénation de notre propre civilisation. Lorsque je dis nous, je n'entends pas seulement la Slovaquie, mais l'ensemble de nos pays voisins qui sont unis par un lien territorial et qui peuvent eux aussi représenter un enrichissement de la culture européenne grâce à leurs racines spirituelles et à leur identité culturelle intacte et encore bien vivante. Bien que nous ayons nos particularismes, nous sommes néanmoins une partie autonome du potentiel européen et nous espérons pouvoir apporter notre contribution des plus originales à l'entité complexe qu'est l'Europe.

Pour moi la COSAC c'est en quelque sorte l'enceinte qui permet l'échange d'idées utiles et j'espère que cette forme de dialogue va se poursuivre entre les différents représentants des parlements nationaux. C'est la raison pour laquelle nous allons dans le sens de la proposition de la Suède et du Danemark, à savoir que la meilleure proposition pour l'élargissement, c'est le modèle « régates » ; que nous partions tous du même point de départ et qu'ensuite on définisse des critères selon l'habileté et le dynamisme de chacun des Etats candidats.

*M. Edvins INKENS, Président de la Commission des Affaires européennes de la Lettonie.*  
Je voudrais aborder l'aspect balte de « Agenda 2000 ». Le contenu de mon propos rejoindra sur beaucoup de points ce que viennent de dire mes collègues d'Estonie et de la Bulgarie.

La décision de la Commission européenne de diviser les pays candidats en deux catégories n'est pas basée sur des critères objectifs tenant compte de l'évolution des réformes qui ont eu lieu au sein des différents pays candidats, mais sur des impressions. Ces impressions tiennent à l'incapacité d'organisation de l'Union européenne et à différentes considérations. Je citerai comme exemple l'argument que l'Union ne peut pas absorber plus de cinq nouveaux membres pour l'instant. Ce fait limite le nombre des pays candidats avec lesquels on peut entamer des négociations. En deuxième lieu cette limitation va en contradiction avec le principe qui permet à tout pays d'entamer des discussions avec l'Union européenne. Si c'est le cadre du document « Agenda 2000 », si on peut conclure qu'aucun pays n'est prêt à adhérer, il y a visiblement une différence entre les pays qui se trouvent d'un côté ou de l'autre de la ligne de division. Mais les différences qui existent entre les différents pays candidats ne sont pas très grandes et le fait de les diviser en deux groupes aura des conséquences dommageables. Ceci est d'autant plus vrai pour les Pays Baltes.

Les Etats Baltes se trouvent dans une situation spéciale parce qu'il s'agit d'une région entière, qui fonctionne et qui a été divisée, alors que la situation à l'intérieur des trois est semblable. Leurs Premiers Ministres vont se réunir prochainement à Riga pour signer un accord d'institution d'une zone économique ; la prochaine étape pour ces trois Etats étant l'union douanière. Si l'orientation donnée par la Commission européenne est entérinée au Sommet de Luxembourg, on renforcera les divisions. Il y a donc une ligne de division qui a été tracée entre les Etats Baltes. Cette division n'existait pas pendant l'occupation soviétique.

Suite à la recommandation de la Commission européenne, les investissements dont devaient bénéficier d'une façon plus ou moins égalitaire les trois Etats Baltes vont maintenant se diriger davantage vers l'Estonie puisqu'elle se trouve dans une situation privilégiée par rapport à la Lettonie et la Lituanie. Nos banquiers nous ont déjà lancé des signaux très sérieux disant que les choses vont dans ce sens là. Par conséquent dans cinq ou six ans il y aura une division, une brèche entre l'Estonie et les deux autres Etats Baltes et cette division aura été créée suite à la recommandation de la Commission européenne.

Un autre facteur important est le fait que la décision de la Commission divisera non seulement artificiellement les Etats Baltes, mais créera également des difficultés au sein des forces et partis politiques. Cette décision ira dans le sens d'un affaiblissement des forces européennes dans nos pays et créera des désillusions au sein de nos sociétés qui considèrent que l'Union européenne représente une grande richesse politique. Il y aura une certaine censure de la part des citoyens qui sont convaincus que l'adhésion à l'Union dépend uniquement de la capacité d'adaptation de chacun des pays candidats.

Je me permets de vous communiquer quelques indicateurs économiques de mon pays :

- son PIB a augmenté de 5,2%,
- son taux d'inflation sera de 8,5% et
- sa dette extérieure représentera 8,6% du PIB.

Nous avons finalement pu observer un excédent budgétaire stable au cours des dernières années. Cette situation révèle bien que la Lettonie répond aux critères économiques.

J'espère que le Sommet de Luxembourg prendra la décision politique d'un début commun des négociations pour tous les pays candidats.

Après avoir pris cette décision politique, les négociations pourront être entamées en suivant des voies différentes et individuelles pour chacun des pays candidats. Les détails d'ordre technique et le rythme des négociations devront être établis au cas par cas. Il n'y aurait donc pas deux, mais onze vitesses différentes au sein du processus de négociation. Mais on ne peut pas diviser les pays en deux groupes. Il serait plus efficace de travailler avec chaque pays pris individuellement. Si le Sommet de Luxembourg optait pour la recommandation de la Commission européenne de commencer les négociations avec 5+1 pays, il serait difficile d'imaginer ce qui se passera par la suite, chaque fois qu'un pays candidat sera considéré comme étant prêt à entamer les négociations. En effet, le fait d'organiser à chaque fois un Sommet européen pour décider de l'ouverture des négociations avec un pays candidat peut constituer une démarche compliquée et coûteuse.

La recommandation de la Commission européenne fait également référence à des principes objectifs qui échappent à ma compréhension parce que le seul principe objectif à prendre en compte est la situation de la Lettonie. Le niveau de l'économie de la Lettonie a été jugé comme étant le plus bas parmi les pays candidats. Mais les économies de l'Estonie et de la Lituanie sont très semblables à celle de la Lettonie. En tout cas il serait difficile par après de séparer la Lituanie et la Lettonie dans le processus de négociation.

*Madame la Présidente.*- Je pense que votre réflexion affirmant qu'il n'y a pas deux mais onze vitesses, constitue un argument de plus pour un début commun. Elle est en tout cas dans la lignée de toutes les opinions qui ont été exprimées à ce sujet.

*M. Andrius KUBILIUS, Président de la Commission des Affaires européenne de Lituanie.*- Ma tâche est bien difficile. Il n'est pas facile pour moi de m'exprimer après mes collègues lettons et autres. J'avais préparé mon discours. Mais je me bornerai à formuler quelques observations, car je ne voudrais pas répéter les propos tenus par mes collègues.

L'élargissement de l'Union est un thème difficile et ardu. Il est vrai qu'actuellement il y a des difficultés au sein de l'Union, mais celles-ci devraient pouvoir être réglées le plus rapidement possible. Ce n'est pas une sinécure que d'apporter remède à ces difficultés et c'est la raison pour laquelle nous sommes très sensibles à l'engagement de l'Union au niveau de l'ouverture des négociations d'élargissement. Les décisions historiques sont tombées à Amsterdam et nous sommes heureux qu'un des Etats baltes soit inclus dans le premier tour des négociations.

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons planché sur le projet de pacte de partenariat présenté par la Commission, qui a fait l'objet d'une délibération au niveau de mon Gouvernement. Celui-ci a adopté une résolution qui balise le terrain pour le court terme et ceci aux fins de déboucher sur la version finale des pactes de partenariat. Notre Commission des Affaires européennes a, elle aussi, adopté une résolution. C'est

elle qui est chargée d'assurer le suivi des activités gouvernementales en ce qui concerne la version définitive du partenariat.

Nous apprécions beaucoup l'avis de la Commission européenne sur la situation de la Lituanie. Elle y est bien décrite. Mais notre pays se développe rapidement et nous avons dû émettre certaines observations par rapport aux statistiques incomplètes de la Commission, du moins par rapport à la situation actuelle. Un certain nombre de travaux restent encore à accomplir dans le chef de la Lituanie avant d'être prête à commencer le processus de négociation. Le programme de notre Gouvernement tient compte des travaux qu'il nous reste à effectuer.

Il reste néanmoins que nous sommes préoccupés par certains points figurant à l'ordre du jour du Sommet de Luxembourg. On ne sait pas encore quelle décision va tomber à Luxembourg par rapport à la question du début des négociations. On ne connaît pas toutes les composantes des différents scénarios possibles. La décision d'Amsterdam visait à amorcer les négociations avec 5 pays + 1. Cette décision nous a déconcertés parce que jusqu'à Amsterdam nous étions convaincus qu'on allait s'inspirer de la décision du Sommet de Madrid de 1995 où il avait été décidé de commencer les négociations avec les pays candidats dans les six mois après la fin de la CIG. Nous ne voulons plus de surprise de ce genre, mais nous voulons travailler dans la clarté et dans la transparence. Aujourd'hui nous déclarons sans ambages qu'au fond nous sommes tout à fait préparés à aborder les négociations ensemble avec les autres. Notre économie suit un taux de croissance rapide. Lors d'une visite de Monsieur KINKEL en Lituanie, celui-ci a déclaré que le saut que nous avons effectué était comparable au saut du kangourou. Messieurs SOAREZ et GONZALES, Monsieur GENSCHER, ainsi que d'autres hommes politiques, ont émis des appréciations très positives sur le développement de mon pays. Ces données ont d'ailleurs fait l'objet - fin octobre 1997 - de publications dans la presse européenne.

Les conclusions de la Commission européenne sont critiques à l'égard de la Lettonie. Néanmoins nous allons tout mettre en œuvre pour pouvoir participer aux négociations qui débiteront en 1998. Notre objectif risque de ne pas aboutir à la suite de la décision du Sommet de Luxembourg, mais nous avons le ferme espoir que le Sommet optera

finalement pour le modèle « régates », car il faut éviter tout autre clivage. Les négociations devront être aussi claires et transparentes que possibles.

Les critères retenus pour adhérer à l'Union sont ceux du Sommet de Copenhague. En revanche, aucun critère n'est prévu par rapport au lancement des négociations. Ceci préoccupe quelque peu les pays candidats qui ne figurent pas dans la première vague et qui ont des craintes d'ordre psychologique, financière et budgétaire. Ils craignent de se voir appliquer des critères plus strictes que ceux retenus à l'encontre des pays figurant dans le premier groupe. En conséquence, nous avons besoin de critères et de procédures de suivi clairs, de telle manière qu'à la mi-1998 la Commission puisse également inclure la Lituanie dans le premier groupe.

On a dit que les pays candidats de la première vague vont être privilégiés par rapport à la deuxième vague. En fait cette dichotomie pèse sur le climat des investissements et suscite un certain nombre d'inconnus. Certains ont des doutes assez sérieux quant à la question de savoir comment les fonds communautaires vont être alloués aux pays de l'Europe Centrale et Orientale. On dispose d'un projet de rapport du Parlement européen à ce sujet. Les calculs qui apparaissent dans ce projet ne concernent que les pays candidats faisant partie du premier groupe. Si le Sommet ne se décide pas pour un début de négociation simultané, il est évident que les différences entre les pays candidats vont s'accroître.

Les Etats Baltes, et en particulier la Lituanie, qui se trouve près de Kaliningrad, sont confrontés à des problèmes assez particuliers. Nous vivons dans un environnement géopolitique important. Il ne faut pas oublier que la Russie n'est pas très loin. Pour l'instant nous avons de bonnes relations avec elle. Nous avons signé un traité frontalier. Mais il ne faut pas qu'il y ait de vide géopolitique pendant une période trop longue. Car si l'on ne comble pas ce vide par le biais de l'OTAN et de l'Union, il est évident que cette situation va tenter certains hommes politiques russes à vouloir combler ce vide géopolitique. On avait dit à la Lituanie qu'elle ferait partie du deuxième peloton en ce qui concerne l'OTAN et le Président Eltsine a dit qu'il était prêt à octroyer des garanties de sécurité. Donc ici on a déjà créé un vide. Le Sommet de Luxembourg ne doit pas envoyer de mauvais signaux à la Russie.

La position de la Lituanie est claire. Nous ne souhaitons pas qu'il y ait encore davantage de clivages entre les pays candidats. Nous exigeons l'application de critères clairs en ce qui concerne le démarrage des négociations, une approche individualisée, de réelles négociations et finalement un mécanisme de suivi efficace et efficient.

Nous souhaiterions en outre que tout le monde fût convaincu que nous sommes prêts à entamer les négociations en mai 1998.

*M. Edmund Kazimierz WITTBRODT, Président des Commissions des Affaires européennes du Sénat polonais.*- Comme vous le savez, nous venons d'élire un nouveau parlement. Sa composition diffère de celle du dernier parlement. Vous avez le groupe « Solidarité », qui est minoritaire, et le groupe de l'Union pour la liberté, qui est majoritaire et qui a donc fondé un nouveau gouvernement. Le Président du parti de l'Union pour la liberté, qui fut Vice-Président de la Commission des Affaires européennes, a donc été réélu. Il n'a pu se rendre à votre Conférence à Luxembourg, parce qu'un débat a lieu aujourd'hui même dans mon pays. Il nous a néanmoins fait parvenir une lettre avec ses commentaires à propos des sujets qui sont abordés ici aujourd'hui. Notre nouveau Sénateur de l'Action Solidarité, qui a remporté les élections au Sénat, ainsi que le Président du Sénat m'ont donc demandé de les représenter.

Nous sommes pleinement conscients du caractère sans précédent de cette réunion. La Pologne se réjouit d'avance de pouvoir assister en tant qu'observateur aux réunions de la COSAC. J'aimerais souligner à cet endroit que le Parlement polonais confère une attention toute particulière aux activités des parlements nationaux au sein de l'Union européenne. Nous avons suivi de très près l'extension de cette coopération, notamment par le biais de la création de la COSAC. Nous nous félicitons du Traité d'Amsterdam et du protocole sur les règlements des parlements nationaux au sein de l'Union européenne. Ce protocole reflète la volonté d'une plus grande démocratisation et transparence du processus de prises de décision au sein de l'Union européenne. De ce point de vue le Sénat et le SEJM polonais sont d'accord pour dire qu'ils approuvent les activités de la COSAC car elle permet d'échanger des points de vue sur les possibilités

qu'offrent l'élargissement et le renforcement du rôle des parlements nationaux au sein de l'Union européenne.

Le thème principal de notre réunion porte sur « Agenda 2000 ». C'est un document fondamental pour l'Union européenne et pour l'élargissement. Cet « Agenda 2000 » représente le point de départ d'un lancement rapide des négociations d'adhésion avec les pays candidats de l'Europe Centrale et Orientale et une sorte de bilan de la situation des différents pays candidats à l'Union. La Pologne constate avec satisfaction qu'il y est retenu que notre pays est un pays avec une économie de marché qui fonctionne et qui devrait être à la hauteur des pressions concurrentielles et des forces du marché de l'Union et cela à moyen terme. Nous nous félicitons de constater que la Commission a bien perçu l'ensemble des efforts que nous avons accomplis depuis 1989. D'ailleurs nous sommes considérés comme pays faisant partie de la première vague des pays qui vont adhérer à l'Union européenne.

Mais nous avons aussi pris bonne note de l'ensemble des déclarations qui soulignent quels sont les points de notre économie qui devraient subir des changements. La Commission a constaté qu'il existait encore un grand nombre d'entreprises appartenant à l'Etat, notamment pour ce qui est des chantiers navals et des mines. Elle a également évoqué certains problèmes de nature écologique et de fiscalité. Nous prenons donc bonne note de ces problèmes. Ils constituent le principal souci et la cible privilégiée des activités de notre gouvernement. Notre Premier Ministre, dans le discours au SEJM polonais qu'il a prononcé le 9 novembre, a évoqué les points qui posent problème en affirmant qu'il fera tout son possible pour les résoudre. Avec le soutien du Parlement nous sommes convaincus que le Gouvernement polonais tiendra ses promesses et entamera les actions qui s'imposent.

Nous espérons que dans son rapport sur l'économie polonaise de cette année, la Commission européenne va tenir compte de nos difficultés et de nos efforts pour les résoudre. L'opinion positive de la Commission ne doit en aucune manière nous amener à nous contenter des succès que nous avons connus jusqu'à présent. Bien au contraire, ceci doit nous décider à mettre les bouchées doubles. La modernisation de l'économie polonaise est un processus de longue haleine et coûteux. Nous assumerons les coûts de

cette évolution. Nous l'aurions fait même si nous n'avions pas demandé à adhérer à l'Union européenne.

Je pense que l'évaluation de « Agenda 2000 » décrit également les mesures qui devront être prises par l'Union européenne pour essayer de faciliter l'adhésion des différents pays candidats. Je suis fermement convaincu que nous allons bénéficier du soutien de l'Union pour parvenir à notre objectif.

Je voudrais revenir à la question de la réforme institutionnelle. Nous sommes d'accord avec ceux qui ont prôné cette réforme institutionnelle. Elle est effectivement nécessaire. Mais nous espérons que cela ne va pas reporter l'élargissement de l'Union européenne.

D'une façon générale nous sommes d'accord avec la démarche de « Agenda 2000 » qui suggère le démarrage des négociations d'adhésion dès l'année prochaine. La Pologne est favorable à ce scénario. Nous estimons que le processus de négociation devrait pouvoir au mieux nous préparer à l'adhésion. Enfin, je dois dire que nous savons fort bien que les jours et les mois à venir seront cruciaux, et pour mon pays et pour l'Europe qui devra introduire la monnaie unique et entamer le processus d'élargissement. Quant aux pays candidats qui doivent consolider leurs systèmes économiques pour remplir les critères qui sous-tendent l'adhésion à l'Union européenne, ils connaîtront eux aussi des temps difficiles. Mais nous savons que cette accession des nouveaux pays candidats va modifier l'Union et l'Europe toute entière en conférant une plus grande stabilité et un plus grand bien-être à tous. Je pense que les représentants des parlements nationaux et du Parlement européen partagent ce point de vue et contribueront à sa réalisation.

*Madame la Présidente.*- J'étais particulièrement contente de vous entendre dire que les efforts accomplis par la Pologne le sont non seulement pour accéder à l'adhésion à l'Union européenne, mais pour le pays même. C'est une phrase que j'essaie de faire passer au niveau des critères de convergence de l'Union économique et monétaire, alors que les hommes politiques ont parfois tendance à se retrancher derrière l'Union pour faire croire à leurs citoyens que la solution de problèmes encombrants n'est pas de leur

compétence. En l'espèce il serait vraiment trop facile de vouloir charger l'Europe d'un quelconque fardeau.

*Mme Mariana STOICA, Présidente de la Commission des Affaires européennes de la Roumanie.* Le but stratégique et fondamental de la Roumanie c'est son intégration pleine et entière au sein de l'Union européenne, et ceci le plus rapidement possible. Cet objectif est partagé par la société roumaine et il est ancré dans un consensus national authentique. Toutes les forces politiques roumaines ainsi que 90% de la Roumanie s'efforcent d'atteindre cet objectif. L'intégration dans des structures occidentales est un garant de stabilité et de bien-être pour le peuple roumain. Mais en fait c'est plus que cela. C'est le reflet de l'aspiration profonde de la société roumaine à partager avec les Etats membres de l'Union européenne des intérêts européens, ainsi que des valeurs et aspirations européennes.

Des élections présidentielles et législatives ont eu lieu au mois de novembre 1996. Elles ont concrétisé une transition démocratique dans notre pays et ont permis d'accroître et d'approfondir le processus d'intégration européenne au niveau de ses citoyens. Depuis les élections, peu de temps s'est écoulé, et malgré cela les autorités roumaines ont engrangé des succès considérables dans le domaine de la réforme économique, de la privatisation et de la stabilisation macro-économique. La Roumanie a réussi à édifier un système administratif efficace et efficient et à moderniser la société roumaine. Ce qui est important, c'est que des avancées considérables ont été réalisées au niveau de la transposition de certains éléments importants de l'acquis communautaire. Nous sommes convaincus que la Roumanie actuelle affiche les caractéristiques d'une démocratie ayant des institutions stables, assurant la prédominance du droit, le respect des Droits de l'Homme, ainsi que la protection des minorités ethniques.

La Roumanie n'a aucun doute quant au bien-fondé de l'analyse qui a été faite par la Commission européenne à son sujet. D'un point de vue général l'avis de la Commission est bien équilibré. Il semble donner une appréciation assez complète des avancées socio-économiques réalisées par la Roumanie au cours de ces dernières années. Cela dit la Commission ne précise pas les différents critères d'adhésion et quels sont les éléments de

l'acquis communautaire qui n'ont pas encore été transposés par la Roumanie. La Roumanie a commencé son processus de mutation économique à un niveau assez inférieur aux autres pays candidats, ce qui fait que les progrès sont considérables si on les juge à l'aune des progrès réalisés par ailleurs. Mais la Roumanie a réalisé par ailleurs un certain nombre de progrès qu'il convient de prendre en compte. Cela dit la Commission n'applique pas la flexibilité des critères de Copenhague à l'encontre de la Roumanie. La Commission donne une application stricte de ces critères et ceci au détriment de la Roumanie. Nous avons exprimé des réserves très sérieuses en ce qui concerne la date de démarrage des négociations.

Pour notre part, nous estimons que la recommandation de la Commission visant à lancer les négociations avec 5 pays + 1 sur onze s'écarte du principe de l'égalité des chances qui a toujours été strictement respecté jusqu'à présent. Tous les pays associés ont développé leurs relations avec l'Union européenne au sein d'un cadre bilatéral unique qui a été créé par les accords européens et tout cela s'est fait dans le cadre des mêmes paramètres s'inscrivant dans des dialogues multilatéraux. Tout le monde a bénéficié du même type d'assistance de la part de la Communauté européenne. Dans cette lignée je voudrais insister ici sur le fait que la Roumanie est en faveur d'un démarrage simultané des négociations d'adhésion. Nous ne sommes pas d'accord pour dire qu'un démarrage simultané des négociations avec tous les pays candidats retarderait le processus d'adhésion par rapport à ceux qui sont les mieux préparés à l'adhésion, puisque de toute façon le moment de l'adhésion pour chaque pays dépend des conditions et critères qui seront fonction des avancées réalisées au travers des négociations. Aucun pays candidat ne remplit parfaitement les critères de Copenhague. Alors je ne crois pas qu'il faut faire éclater ces pays en pelotons différents, parce qu'une telle attitude n'engendrera que des effets contreproductifs.

A notre avis le moment n'est pas venu de cloisonner les pays candidats d'autant qu'on ne sait pas quel est leur degré de préparation à l'adhésion et quelle sera l'assistance dont chacun d'eux bénéficiera dans la phase ex-post, c'est-à-dire après la négociation.

Par ailleurs, l'analyse de la situation roumaine qui a été faite par la Commission, par rapport aux critères de Copenhague, contribue à une meilleure appréhension de l'état

des lieux au niveau du volet politique, économique et sociétal. A partir de là on pourra mieux maîtriser le processus d'adhésion.

Les autorités roumaines ont déjà commencé à plancher sur un élément essentiel du partenariat d'adhésion et elles ont lancé le programme national pour ce qui est de la transposition de l'acquis communautaire. Pour l'instant une stratégie d'adhésion à moyen terme est en cours d'élaboration. C'est un document de base que les Roumains vont utiliser pour commencer les négociations, mais en dehors de cela il y a une stratégie régionale qui se rapproche des règles communautaires en vigueur. La Commission parlementaire roumaine s'occupant d'intégration européenne a examiné et examinera prioritairement les travaux effectués par les différents ministères dans les domaines où la Commission européenne a singularisé un certain nombre de retards de la Roumanie par rapport à la convergence à la législation communautaire.

En ce qui concerne « Agenda 2000 » nous sommes particulièrement sensibles aux propositions de la Commission européenne en ce qui concerne la stratégie consolidée de pré-adhésion et la mise en place d'une Conférence européenne. Cela dit, si on devait moduler l'approche des pays candidats au niveau du démarrage du processus de négociation, il est évident qu'à ce moment là ces deux éléments ne serviraient pas d'« Ersatz » pur et simple aux négociations. C'est pourquoi nous estimons que la prochaine Conférence européenne ne devrait pas être limitée à des questions liées aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> piliers. Nous estimons que cette conférence devrait également aborder les questions qui sont ciblées justement par les négociations d'adhésion. Nous estimons qu'il faut consolider l'approche bilatérale en ce qui concerne les questions qui ont été appréhendées jusqu'à présent dans le contexte du dialogue dit structuré.

Je voudrais terminer ma présentation en faisant état de quelque chose qui est anormal et frustrant et qui risquerait d'avoir une influence négative sur la Roumanie. Je me réfère au statut actuel de la liberté de circulation des Roumains qui souhaitent se rendre dans les Etats de l'Union. Vous savez que notre pays figure toujours sur la liste des pays tiers, dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa. Tous les autres pays associés, à l'exception de la Bulgarie, bénéficient d'un statut différent. Nous sommes sensibles à la position du Parlement européen à cet égard et qui va dans le sens non-discriminatoire de

la question des visas pour tous les pays associés de l'Europe Centrale et Orientale. Une résolution a déjà été prise dans ce sens par le Parlement européen. Cela dit, nous souhaitons que des mesures soient prises au niveau de la Commission européenne et au niveau des Etats membres de l'Union afin qu'on enlève le nom de la Roumanie de la liste noire des pays pour lesquels l'Union européenne exige un visa et nous souhaitons également que les négociations bilatérales soient lancées, visant à éliminer l'obligation de visa. Dans cette optique je lance un appel à mes collègues des parlements de l'Union pour que ceux-ci se rallient à cette action d'autant que la Roumanie a beaucoup progressé récemment, et ceci notamment dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, de l'amélioration des contrôles frontaliers, de la réduction substantielle de l'émigration clandestine, de la lutte contre le trafic des drogues et le crime organisé, de la délivrance des passeports et de la coopération avec les pays de l'Union et finalement dans le domaine des passeports diplomatiques où un certain nombre de mesures ont été prises.

*M. Viktor ORBAN, Président de la Commission des Affaires européennes de la Hongrie.-* J'avais préparé un texte contenant des réflexions sur l'état actuel du processus de préparation de la Hongrie à l'adhésion de l'Union européenne. Ce texte est à votre disposition. Je viens toutefois de décider de renoncer à la lecture de mon document de préparation et de n'aborder que trois points :

*I. Notre évaluation générale de « Agenda 2000 » :*

Nous avons été impressionnés par le sérieux de la Commission européenne lorsqu'elle a préparé son avis sur la demande d'adhésion des PECO. C'est pourquoi nous sommes convaincus que les avis et documents sur l'élargissement, publiés dans le cadre de « Agenda 2000 », sont le plus objectifs possibles et démontrent qu'on peut se baser sur les critères de Copenhague.

*II. Les liens entre les réformes internes de l'Union européenne et l'élargissement :*

Je partage l'opinion de ceux qui prétendent que les structures institutionnelles et de prises de décision ne seraient plus efficaces si l'Union était amenée à accueillir plus de six nouveaux membres. Mais avec la même logique on pourrait très bien

dire que les structures telles qu'elles existent maintenant ne peuvent pas non plus fonctionner convenablement à Quinze. Nous adhérons donc à la proposition d'effectuer une réforme institutionnelle de l'Union européenne. Mais retarder l'élargissement en raison de l'incapacité des Etats membres de parvenir à un accord sur cette question –comme ce fut déjà le cas à Amsterdam – ne serait ni justifiable ni raisonnable. En décembre 1995, à Madrid, le Conseil européen a promis que les négociations commenceraient avec les pays candidats six mois après la CIG. C'est pourquoi nous estimons que la Commission européenne a fait une proposition raisonnable dans « Agenda 2000 » lorsqu'elle recommande de commencer à négocier, dans un premier temps, avec les pays candidats qui ont déjà fait suffisamment de progrès pour répondre aux critères d'adhésion en insistant parallèlement sur une réforme profonde des institutions européennes. Mais cette discussion peut représenter un danger potentiel de retard dans le processus d'élargissement à l'Est.

Le deuxième danger pour un tel retard se situe au niveau de

### *III. La question de faire une différenciation entre les pays candidats :*

Je ne voudrais pas qu'on se méprenne sur mes propos et je vais donc m'exprimer clairement à ce sujet. Il va de l'intérêt de la Hongrie que tous les pays candidats – et avant tout nos pays voisins - soient membres à part entière de l'Union européenne et cela le plus tôt possible. Il faut toutefois considérer le danger que représente le retard que pourrait représenter la décision de commencer en même temps les négociations d'adhésion avec tous les pays candidats. Je me réfère dans ce contexte à l'expérience de l'Union européenne en matière d'élargissement lorsque les pays du groupe de l'AELE ont été acceptés. Les avis de la Commission prouvent qu'il y a de grandes différences entre les pays candidats. Si le Sommet de Luxembourg décidait néanmoins de commencer les négociations avec tous les pays candidats, cela voudrait dire, à notre avis, que les critères de Copenhague et les analyses objectives étaient inutiles. Il en est de même des efforts réalisés par les pays candidats qui sont considérés par la Commission comme étant prêts à négocier. Nous sommes tout à fait conscients que de toute façon la décision du début des négociations est de nature politique. A l'aide des avis émis par la

**Commission nous connaissons les arguments et les réflexions qui ont amené la Commission à faire des différences et nous disposons de ce fait de données justificatives pour les accepter.**

**Permettez-moi de rappeler également que les élargissements antérieurs concernaient un nombre moins élevé de pays candidats à l'adhésion et qu'aujourd'hui le nombre élevé de candidats pourrait aboutir à un manque de capacité du côté de la Commission. Ce n'est pas par manque d'intérêt à voir certains pays candidats adhérer le plus rapidement possible à l'Union que nous approuvons la différenciation qui a été faite par la Commission, mais nous craignons que le commencement simultané des négociations ralentisse fortement le processus d'élargissement. Nous sommes donc favorables à une différenciation, mais sans discrimination, et nous sommes convaincus que cette approche répond à l'intérêt de tous les pays candidats et des pays qui sont déjà membres de l'Union européenne.**

CONTINUATION DU DEBAT AGENDA « 2000 »

Interventions des Présidents des Commissions des Affaires  
européennes des pays membres

*M. Renzo IMBENI, Vice-Président de la Commission des Affaires européennes du Parlement européen.*- J'ai été incité à demander la parole par les deux dernières interventions.

D'abord celle du représentant de la Roumanie qui a employé un terme qui devrait susciter notre réflexion. Il a dit que son pays ne voulait plus figurer sur la liste noire.. Nous avons entendu hier Monsieur l'Ambassadeur Jean MISCHO et au mois d'octobre le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur POOS, répéter que le processus d'élargissement n'était pas exclusif, qu'il prévoyait des phases d'inclusion successive, et qu'on n'avait pas l'intention de faire une discrimination par rapport à qui que ce soit. Or, cette discrimination sera forcée puisque que tous les pays candidats ne se trouvent pas au même niveau. Il convient néanmoins de prendre en compte que, malgré certaines garanties et assurances, la perception de la position adoptée par la Commission varie d'un pays à l'autre. C'est pourquoi je persiste à souhaiter que lors du Sommet du Luxembourg, qui aura lieu le 12 décembre prochain, le Parlement européen demande au Conseil de revoir la décision de la Commission européenne. Il ne s'agit pas ici de parler en formulations toutes faites. Mais je crois que ce serait une bonne chose pour tout le monde si le Conseil se mettait d'accord sur un compromis qui aille un peu plus loin que celui qui a été élaboré par la Commission.

Le second motif de mon intervention concerne la réflexion qui vient d'être faite par le délégué hongrois. Ce dernier a critiqué – si j'ai bien compris – l'attitude de ceux qui insistent pour que préalablement à tout élargissement il y ait une réforme institutionnelle. Sur ce dernier point je suis absolument certain du vote du Parlement : Il y aura une très vaste majorité en faveur de cette orientation. Et M. ORBAN poursuit en

affirmant que l'Union n'aurait pas pu s'élargir par le passé si elle avait dû réformer en même temps les institutions. Je dois vous dire à ce propos qu'à la veille de tout élargissement, de 6 à 9, de 9 à 10, de 10 à 12 ou de 12 à 15 membres, l'Union a connu une réforme plus ou moins approfondie et importante. Nous avons une moyenne de réformes qui est quinquennale. Ce n'est pas vrai que les différents élargissements se soient passés d'un côté et le processus de réforme institutionnelle de l'autre. Non, tout cela était étroitement imbriqué. A ce propos j'aimerais demander à mes collègues de se méfier des faux amis. Les faux amis sont ceux qui vous diront qu'ils souhaitent que cet élargissement se fasse sans difficultés. En effet, cette attitude cache en fait l'idée que l'Union aura un grand marché, qui sera faible institutionnellement. Je ne crois pas que cela devrait être l'objectif que doivent rechercher les représentants du peuple. Je crois au contraire que nous devons insister pour qu'il y ait une plus grande convergence entre les représentants des parlements, qui font déjà aujourd'hui partie de l'Union, et les représentants des parlements des pays qui feront partie de l'Union de demain. C'est cette convergence d'engagement qui fera que l'élargissement sera étroitement lié à la réforme institutionnelle. Cette nécessité de la réforme institutionnelle n'est pas un subterfuge ou une autre façon pour vous dire de patienter encore un peu, mais une exigence des plus objectives et indispensables.

*M. Göran Lennmarker, membre de la Commission des Affaires européennes du Riksdag, Suède.-* J'ai été très intéressé par toutes les contributions qui ont été faites par les représentants des pays candidats. De nombreuses idées ont été émises lors de leur débat sur « Agenda 2000 ».

Etant donné que nous sommes déjà à la mi-novembre 1997 je pense que la tâche essentielle de la réunion du Conseil européen à Luxembourg sera de décider d'entamer le processus de négociation. Il ne faut plus retarder ce processus. Je crois que c'est là la conclusion fondamentale qu'il convient de tirer de notre situation actuelle.

Notre collègue bulgare a fait tout à l'heure une observation qui ne manque pas d'intérêt : Il a dit que si l'on désirait éviter d'organiser des Sommets ayant à se prononcer successivement sur des demandes d'ouverture des négociations avec les pays

candidats qui n'auraient pas été admis à négocier au mois de mai prochain, le Sommet du Luxembourg devra donner son accord politique pour un départ simultané du processus de négociation. Ceci permettra par rapport aux pays candidats, qui sont aujourd'hui considérés comme n'étant pas suffisamment prêts pour négocier et qui dans un avenir plus ou moins proche seraient en état de faire, d'enclencher automatiquement les négociations, sans avoir au préalable recours à un accord politique. Je trouve cette suggestion très intéressante et j'espère qu'on en tiendra compte.

Plusieurs de mes collègues viennent de souligner que la Commission a omis de préciser les critères pour pouvoir négocier et c'est vrai. On devrait peut-être essayer d'intervenir auprès de la Commission pour qu'elle explicite ces critères. De ce fait les pays candidats seraient en parfaite connaissance de cause de ce qu'ils doivent faire pour se mettre en situation de respecter ces critères et ils seront ainsi en mesure d'évaluer le moment auquel ils seront susceptibles de commencer les négociations. En déterminant et en définissant ces critères, les demandes d'adhésion des pays candidats pourraient être analysées suivant les mêmes paramètres. Le mécanisme d'évaluation qui serait ainsi mis en place devrait leur permettre de pouvoir s'adresser à la Commission lorsqu'ils s'estimeront prêts à négocier.

Il y a eu un commentaire qui a été fait par notre ami de Lettonie qui me préoccupe et qui concerne la différence entre les pays candidats, s'agissant surtout des Etats Baltes. Je crois qu'il serait erroné voire dangereux d'avoir une approche régionale des pays, surtout des Pays Baltes, au niveau du début du processus de négociation. Evidemment, si on négocie sur une base individuelle, il y aura des différences, puisque que tous les pays ne se trouvent pas au même niveau. Je suis plutôt partisan pour un processus d'analyse individuelle que pour une approche régionale.

Pour terminer, Madame la Présidente, permettez-moi de relater une expérience que nous avons eue récemment en tant que pays négociateur. Nous avons constaté à cette occasion que les négociations sont souvent très lourdes et elles consomment beaucoup de ressources. Ceci pour vous dire que les négociations ne devraient pas s'éterniser. On devrait les rendre le plus brèves possibles. Il ne faudrait pas qu'elles aillent au-delà de cinq ou six ans, parce que sinon certains pays risquent de manquer de ressources. Je

crois que c'est un élément duquel il faudra tenir compte lorsqu'on définira le processus de négociation. Dès qu'il y a un accord au sein de l'Union, il faut prévoir un calendrier pour pouvoir ajuster certains domaines. Mais il ne faut surtout pas sous-estimer la pression que les négociations exercent sur les gouvernements et sur toutes les personnes qui travaillent au sein des gouvernements.

*M. Pedro SOLBES, Président de la Commission des Affaires européennes du Congreso de los Diputados, Espagne.-* J'ai vécu plusieurs élargissements. Une fois en tant que négociateur d'un pays qui désirait adhérer à l'Union européenne et en tant que responsable du ministre espagnol lors d'élargissements successifs.

Le premier élément fondamental qui, je crois, doit être très clair à l'esprit de tout un chacun est qu'en l'espèce il n'y a pas eu de refus par rapport aux pays qui ont soumis leur demande d'adhésion. Ceci est un point fondamental.

Deuxième point : La pratique nous montre qu'il est très difficile de recourir à un modèle de négociation qui se ferait au cas par cas. Les institutions ne peuvent pas travailler en changeant chaque année de structures et de méthodes de travail. Il est donc indispensable de bien avoir à l'esprit qu'à la fin les adhésions auront lieu par vague. On peut commencer quand on veut et négocier comme on veut. Ceci fut la pratique à d'autres époques et ce sera encore la pratique à l'avenir.

Mon troisième point concerne le problème du départ des négociations qui est une décision d'ordre politique. Je pense que les problèmes politiques qui pourraient exister à l'intérieur des pays candidats qui ne font pas partie du premier groupe doivent nous faire réfléchir sur la question de savoir si le moment du départ des négociations peut être le même pour tous. Je voudrais à ce sujet simplement confirmer la position de l'Espagne qui est que nous voulons négocier avec tous, mais nous voulons qu'ils n'entrent dans l'Union européenne que lorsqu'ils respecteront les critères d'adhésion.

L'un des éléments les plus frustrateurs consiste à se rendre à la table de négociation pour changer le modèle existant, pour changer l'acquis communautaire, et avoir un

nouveau modèle. Lorsqu'on parle de ces questions là je conseille toujours, pour ne pas être frustré, de ne pas soulever la question en ces termes, sauf dans les cas de vie ou de mort, et de s'attacher à l'acquis communautaire, sinon on risque de mettre le tout en danger.

La participation à l'Union européenne implique non pas la défense des intérêts bilatéraux de certains, mais la défense d'intérêts communs pour nous tous. Cela veut dire que ce qui est bon pour l'un doit être bon pour l'autre. Nous ne devons pas avoir recours à un modèle où il y a un gagnant et un perdant. Nous devons trouver un modèle où tout le monde est gagnant ou du moins où tout le monde obtient certains résultats.

J'insiste beaucoup sur ce qu'a dit notre collègue BEDIN : Il dit que chaque modèle d'élargissement de l'Union a toujours impliqué une réflexion sur son fonctionnement et sur son approfondissement. Le seul obstacle que nous verrions tous à un élargissement, c'est que cet élargissement signifierait la mort de l'Union telle qu'elle existe maintenant ou un changement substantiel de sa nature. Dans ce cas il serait justifié de se demander si l'élargissement a un sens ou non. A partir de là, il y a trois réflexions que l'on peut faire :

- 1) Il faudra trouver une solution aux problèmes institutionnels. Ceci n'est pas un obstacle à l'élargissement, mais il faudra y réfléchir. On peut s'imaginer que si l'on étend le modèle actuel des institutions aux nouveaux Etats membres, on se trouvera face à des obstacles très importants, p.ex. en matière de décisions à l'unanimité. On pourrait également rencontrer des situations où des décisions seraient prises par la minorité des habitants de l'Union européenne en opposition avec l'opinion de la majorité de ses habitants. Une telle situation ne pourrait pas durer et cela ne pourrait pas fonctionner.
- 2) Je pense que nous devons également réfléchir au modèle de financement que nous voulons à l'avenir. Il faut savoir combien d'argent sera nécessaire pour cette future Union européenne pour en assurer son fonctionnement.
- 3) Je ne voudrais pas jeter de l'huile sur le feu, mais je suis vraiment inquiet parce que les négociations qui nous attendent diffèrent substantiellement de celles que nous avons menées jusqu'ici et ceci à deux titres :

- Tout d'abord le modèle historique de périodes transitoires ne nous sert plus, puisque les frontières physiques ont disparu.
- En second lieu nous parlons d'un élargissement avec des pays qui ont des niveaux de revenu de loin inférieurs aux nôtres. La philosophie des pays candidats doit tendre vers une amélioration des revenus afin de viser le niveau communautaire.

Ce sont des questions compliquées, mais qui –comme l'a dit le Premier Ministre – ne représentent pas un obstacle pour le début des négociations. Tout ce que nous désirons c'est que l'Union soit de plus en plus solide et qu'elle suive la même ligne qui a fonctionné au cours des dernières années.

*M. Henri NALLET, Président de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée Nationale, France.*- Je voudrais d'abord vous remercier de l'occasion que vous nous avez donnée de ce débat cet après-midi, qui a été pour moi très instructif et très intéressant. Je voudrais également remercier nos amis responsables des délégations des pays candidats d'être venus, de s'être exprimés, de nous avoir fait part d'une manière très franche et très directe de leurs préoccupations et de leurs espoirs. Je voudrais donc à ce stade présenter uniquement deux ou trois réflexions que m'ont inspiré les interventions des uns et des autres.

Je comprends bien l'inquiétude de certains pays candidats qui, ne figurant pas sur la première liste qui a été présentée par la Commission, ont en quelque sorte le sentiment qu'ils ont été laissés de côté. Je peux comprendre cette réaction, mais il me semble que notre collègue Pedro SOLBES qui a connu un autre élargissement à la suite d'une négociation longue et compliquée - je peux en témoigner - a rappelé un principe très évident. C'est que dans une négociation d'élargissement, qui sera nécessairement longue et difficile, ce qui compte ce n'est pas tellement le point de départ, c'est le point d'arrivée. Et si après le Sommet de Luxembourg les pays candidats ne se trouvaient pas tous en même temps au point de départ des négociations, parce que sur proposition de la Commission, le Conseil aurait été d'avis que les pays candidats se trouveraient dans des situations différentes, il me semble qu'il faudrait que nous ayons une attention

particulièrement vive pour ce que la Commission a très justement appelé la stratégie de pré-adhésion. C'est en effet dans cette période, où l'Union doit aider les pays candidats à les mettre en état d'accéder le plus rapidement possible au niveau leur permettant d'entamer les négociations, que des choses tout à fait essentielles vont se jouer. Et je me permets de vous dire ici que j'ai été particulièrement intéressé et bien impressionné par les propositions que nous fait la Commission. J'ajoute tout de même qu'elles sont peut-être un peu modestes sur certaines perspectives financières. Il y a en particulier un détail qui nous a frappés dans notre débat au Parlement français, c'est de savoir comment il se fait que la ligne budgétaire consacrée à la pré-adhésion soit toujours la même, alors que plus on va intégrer de pays candidats et plus les dépenses de pré-adhésion devront être importantes pour permettre aux autres de rattraper le niveau moyen. Il y a donc là un problème de logique financière qui me paraît mériter discussion avec la Commission. Je pense qu'il vaudrait peut-être mieux se préoccuper d'un sujet pareil plutôt que d'essayer de forcer une porte qui ne se serait pas ouverte au bon moment. Voilà une première remarque.

Une deuxième remarque, toujours dans le même esprit : Je crois que nous devrions aussi – peut-être les instances du Parlement européen pourraient s'en saisir - être informés et pouvoir tirer un bilan de tout ce qui a été fait avec chacun des pays candidats dans les relations qu'ils entretiennent depuis plusieurs années avec l'Union européenne et en particulier au travers du programme PHARE. La Commission nous dit que l'instrument PHARE plus un certain nombre de lignes budgétaires sous la rubrique développement rural vont servir à alimenter les fonds destinés à permettre aux pays candidats d'atteindre le niveau moyen de l'Union. Nous devrions peut-être vérifier les résultats auxquels on est déjà parvenu pour inciter nos parlementaires à faire un travail de contrôle et de discussion à faire et inciter éventuellement la Commission à réviser un certain nombre de procédures. En tout cas, ce qui serait très important par rapport à ce qui m'a été donné de voir dans certains pays, c'est que le programme PHARE puisse être discuté, négocié, adapté à la situation de chacun des pays et ne soit pas vécu comme une généralité à l'égard de l'ensemble.

Enfin, une troisième remarque que je voudrais faire pour rejoindre les réflexions du Vice-Président IMBENI. Je ne voudrais pas que l'on pense que seuls les représentants

du Parlement européen sont attachés à ce problème de réforme institutionnelle. J'ai en effet entendu, repris par certains, l'argument que ceux qui sont attachés à la réforme institutionnelle retardent l'élargissement. Il faut absolument rompre avec cette analyse qui est complètement erronée. Je crois, au contraire, qu'elle est un peu trop facilement utilisée pour dire d'élargir le plus vite possible, quelle que soit la nature de notre Union. Or, je pense que d'insister sur la nécessité de faire parallèlement à la discussion sur l'élargissement la réforme institutionnelle nécessaire, c'est permettre l'élargissement et assurer de bonnes conditions à l'élargissement. On a eu raison de rappeler qu'à chaque élargissement a correspondu un approfondissement. En effet, l'élargissement par lui-même change l'Union et il faut donc que l'Union change. C'est pourquoi il est absolument nécessaire que les Etats membres actuels fassent d'abord le travail qu'ils n'ont pas su faire il y a quelques semaines.

Je voudrais dire aux pays candidats qu'il ne faut se faire aucune illusion. S'il n'y a pas de réforme institutionnelle, ils vont entrer dans un système international – que je ne sais plus très bien caractériser – qui aura le plus grand mal à fonctionner. Et s'il n'y a pas eu un certain nombre de réformes institutionnelles au sein de l'Union permettant d'adapter ses processus de décision à une structure de 18, 19, 20, 21, 22, je souhaite bien du courage aux représentants de ces nouveaux pays lorsqu'ils voudront changer p.ex. en un point une décision dans le domaine des fonds structurels, des fonds de cohésion ou peut-être même de la politique agricole. L'Union ne pourra pas fonctionner convenablement avec les structures et les processus de décision actuels. Voilà pourquoi je soutiens tout à fait ce qu'a dit le Vice-Président IMBENI : Nous devons faire les deux choses en même temps : les discussions sur l'élargissement et les programmes de pré-adhésion permettant à nos amis, que nous invitons à nous rejoindre, de progresser comme ils le souhaitent et comme ils l'ont déjà fait, et la réforme des institutions, pour qu'ils puissent entrer dans une maison accueillante et qui fonctionne bien.

*Madame la Présidente.*- Souhaitez-vous que je transmette pour avis vos remarques par rapport au programme PHARE à la TROIKA ?

*M. Henri NALLET, Président de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée Nationale, France.*- Si la TROIKA voulait bien s'en charger j'en serais ravi et je l'y encourage vivement.

*M. Kimmo SASI, Vice-Président de la Commission des Affaires européennes du Eduskunta, Finlande.*- J'admire beaucoup l'OTAN en matière d'élargissement. A l'OTAN ils ont réagi et décidé rapidement. Ils ont pris une décision très réaliste à Madrid en décidant que trois pays allaient participer immédiatement à l'élargissement et les autres plus tard, en 1999. Nous savons que c'est un processus qui est long. Je crois qu'il faudrait s'inspirer du modèle de l'OTAN : Vous savez, face à l'histoire, les citoyens vont voir comment l'Union européenne va s'acquitter de ses obligations en matière d'élargissement et si nous dérapons, je puis vous dire que notre réputation s'en ressentira. Donc il faut statuer et pouvoir trancher.

Je pense que les difficultés soulevées lors de la discussion de la réforme institutionnelle proviennent avant tout des grands pays membres et non pas tellement des pays candidats qui deviendront nouveaux membres de l'Union. Je crois qu'il faut arrêter les frais et la discussion autour de la réforme institutionnelle. Il faut lancer l'élargissement. La tâche de l'Union consiste à assurer la paix en Europe. L'élargissement est le seul moyen pour réaliser cet objectif, il ne faut pas l'oublier.

La proposition de la Commission concernant le processus de négociation est de nature à permettre de bien aborder les négociations et d'assurer une adhésion rapide des pays candidats à l'Union. Mais dans la foulée il ne faudrait pas exclure certains pays. Tout cela est une question de processus. Il est évident qu'à Luxembourg, en décembre, certaines garanties devront être données aux pays dont les candidatures n'ont pas été retenues par la Commission pour commencer les négociations. Il faudra que la Commission veille au suivi des progrès et au réexamen des progrès réalisés par les pays candidats ne faisant pas partie du premier groupe, afin que ceux-ci puissent effectivement entamer les négociations dès qu'ils seront prêts. L'élargissement de l'Union doit intervenir le plus rapidement possible afin d'assurer la paix en Europe.

S'agissant du financement de l'élargissement, nous ne devons pas aller au-delà des perspectives financières actuelles. Cela dit je pense que s'il y a des problèmes financiers qui se posent on pourra toujours trouver une solution. Et si on manque de fonds il faudra mobiliser des fonds supplémentaires. En tout cas il faut insister sur le fait que les politiques économiques européennes sont essentielles et il va falloir savoir bien articuler les priorités et considérer l'utilité des dépenses envisagées.

*M. Ove FICH, Président de la Commission des Affaires européennes du Folketing, Danemark.*- Je voudrais revenir sur les différentes interventions que nous venons d'entendre de la part des représentants des pays candidats.

Quelques aspects m'ont frappé particulièrement dans les propos du représentant de la Lettonie. Il a dit que si nous procédons de la manière telle qu'elle est proposée par la Commission, nous aurons pour la première fois une frontière extérieure entre les Pays Baltes. C'est un fait historique. Je ne crois pas que c'est ce que nous souhaitons et ce ne devrait pas être une conséquence de l'élargissement. Comme je l'ai dit hier, au Danemark nous sommes partisans d'un départ commun de tous les pays candidats sans aucune différenciation. Mais si cette solution ne devait pas être reprise, je souhaiterais que le Conseil tienne compte de la suggestion que nous a fait dans ce contexte le représentant de la Bulgarie aujourd'hui et qui constitue une solution de repli.

Je voudrais revenir sur cette solution de rempli. Ce que souhaite notre collègue bulgare, c'est que le Conseil de Luxembourg donne une fois pour toutes son accord politique par rapport aux demandes d'adhésion de tous les pays candidats. Un engagement politique général étant ainsi pris, le processus de négociation s'enclencherait automatiquement une fois que les pays candidats respectifs rempliraient les critères d'adhésion. Un frein serait donc mis à certaines demandes d'adhésion pour des raisons économiques et non pas pour des raisons politiques. Dans ce contexte je voudrais faire remarquer que ce frein ne devrait pas s'appliquer à d'autres domaines. Nous pourrions donc poursuivre la coopération dans le domaine du 2<sup>ème</sup> et du 3<sup>ème</sup> pilier, dans les secteurs de la recherche et de l'environnement, ainsi que dans d'autres secteurs. Cette attitude contribuerait à enrichir le modèle que notre collègue bulgare nous a proposé tout à l'heure.

**La Commission a prévu un suivi annuel des demandes d'adhésion des pays candidats. Personnellement je suis un peu sceptique à ce sujet. Ce n'est pas une garantie pour les pays candidats que chaque année ils auront une nouvelle chance. Ils se retrouveront en fait dans une situation où année après année on leur refuse l'accès au processus de négociation. Un tel procédé aura des retombées très négatives. Je crois - comme le suggère notre collègue suédois - que les pays candidats devraient pouvoir demander eux-mêmes la révision de leur dossier d'adhésion lorsqu'ils se sentiront prêts. Cette façon de procéder aurait sans nul doute des effets plus positifs.**

**Dans très peu de temps, c'est-à-dire d'ici six mois, les négociations d'élargissement commenceront. Ceci pourra créer une difficulté - qui a été d'ailleurs déjà été évoquée ici - qui est celle de savoir si tous les pays candidats auront suffisamment de ressources pour aborder cette période de négociation. Je crois que nos collègues suédois, finlandais et autrichiens pourront corroborer le fait que d'entamer des négociations coûte très cher.**

**Au Danemark nous avons formé un grand nombre de fonctionnaires provenant de pays qui sont représentés ici. Mais je crois que nous devons essayer d'accélérer la cadence pour nous assurer que d'ici six mois les différents pays candidats disposeront de suffisamment de ressources humaines pour garantir la réussite de ce processus d'élargissement.**

*Madame la Présidente.-* Je trouve votre idée de permettre aux pays candidats, qui se sentiront prêts à négocier, de s'adresser à la Commission pour lui demander la révision de leur dossier d'adhésion, excellente. Il est convenu que la Conférence européenne procédera à une évaluation annuelle afin de suivre l'évolution des dossiers de candidature. Mais l'idée que cette demande d'évaluation se fera par le pays candidat lui-même me semble être une démarche intéressante tant du point de vue psychologique que politique.

Je pense aussi que la proposition de notre collègue bulgare de faire une distinction entre une approche politique et économique du processus de négociation est intéressante. Elle constitue une troisième voie pouvant servir de stratégie d'adhésion et qui pourrait être acceptable pour tous. Monsieur MISCHO nous a dit hier que le Sommet de Luxembourg cherchera un compromis entre la position de la Commission et du Parlement européen et celle des Présidents des Commissions des Affaires étrangères. Ce compromis pourrait très bien s'inspirer de la suggestion subtile de notre collègue bulgare.

Je tiens ici à remercier nos collègues des pays candidats pour leurs contributions au débat sur « Agenda 2000 ». Les résultats de cette réunion prouvent que c'était une bonne chose de les faire participer à nos travaux.

Comme convenu, je passe la parole aux représentants des pays candidats qui termineront les débats de cet après-midi.

*M. Viktor ORBAN, Président de la Commission des Affaires européennes de Hongrie.-*

Je voudrais revenir sur mes propos afin de les clarifier et répondre à Monsieur IMBENI.

Je ne suis pas suffisamment informé pour critiquer la position du Parlement européen mais je me rends très bien compte du climat qui y règne par rapport à la question de la réforme institutionnelle et du lien entre cette question et la question de l'élargissement.

Amsterdam a fait naître des attentes et espoirs auprès des pays candidats qui pensaient qu'il allait y avoir une nouvelle Union européenne qui les accepterait tous. Ils ont été déçus et nous avons de ce fait une certaine méfiance pour tout ce qui a trait au processus de négociation.

Je ne m'oppose pas à la position du Parlement européen. J'ai simplement essayé d'analyser la situation. Le fait de réformer et d'élargir en parallèle pourrait être une bonne solution pour nous. Mais ne nous demandez pas de nous rallier à l'approche qui a

**été formulée et qui consisterait à réaliser d'abord la réforme des institutions et à entamer ensuite seulement le processus d'élargissement.**

*Madame la Présidente.*- Avant de clore les débats je me permets d'ajouter une dernière parole d'éclaircissement et d'optimisme en affirmant que les deux démarches réforme institutionnelle et élargissement peuvent très bien évoluer en parallèle. Ce ne sera sans doute pas facile, mais ce n'est pas la première fois que l'Europe doit affronter une situation compliquée. C'est toujours après avoir surmonté des situations difficiles que l'Europe s'en est retrouvée renforcée. J'espère que ce sera le cas encore cette fois-ci.

